GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Commerce extérieur de la France

RAPPORT ANNUEL 2025

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 01 43 17 52 01 presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique : 01 53 18 33 80

Direction générale du Trésor :
Dominika Rutkowska 01 44 87 20 41 / Emilie Goisnard 01 44 87 73 24

Ce rapport a été réalisé par le bureau des Échanges extérieurs et du risque-pays (MACRO 3) de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Politiques macro-économiques, Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et soutien au commerce extérieur, Relations et partenariats économiques et Politique commerciale et investissements et lutte contre la criminalité financière de la DG Trésor, de la Banque de France et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées pour la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) en ce qui concerne les échanges de biens et de la Banque de France en ce qui concerne les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

Table des matières

L'éditorial du ministre 4

Chiffres clés 5

PARTIE 1 Analyse des échanges extérieurs de la France en 2024 7

I. ÉCHANGES DE BIENS 7

1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore en 2024 sans retrouver son niveau pré crise sanitaire 7
2. Analyse sectorielle des échanges de biens : le déficit commercial s'améliore grâce à la baisse des prix de l'énergie et la hausse de l'excédent des produits pharmaceutiques 9

Encadré 1 : Les contraintes de production et la mutation du modèle de production d'Airbus continuent de peser sur les exportations aéronautiques 12

Encadré 2 : Évolutions structurelles des échanges de voitures 16

Encadré 3 : Parmi les principaux partenaires européens, la France affiche la plus forte progression de son solde commercial en 2024 19

3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore avec l'ensemble des régions du monde à l'exception de l'Europe hors UE 20
4. Analyse territoriale des exportations de biens : les exportations des Pays de la Loire enregistrent le plus fort dynamisme 27

II. ÉCHANGES DE SERVICES, SOLDE COURANT ET CONTRIBUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS À LA CROISSANCE 29

1. Échanges de services : la balance excédentaire s'améliore en 2024 29

Encadré 4 : Impact des Jeux olympiques et paralympiques sur le commerce extérieur .. 32

2. Le déficit courant se résorbe en 2024, porté par l'amélioration du déficit des biens et des excédents de services 34

Encadré 5 : Les principaux partenaires européens de la France améliorent significativement leur balance courante en 2024 36

3. La contribution du commerce extérieur à la croissance est fortement positive en 2024 pour la deuxième année consécutive 37

PARTIE 2 Attractivité et compétitivité de la France à l'international 40

I. ATTRACTIVITÉ ET PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER 40

1. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, et atteint un nouveau record au 3ème trimestre 2024 40
2. La France est pour la cinquième année consécutive le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étrangers 43
3. Les investissements directs français à l'étranger demeurent soutenus en 2023 46

II. COMPÉTITIVITÉ ET PARTS DE MARCHÉ DE LA FRANCE 48

1. La compétitivité de la France s'améliore par rapport à 2019 48

Encadré 6 : Les différentes mesures de la compétitivité 50

Encadré 7 : L'impact des changements de base sur la mesure de la compétitivité 50

2. En 2024, les parts de marché françaises pour les biens se stabilisent 51
Encadré 8 : La France domine les exportations mondiales dans quatre secteurs clés 54
III. POLITIQUES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS 55
1. Politiques de soutien à l'exportation 55
2. Stratégie européenne de politique commerciale 57
PARTIE 3 Le contexte international 64
I. CROISSANCE MONDIALE 64
1. La croissance mondiale reste modérée en 2024 64
2. L'activité mondiale progresserait à un rythme similaire en 2025 65
Encadré 9 : Élection de Donald Trump, conséquences du protectionnisme des États-Unis 66
II. COMMERCE MONDIAL 68
1. La demande mondiale adressée à la France rebondirait en 2024 68
2. Évolution du taux de change : l'euro continue de s'apprécier en 2024 70
3. Les prix des matières premières ont continué de reculer en 2024 et les chaînes d'approvisionnement ont fait preuve de résilience malgré une hausse des tensions géopolitiques 71
Encadré 10 : Impact économique du conflit en mer Rouge 77
4. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales avec les principaux partenaires commerciaux 78
Encadré 11 : Positionnement de la Chine dans les biens verts 81

L'éditorial du ministre

L'année 2024 a été marquée par un climat d'incertitude et un renforcement des tensions commerciales. Malgré ce contexte peu porteur, les exportateurs français ont été résilients. Notre balance commerciale des biens s'améliore pour la deuxième année consécutive et atteint -81 Md€, après -100 Md€ en 2023. Si la réduction de la facture énergétique explique une partie importante de l'embellie en valeur, le déficit des biens hors énergie et hors matériel militaire s'améliore également de 10 Md€ pour atteindre -45 Md€. La balance des services progresse également et affiche le deuxième plus fort excédent historique, à +49 Md€.

En 2024, quelques secteurs ont réussi à tirer leur épingle du jeu. L'excédent du secteur pharmaceutique se redresse. Les excédents des parfums et cosmétiques ainsi que les produits chimiques atteignent tous deux un record historique. Le solde touristique connait un nouveau record (+16 Md€) qui confirme l'attractivité de la destination France tous comme celui des services financiers (+16 Md€ également), portés par le rayonnement de la place de Paris.

Nos entreprises exportatrices n'ont jamais été aussi nombreuses (151 000 au troisième trimestre 2024). Dans un contexte de baisse des prix, nos exportations de biens en valeur sont en léger retrait, mais en volume, elles progressent et retrouvent pour la 1ère fois leur niveau d'avant crise sanitaire.

Mon ambition pour 2025 est de confirmer ces résultats encourageants. La bataille de l'export se prépare ensemble : dans nos territoires et avec nos partenaires européens. Avec la Team France Export je reste pleinement mobilisé aux côtés de nos entreprises dans leur conquête de l'international !

Des points d'attention demeurent, particulièrement dans certains secteurs industriels ou agricoles et agroalimentaires. **La France défend au niveau européen une stratégie claire** : faire converger la politique commerciale avec les politiques industrielles et agricoles afin de mieux rétablir les conditions de concurrence équitable et soutenir les filières concernées.

Laurent Saint-Martin, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2024

5e La France est le **exportateur mondial** de biens et services (2023)

151 000 Entreprises françaises exportatrices au 3e trimestre 2024 (+5 600 sur un an)

+0,9 pt en 2024 Contribution en volume du commerce extérieur à la croissance (+0,6 pt en 2023)

SOLDE COMMERCIAL EN BIENS - 81,0 Md€
(- 100,0 Md€ en 2023)

EXPORTATIONS DE BIENS **598,3 Md€**
(-1,6 % par rapport à 2023)

IMPORTATIONS DE BIENS **679,3 Md€**
(-4,0 % par rapport à 2023)

Principaux clients (en Md€)

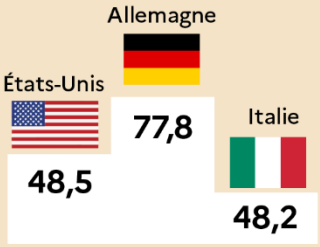

UE 27 = 54,0 % des exportations

Principaux fournisseurs (en Md€)

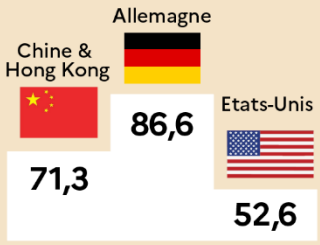

Principaux excédents sectoriels

- Aéronautique et spatial **+ 28,7 Md€**
- Parfums, cosmétiques **+ 17,3 Md€**
- Agri-Agroalimentaire **+ 4,9 Md€**
- Produits pharmaceutiques **+ 4,3 Md€**

Principaux déficits sectoriels

- Énergie **- 55,6 Md€**
- Biens d'équipement **- 37,5 Md€**
- Automobile **- 22,5 Md€**
- Métallurgie **- 12,1 Md€**

SOLDE EN SERVICES + 48,9 Md€
(+35,5 Md€ en 2023)

EXPORTATIONS DE SERVICES **362,6 Md€**
(+ 6,0 % par rapport à 2023)

IMPORTATIONS DE SERVICES **313,7 Md€**
(+2,3 % par rapport à 2023)

BALANCE DES REVENUS + 0,0 Md€ (+12,5 Md€ en 2023)

SOLDE COURANT - 10,5 Md€ (-0,4 % du PIB)
(biens*, services, revenus dont revenus d'IDE)

*Pour établir la balance des paiements, la Banque de France ajuste le solde des biens des douanes françaises, en y appliquant des corrections méthodologiques et en élargissant le périmètre (négoce international, soutage et avitaillement).

DÉFINITIONS

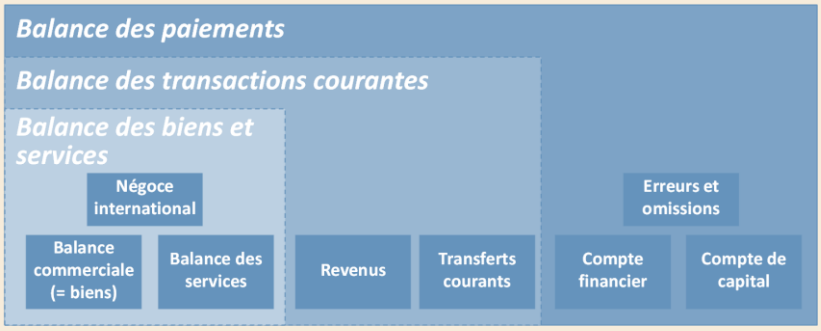

Balance commerciale (biens) : exportations et importations de biens (données Douanes)

Balance des biens et services : exportations et importations de biens (données Douanes retraitées par la Banque de France) et de services (données Banque de France). La balance des biens calculée par la Banque de France se différencie de celle des Douanes par (i) une présentation des données en FAB-FAB (la mesure des importations par les Douanes inclut le coût d'assurance et du fret – comptabilisation CAF), (ii) le retraitement des échanges n'ayant pas donné lieu à un paiement, (iii) l'utilisation du principe de changement de propriété économique comme base d'enregistrement des opérations (les Douanes utilisant le passage de frontière), (iv) la prise en compte du négoce international (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française) et (v) la prise en compte du soutage et de l'avitaillement.

Balance des transactions courantes : regroupe les échanges de biens et services, de revenus primaires (principalement des investissements et du travail) et les revenus secondaires ou transferts courants (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants). Par défaut, toutes les données du rapport provenant de la balance des paiements de la Banque de France sont brutes.

Balance des paiements : état statistique retraçant l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

Pour plus de détails, voir Méthodologie de la balance des paiements et de la position extérieure de la France – Banque de France

CAF : les biens sont valorisés à la frontière du pays importateur, « coûts, assurances et fret ».

FAB : les biens sont valorisés à la frontière du pays exportateur, « franco à bord ».

CAF/FAB : les exportations sont enregistrées à la sortie du territoire national, en FAB, alors que les importations sont enregistrées avec tous les frais de transport inclus, en CAF.

FAB/FAB : le solde commercial total est estimé avec les données d'exportations et d'importations en FAB. Un taux de correction est appliqué aux données d'importations en CAF pour éliminer les coûts liés au transport des marchandises jusqu'au territoire national.

Données en valeur : les données de Douanes sont comptabilisées selon leur valeur nominale. Dans ce cas, les évolutions peuvent s'expliquer par la variation des quantités échangées ou celle des prix. Sauf mention contraire, et par défaut, toutes les données des Douanes et de la Banque de France sont en valeur.

Données en volume : il s'agit de données corrigées des variations de prix. Les données françaises de commerce en volume sont publiées par l'Insee et sont utilisées dans la comptabilité nationale dans le cadre de la décomposition du PIB et du calcul de la contribution du commerce extérieur au PIB ; elles sont également publiées par l'OCDE dans le cadre du calcul de parts de marché à l'exportation de biens et services.

PARTIE 1
Analyse des échanges extérieurs de la France en 2024

Sauf mention contraire, les données dans ce rapport sont toutes en valeur.

I. ÉCHANGES DE BIENS

1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore en 2024 sans retrouver son niveau pré crise sanitaire

- Dans un contexte de baisse des prix, les échanges de biens en valeur ralentissent en 2024 avec une baisse des exportations de -1,6 % et des importations de -4,0 % ;
- Le déficit commercial des biens se résorbe de 19,1 Md€ par rapport à 2023 pour s'établir à -81,0 Md€, mais demeure supérieur au niveau pré-crise sanitaire.

En 2024, la baisse des échanges de biens en valeur s'explique en grande partie par la baisse des prix (-3,7 % pour les prix à l'exportation et -3,1 % pour les prix à l'importation). Par conséquent, malgré une progression des échanges en volume en 2024 (les exportations de biens en volume retrouvant pour la 1ère fois leur niveau d'avant crise sanitaire, *cf.* Partie 1 II.3), les exportations ont reculé de -1,6 % en valeur et les importations de -4,0 %.

Les exportations baissent de -1,6 % en raison notamment d'une industrie automobile en berne

Les exportations s'établissent à 598,3 Md€ en 2024, en baisse de 9,5 Md€ par rapport à 2023, soit une diminution de -1,6 % (*cf.* Graphique 1). Malgré cette baisse, certains secteurs affichent des exportations dynamiques à l'image des produits de luxe, et plus modérément de l'aéronautique et spatial, des produits métallurgiques et des produits pharmaceutiques. En revanche, les exportations se replient fortement pour le secteur automobile, les biens d'équipement et les produits chimiques. Les exportations énergétiques sont particulièrement affectées par la baisse des prix, notamment l'électricité dont les exportations en volume progressent et atteignent un record historique tandis qu'elles reculent en valeur.

Les importations de biens reculent de -4,0 % en lien avec la baisse des prix de l'énergie

Les importations s'établissent à 679,3 Md€ en 2024, en baisse de 28,5 Md€ par rapport à 2023, soit un repli de -4,0 %. Le recul des importations est largement imputable à celui des biens énergétiques. Le reflux des prix de l'énergie explique plus de 95 % de la diminution en valeur des importations énergétiques.

Le déficit commercial des biens s'améliore sans retrouver son niveau pré-crise sanitaire

En 2024, le solde commercial s'est amélioré de 19,1 Md€ pour atteindre -81,0 Md€ (*cf.* Graphique 2). Cette amélioration reflète dans une large mesure la forte réduction de la facture énergétique (différence entre les importations et les exportations de produits énergétiques[1]), qui baisse de 13,3 Md€ pour s'établir à 55,6 Md€ en 2024. Hors énergie et hors matériel militaire, le solde s'améliore également de 9,8 Md€ pour s'établir à -44,6 Md€. Les parfums et cosmétiques, les produits chimiques et l'électricité affichent un excédent record.

[1] Les produits énergétiques correspondent aux catégories DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée française.

GRAPHIQUE 1

Échanges de biens (exportations, importations, solde commercial et solde « hors énergie et matériel militaire ») depuis 2015 (en Md€)

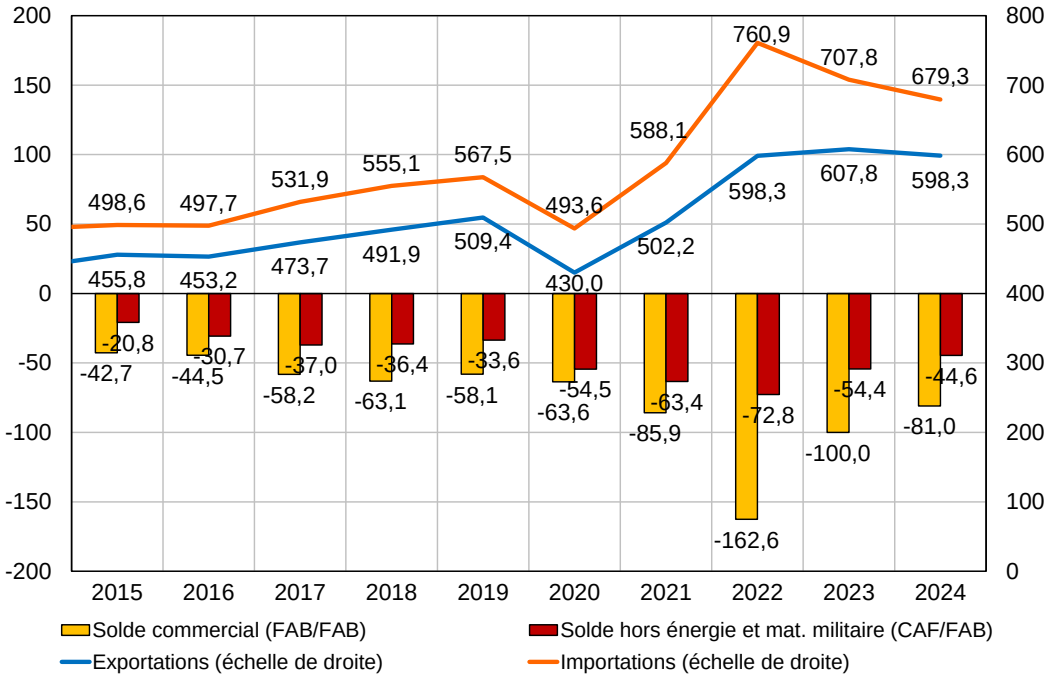

Source : Douanes / DSECE

GRAPHIQUE 2

Déficit cumulé sur les 12 derniers mois - évolution mensuelle depuis 2019 (en Md€ - données brutes)

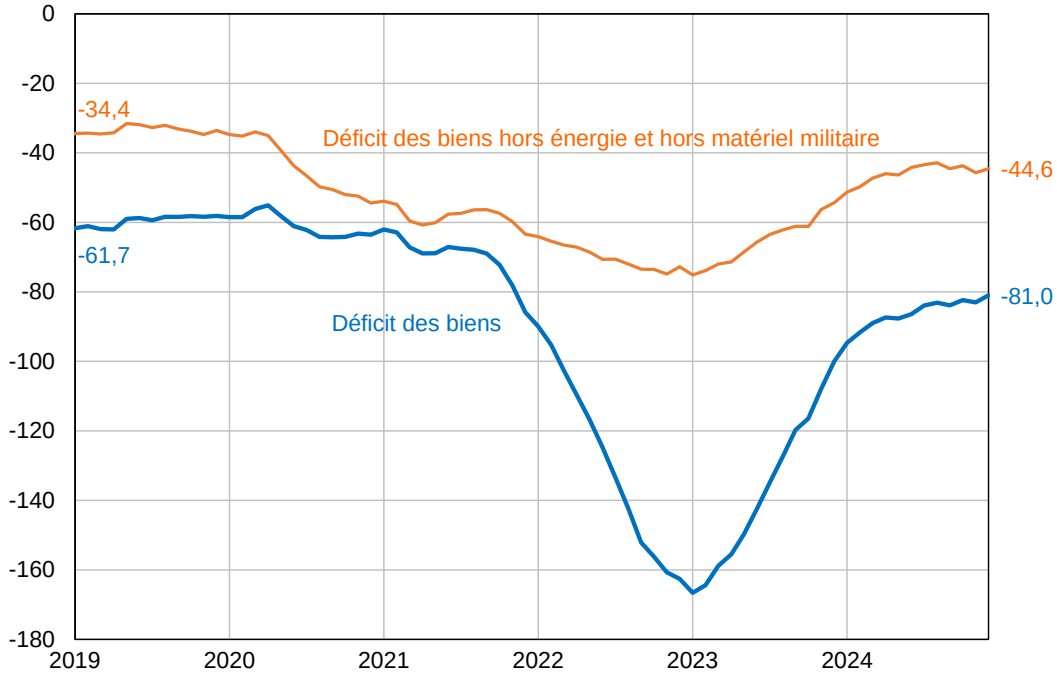

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

2. Analyse sectorielle des échanges de biens : le déficit commercial s'améliore grâce à la baisse des prix de l'énergie et la hausse de l'excédent des produits pharmaceutiques

- La facture énergétique diminue de près de 20 %, passant de 68,9 Md€ en 2023 à 55,6 Md€ en 2024, grâce à la baisse des prix de l'énergie ;
- Les exportations du secteur aéronautique sont en hausse mais l'excédent se dégrade ;
- L'excédent des produits pharmaceutiques s'améliore le plus fortement ;
- De nouveaux records sont atteints pour les excédents des produits de luxe (+39,5 Md€), des produits chimiques (+3,6 Md€) et de l'électricité (+5,1 Md€) ;
- En revanche, l'excédent de l'agri-agroalimentaire se dégrade de 1,7 Md€ et atteint un point bas à +4,9 Md€ depuis au moins 20 ans.

La facture énergétique bénéficie de la baisse des prix de l'énergie mais demeure encore au-dessus du niveau prépandémique

La facture énergétique se réduit fortement à 55,6 Md€ en 2024. Il s'agit d'une baisse de 13,3 Md€ par rapport à 2023. Elle demeure néanmoins supérieure de 24,4 % à son niveau de 2021 (44,7 Md€) et de 2019 (44,5 Md€).

Les importations énergétiques diminuent de 17,8 Md€ (soit -17,2 %), atteignant 85,4 Md€ en 2024, pour la quasi-totalité des produits en raison du reflux des prix. En 2024, la réduction des importations énergétiques par rapport à 2023 s'explique par la baisse du prix des produits énergétiques (*cf.* Partie 3 II.2), les volumes importés augmentant légèrement (+1,2 %, selon l'Insee). La baisse des importations est particulièrement prononcée pour les hydrocarbures naturels (de 21,5 %, à 51,2 Md€), et dans une moindre mesure, pour l'électricité (de 70,5 %, à 0,8 Md€). Au total, la part de l'énergie dans les importations françaises a fortement baissé, passant de 14,6 % en 2023 à 12,6 %, tout en restant supérieure à son niveau de 2021 (11,4 %). Les exportations énergétiques diminuent également (de 13,1 %, à 29,8 Md€), principalement du fait de la baisse des exportations d'hydrocarbures naturels (de 38,4 %, à 6,2 Md€) et dans une moindre mesure, de celles de l'électricité (de 12,8 %, à 5,9 Md€).

Le solde commercial s'améliore dans l'ensemble des secteurs énergétiques (*cf.* Graphique 3). Le solde des hydrocarbures naturels enregistre la plus forte amélioration, de 10,1 Md€ pour atteindre -45,0 Md€, tandis que celui de l'électricité s'améliore de 1,1 Md€ pour atteindre un niveau record à +5,1 Md€ avec 89 TWh d'exportations nettes d'électricité. La production d'électricité nucléaire a augmenté de 12 % en 2024 et a atteint son niveau de 2021. L'année 2024 marque également la mise en place du réacteur EPR de Flamanville (Flamanville 3), portant le total à 57 réacteurs en service.

GRAPHIQUE 3
Facture énergétique de la France depuis 2019 (CAF/FAB, Md€)

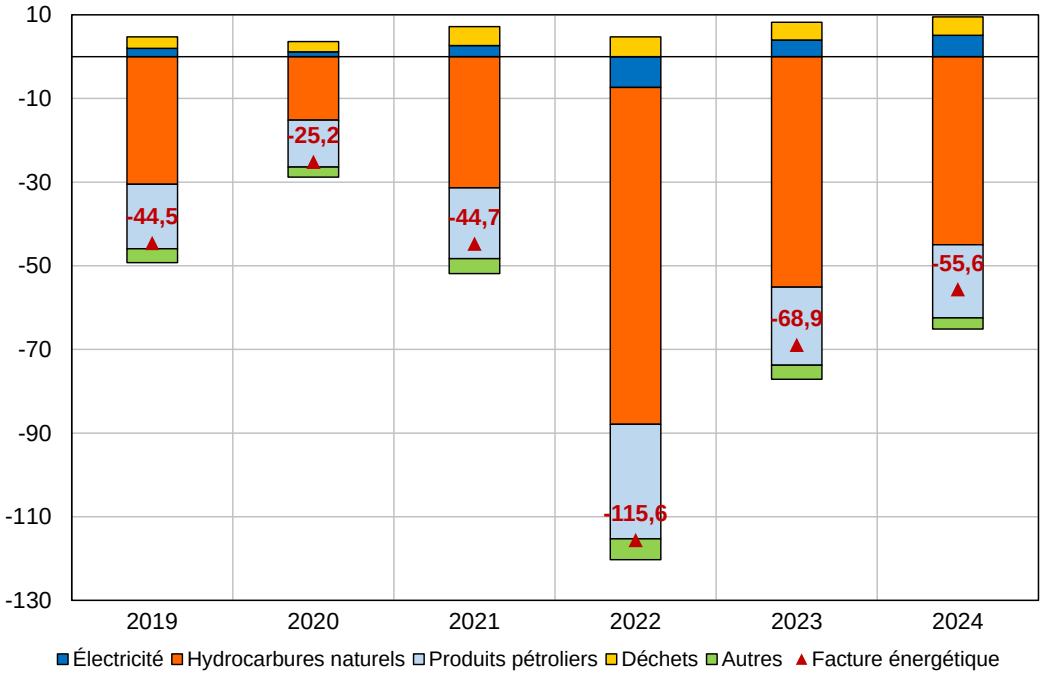

Source : Douanes / DSECE

Les exportations du secteur aéronautique et spatial progressent en 2024, mais restent en dessous de leur niveau d'avant crise sanitaire

Les exportations ont augmenté de 2,9 % en 2024 à 57,2 Md€ (*cf.* Graphique 4), mais restent encore à 89,3 % du niveau de 2019, en raison notamment de la persistance des contraintes d'approvisionnement et la mutation du modèle de production d'Airbus (*cf.* Encadré 1). Par rapport à 2023, les ventes d'avions (+6,5 %, à 27,2 Md€) et de parties de turbopropulseurs et turboréacteurs (+20,2 %, à 9,2 Md€) ont porté les exportations (*cf.* Partie 1 II.3). A l'inverse, les exportations de turbopropulseurs et turboréacteurs, qui ont porté la croissance du secteur depuis la pandémie, enregistrent une baisse de 2,4 %, pour s'établir à 9,9 Md€ en 2024.

Les importations du secteur ont fortement augmenté (+13,7 %, à 28,5 Md€) et s'établissent à 85,6 % de leur niveau de 2019. Cette hausse est exclusivement portée par les importations de turbopropulseurs et turboréacteurs (+27,1 %, à 6,5 Md€), mais également de leurs parties et celles des autres parties des aéronefs et engins spatiaux (+4,0 Md€ pour ces trois catégories).

Au total, l'excédent du secteur aéronautique et spatial recule à +28,7 Md€, après +30,5 Md€ en 2023 (soit une baisse de 1,8 Md€), un niveau inférieur à l'excédent record atteint en 2019 (+30,8 Md€).

GRAPHIQUE 4

Évolution des exportations, importations et solde du secteur aéronautique et spatial (en Md€)

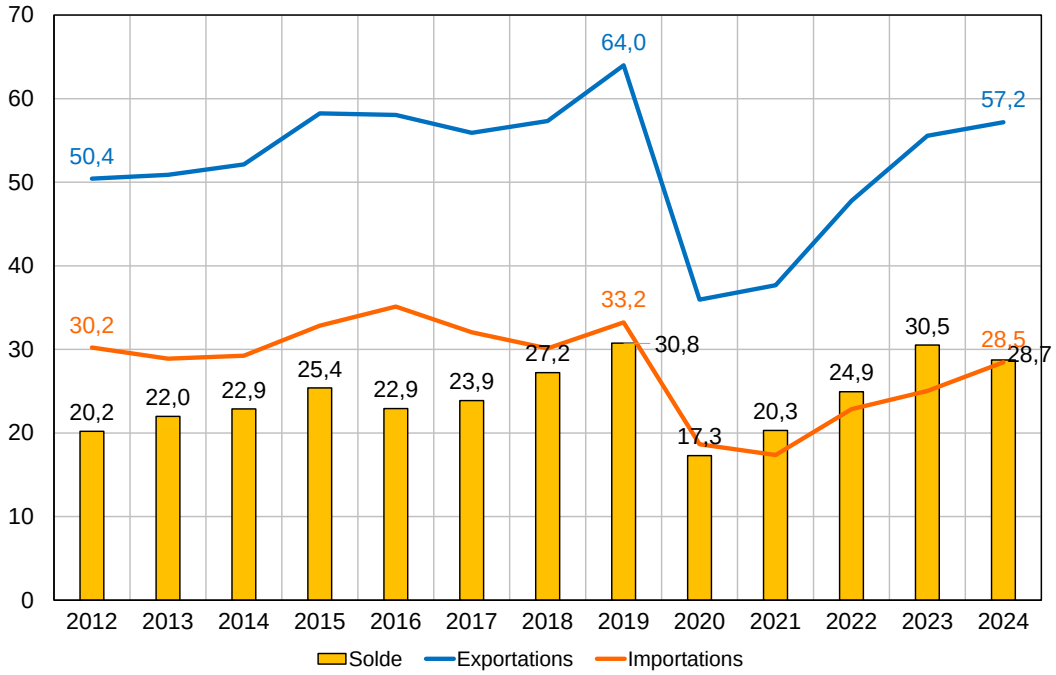

Source : Douanes / DSECE

Encadré 1 : Les contraintes de production et la mutation du modèle de production d'Airbus continuent de peser sur les exportations aéronautiques

Les échanges du secteur aéronautique et spatial[2] de la France n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019 et l'excédent est inférieur au niveau record pré-crise sanitaire (à +28,7 Md€ en 2024, contre +30,8 Md€ en 2019). Les exportations du secteur ne se sont que partiellement redressées depuis leur chute de 2020 pour demeurer à 89,3 % de leur niveau de 2019. La reprise est inégale, plus en faveur des ventes de moteurs qui retrouvent leur niveau pré-crise sanitaire, malgré un repli en 2024, alors que les exportations d'avions et de pièces détachées sont pénalisées par la faiblesse des livraisons.

La moindre reprise des exportations aéronautiques en France s'explique, en dépit d'une demande très dynamique, par des contraintes de production persistantes depuis 2021. Si les contraintes sur la production ont légèrement diminué depuis leur pic en juillet 2022, elles ont rebondi depuis le second semestre 2023 avec des difficultés d'approvisionnement (matériaux, notamment de titane[3], ou de pièces comme les fuselages et les sièges) et des tensions sur le recrutement, pour les non-cadres (inférieur de 7 % au niveau de 2019). Cette reprise des contraintes ne s'est atténuée que progressivement et demeure la plus élevée des branches industrielles fin 2024. Les difficultés d'approvisionnement continuent de peser sur le rythme de livraisons, comme en témoigne la réduction de l'objectif de production d'Airbus en 2024 de 800 à 770 avions, avant d'en livrer 766 sur l'année.

De plus, la dynamique de rattrapage est entravée par la mutation du modèle de production d'Airbus, qui a spécialisé ses sites en Allemagne et en Chine dans la production plus porteuse des avions A320, au détriment des A330 et A350, uniquement assemblés à Toulouse. La montée en charge plus rapide des sites allemand et chinois d'Airbus se reflète dans l'écart croissant entre les données d'exportations des Douanes et de la Banque de France qui enregistrent les exportations selon des critères différents[4]. Ainsi, d'un point de vue géographique, le retard dans le rattrapage des exportations d'avions finis de la France s'explique d'abord par le fort repli des ventes vers les autres pays d'assemblage d'Airbus : la Chine (-61,5 % par rapport à 2019) et l'Allemagne (-38,4 %), du fait d'une substitution croissante des importations par une production locale d'A320. En revanche, cette meilleure reprise de la production des A320 se traduit par une forte hausse des exportations totales de turboréacteurs et de leurs parties (+20,4 % en 2024 par rapport à 2019, à 19,1 Md€), ce qui s'explique par la hausse du prix des moteurs ou par la progression de la part de l'assemblage de ces moteurs en France.

Évolution de la composition des exportations du secteur aéronautique et spatial depuis 2019 (en %)

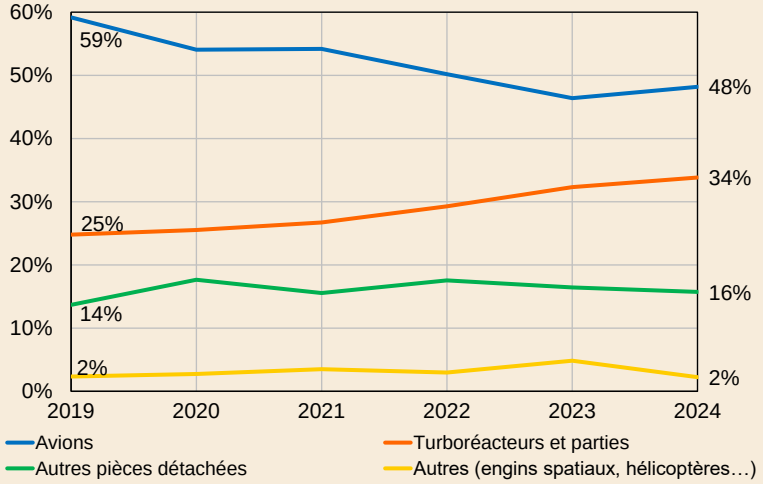

Source : Douanes / DSECE

[2] Ce secteur comprend notamment les avions, les hélicoptères, les autres types d'aéronefs (planeurs, dirigeables, drones…), les véhicules spatiaux et leurs lanceurs ainsi que les parties de ces appareils (notamment les moteurs, et autres pièces détachées).
[3] La Russie est le plus grand fournisseur mondial de titane de qualité aérospatial, Airbus et Safran se fournissaient pour moitié en Russie et ont dû sécuriser et réorganiser leurs circuits d'approvisionnement, en se fournissant davantage auprès des Etats-Unis, du Japon et du Kazakhstan.
[4] Les Douanes retiennent le principe du passage des marchandises aux frontières ; la Banque de France retient le principe de changement de propriété entre résidents et non-résidents. Ainsi, les livraisons d'avions d'Airbus depuis ses sites d'assemblage en dehors de la France ne sont pas comptabilisées dans les données de douanes. À l'inverse, la Banque de France, ainsi que l'Insee, corrigent ces données pour y inclure toutes les livraisons depuis les sites d'Airbus, soit Toulouse, Hambourg et Tianjin, mais pas des sites Mobile ou Mirabel, ce qui implique une hausse du montant des exportations françaises d'avions mais une baisse des exportations de pièces (par exemple des moteurs envoyés en Allemagne) ainsi qu'une hausse des importations de pièces détachées. Voir Échanges extérieurs – L'activité suspendue à un regain de confiance | Insee et Rapport de la balance des paiements et de la position extérieure de la France 2022 | Banque de France

En 2024, les exportations des secteurs des produits pharmaceutiques et métallurgiques sont particulièrement dynamiques

La bonne performance dans le secteur pharmaceutique s'explique par la hausse des exportations (+1,4 % en 2024 par rapport à 2023) à 37,7 Md€ (*cf.* Graphique 5), mais surtout par le recul des importations (-9,2 %) à 33,4 Md€ après la forte demande en 2023 de produits immunologiques[5]. L'excédent sectoriel progresse ainsi à +4,3 Md€, en forte hausse après le point bas historique atteint en 2023 (+0,4 Md€).

Après avoir reculé en 2023, les exportations de produits métallurgiques augmentent en 2024 de 2,2 % pour s'établir à 38,7 Md€. Les importations reculent légèrement (-5,3 %) en 2024 à 49,0 Md€. Le déficit se résorbe donc de 1,9 Md€, atteignant -12,1 Md€ en 2024.

GRAPHIQUE 5

Évolution des exportations et importations par secteurs entre 2023 et 2024 (en %)

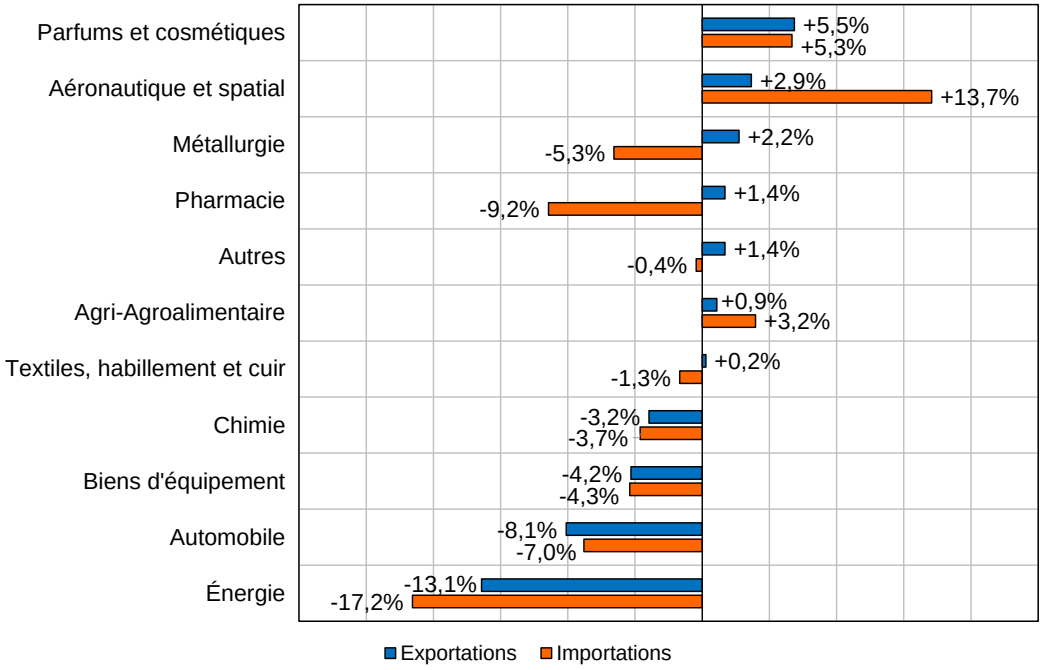

Source : Douanes / DSECE

[5] En 2023, les importations de produits pharmaceutiques ont augmenté de 4,4 %, en raison des importations de produits immunologiques (multipliées par 190 en un an) en lien avec les achats de nouveaux médicaments d'immunothérapie contre la maladie d'Alzheimer.

L'excédent des produits de luxe enregistre un nouveau record grâce aux bonnes performances des exportations de parfums, cosmétiques et des cuirs et bagages

Les exportations du secteur des parfums, cosmétiques et produits d'entretien enregistrent un nouveau record, progressant de 1,3 Md€ par rapport à 2023 (+5,5 %) pour atteindre 24,9 Md€. Les importations augmentent légèrement de 0,4 Md€ (+5,3 %) et s'établissent à 7,6 Md€. L'excédent sectoriel atteint ainsi 17,3 Md€, également record historique (*cf.* Graphique 6).

Les exportations du secteur des textiles, habillement, cuir et chaussures sont quasi stables à 40,3 Md€ en 2024, tandis que les importations se contractent de 1,3 % à 45,2 Md€, permettant ainsi au déficit sectoriel de se résorber de 0,7 Md€ à -5,0 Md€, le plus faible déficit enregistré. Environ deux tiers de l'amélioration du solde s'explique par le sous-secteur des cuirs, bagages et chaussures qui s'améliore de 0,4 Md€ à +5,0 Md€, affichant également un nouveau record historique (après celui de 2023), grâce une hausse de ses exportations de +1,1 % et une baisse de ses importations de 1,7 %.

Au total, les exportations de « produits de luxe » (composés des boissons, parfums et cosmétiques, cuirs et bagages, bijouterie-joaillerie et objets d'art) progressent de 1,7 % pour atteindre 73,9 Md€ (record historique). Les importations reculent de 0,6 % à 34,4 Md€, ce qui se traduit par un solde excédentaire à +39,5 Md€ (record historique), après +38,1 Md€ en 2023.

Les déficits commerciaux de l'automobile et des biens d'équipement s'améliorent malgré le recul de leurs échanges

Le déficit des biens d'équipement[6] s'améliore de 1,8 Md€ pour atteindre -37,5 Md€ en 2024, en raison de la baisse des importations (de 4,3 %) plus forte que celle des exportations (de 4,2 %) et qui s'établissent respectivement à 144,1 Md€ et 106,6 Md€. Ce secteur constitue le deuxième déficit commercial de la France, loin derrière l'énergie. Au sein des biens d'équipement, les soldes des machines (à -7,6 Md€) et celui des équipements électriques et ménagers (à -8,7 Md€) se sont améliorés de respectivement 1,9 Md€ et 1,2 Md€, grâce à un recul plus prononcé des importations (-7,2 %, à 53,7 Md€) que des exportations (-4,6 %, à 46,1 Md€) pour le premier, et à une hausse des exportations pour le second (+3,9 %, à 28,3 Md€). A l'inverse, le déficit des Produits informatiques, électroniques et optiques s'est fortement dégradé (de 1,3 Md€, à -21,2 Md€), s'expliquant presque exclusivement par la chute des exportations de Composants et cartes électroniques (-30,1 %, à 7,9 Md€), malgré le recul marqué des importations (-22,1 %, à 6,1 Md€).

Après une amélioration en 2023, les échanges du secteur automobile se contractent fortement en 2024 (*cf.* Encadré 2), faisant écho à une baisse de la production de 13,3 % en 2024. En effet, les entreprises du secteur ont fait face à des difficultés d'approvisionnements au 1er semestre 2024, notamment pour les batteries et les semi-conducteurs. Le solde s'améliore en revanche de 1,1 Md€, s'établissant à -22,5 Md€ en 2024. Les exportations reculent en 2024 (de 8,1 %, à 51,9 Md€), en lien avec la baisse des ventes de véhicules (de 8,1 %, à 37,1 Md€), et dans une moindre mesure de celle des équipements pour automobile. Le recul des exportations est exclusivement imputable à la baisse de véhicules thermiques[7] (-11,7 % par rapport à 2023, à 26,7 Md€) et électriques (-10,1 %, à 3,8 Md€), alors que les exportations de véhicules hybrides augmentent en 2024 (+21,6 %, à 5,3 Md€). De même, les importations ont reculé en 2024 (de 7,0 %, à 74,4 Md€), plus fortement pour les véhicules finis que pour les équipements pour automobile. Les importations de véhicules thermiques et électriques reculent de respectivement 13,3 % (à 31,4 Md€) et 18,2 % (à 8,2 Md€), alors que les importations de véhicules hybrides augmentent de 32,3 % (à 12,5 Md€).

---

[6] Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique.
[7] Comprend les véhicules automobiles pour le transport de personnes, de marchandises, de tourisme, tracteurs, moteurs.

GRAPHIQUE 6

Soldes sectoriels en 2023 et 2024 (en Md€ - CAF/FAB)

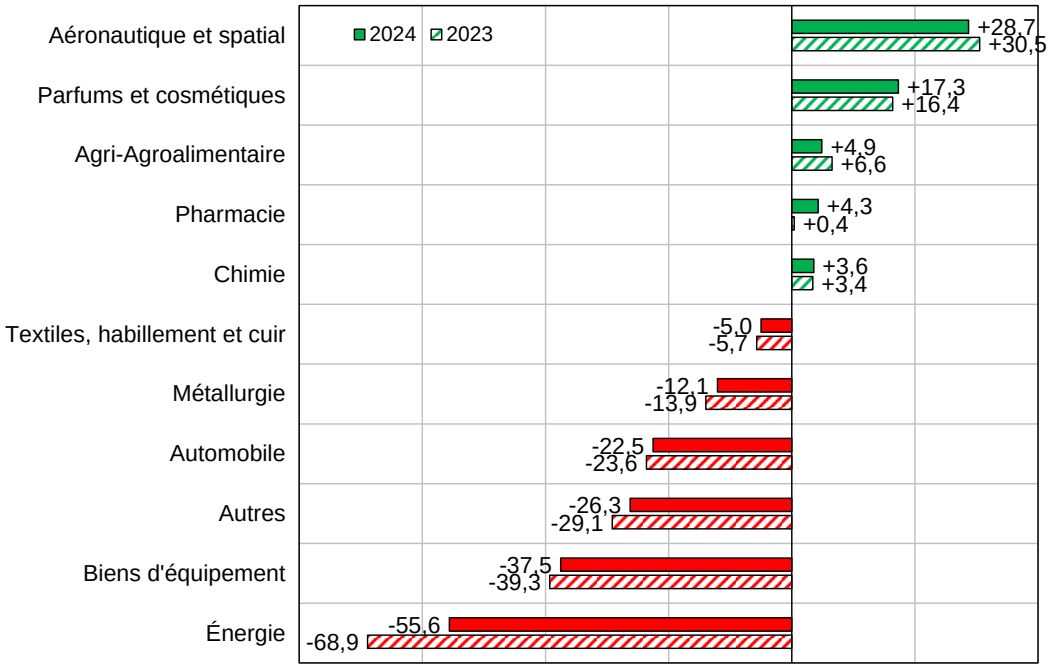

Source : Douanes / DSECE

Encadré 2 : Évolutions structurelles des échanges de voitures

Le solde commercial des voitures (secteur comprenant les véhicules de transport de moins de 10 personnes)[8] s'est dégradé depuis 2005 (de 25,9 Md€ pour s'établir à -20,0 Md€ en 2024), s'expliquant par un recul des exportations (-23,5 % sur la période, à 22,8 Md€) tandis que les importations ont quasiment doublé (+91,0 %, à 40,9 Md€). **Cette évolution des échanges traduit la stratégie d'internationalisation des entreprises françaises[9].** En effet, les entreprises françaises ont multiplié les sites de production à l'étranger avec des logiques différentes : des implantations en Espagne et dans les pays d'Europe de l'Est dans une logique de production, d'assemblage et de réimportation en France à des fins commerciales, et des implantations en Chine ou en Amérique du Sud dans une perspective de de production plus autonome et orientée vers des marchés locaux[10].

La baisse des exportations françaises (*cf.* Graphique de gauche) s'explique par la contraction des exportations de voitures thermiques[11] (de 52,6 % depuis 2005) pour s'établir à 12,9 Md€ en 2024. A l'inverse, les importations de voitures thermiques (*cf.* Graphique de droite) ont progressé jusqu'à la crise Covid (+48,2 %), atteignant 31,7 Md€ en 2019, avant de ralentir progressivement et chuter en 2024 à 20,7 Md€, en dessous du niveau de 2005 (21,4 Md€). De plus, bien que les exportations de voitures hybrides et électriques aient plus que quadruplées, passant de 1,6 Md€ en 2017[12] à 8,0 Md€ en 2024, les importations ont augmenté d'autant plus fortement, s'établissant à 20,2 Md€, contre 1,0 Md€ en 2017. La part des voitures hybrides et électriques dans les importations françaises de voitures est notamment passée de 3,4 % en 2017 à 49,5 % en 2024 et de 8,2 % en 2017 à 38,1 % en 2024 pour les exportations.

Les entreprises allemandes ont, quant à elles, privilégié une stratégie d'optimisation de la chaîne de production, en délocalisant à l'étranger des activités à plus faible valeur ajoutée afin de fournir l'appareil productif allemand en intrants à moindre coût. Les exportations allemandes de voitures ont ainsi enregistré une forte croissance (+90,8 % entre 2005 et 2023), atteignant 164,7 Md€ en 2023 (soit 7 fois supérieurs aux exportations françaises) tiré notamment depuis 2017 par la hausse des voitures hybrides.

La montée en puissance de la Chine sur le segment des voitures électriques et hybrides avec des prix très compétitifs s'est traduite par une forte hausse de ses exportations. La Chine est le 8ème fournisseur de voitures de la France (4,3 % des importations françaises en 2024), qui importe majoritairement des voitures électriques (soit 75,2 % des importations depuis la Chine).

Évolution des échanges de voitures thermiques et hybrides/électriques depuis 2005 (en Md€)

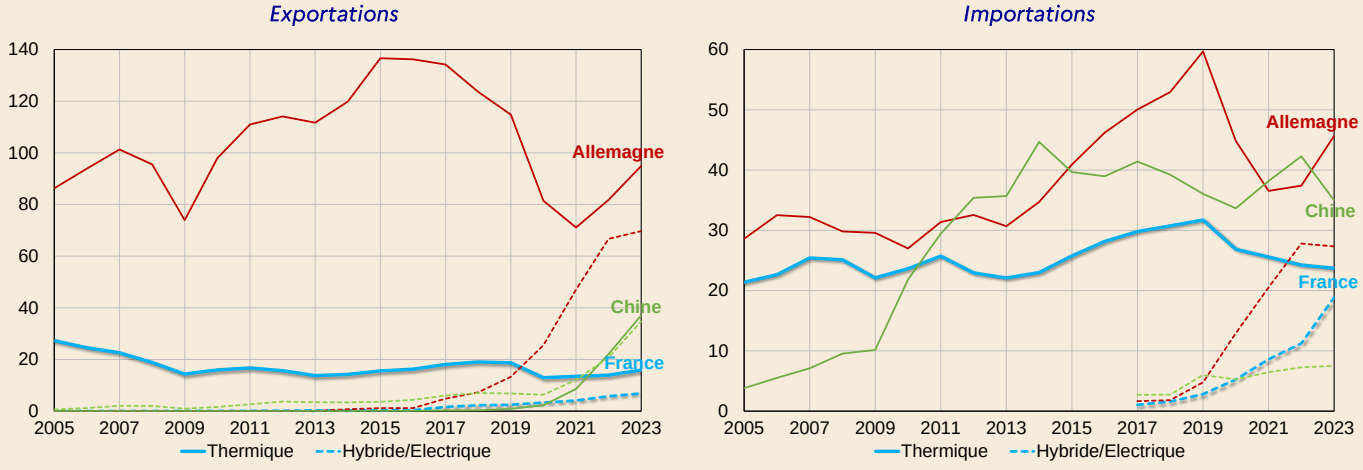

Source : Douanes / DSECE et douanes nationales

[8] Code SH 8703
[9] Voir Trésor-Éco n° 267 (Septembre 2020) " Les stratégies internationales des entreprises françaises "
[10] Insee première n°1783 (novembre 2019) « L'industrie automobile française : l'internationalisation de la production des groupes pèse sur la balance commerciale ».
[11] Comprend les véhicules à moteur essence ou diesel.
[12] Début des séries et création d'un code SH spécifique.

L'excédent de l'agri-agroalimentaire se dégrade et atteint un point bas historique

Les exportations du secteur agricole et agroalimentaire sont quasi-stables à 82,5 Md€ en 2024, alors que les importations du secteur augmentent de 3,2 % par rapport à 2023, pour atteindre 77,6 Md€. L'excédent sectoriel diminue donc de 1,7 Md€ par rapport à 2023 pour s'établir à +4,9 Md€, un point bas depuis au moins 20 ans. Les exportations des sous-secteurs évoluent en ordre dispersé. Les ventes de produits de la culture et de l'élevage baissent de 2,8 % à 16,9 Md€, du fait de la baisse des prix mondiaux des céréales (*cf.* Partie 3 II.2). Les exportations en valeur de céréales (blé et maïs notamment) ont ainsi reculé de 12,0 % en 2024, alors que les quantités exportées enregistrent une hausse de 2,1 %. A l'inverse, les exportations de légumes augmentent en 2024 aussi bien en valeur qu'en volume.

Malgré la hausse des exportations (+1,9 %, à 63,9 Md€), la mauvaise performance de l'agroalimentaire s'explique majoritairement par la hausse des importations (+3,8 %, à 59,5 Md€). De plus, les exportations de boissons ont marqué le pas de 3,5 % à 19,6 Md€, en lien avec les tensions commerciales entre la Chine et l'UE sur le cognac. Les exportations de cognac, de champagne et de vin de Bordeaux ont diminué de respectivement 10,9 %, 8,0 % et de 4,0 % par rapport à 2023.

Les échanges de produits chimiques se contractent en 2024 et l'excédent atteint un niveau record

Dans un contexte de baisse des prix de l'énergie, les échanges de produits chimiques (énergo-intensifs) sont en baisse. En 2024, les exportations du secteur des produits chimiques reculent de 3,2 % (soit -1,7 Md€) à 51,7 Md€. Les importations reculent de 3,7 % et s'établissent à 48,2 Md€ en 2024, poursuivant ainsi leur tendance à la baisse depuis le pic en 2022 où elles avaient atteint 59,9 Md€. L'excédent sectoriel s'améliore donc de 0,2 Md€ par rapport à 2023, pour s'établir à un niveau record à +3,6 Md€. Cette performance s'explique exclusivement par les produits chimiques divers, dont les exportations augmentent de 1,0 % en 2024 pour s'établir à 21,8 Md€ et les importations reculent (de -1,6 %, à 19,0 Md€).

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteur

Données brutes		2023 Md€	2023 Évol.	2023 Poids	2023 Contrib. à la croissance (pp)	2024 Md€	2024 Évol.	2024 Poids	2024 Contrib. à la croissance (pp)
Echanges FAB/FAB yc matériel militaire	Exportation	607,8	1,6%			598,3	-1,6%		
	Importation	707,8	-7,0%			679,3	-4,0%		
	Solde	*-100,0*	▲ 62,5			*-81,0*	▲ 19,1		
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire et données sous le seuil	Exportation	597,1	1,7%	100,0%	+1,7 pp	587,6	-1,6%	100,0%	-1,6 pp
	Importation	720,4	-7,1%	100,0%	-7,1 pp	687,8	-4,5%	100,0%	-4,5 pp
	Solde	*-123,3*	▲ 65,1			*-100,2*	▲ 23,1		
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie et données sous le seuil	Exportation	562,9	2,7%	94,3%	+2,5 pp	557,8	-0,9%	94,9%	-0,8 pp
	Importation	617,2	-0,6%	85,7%	-0,5 pp	602,4	-2,4%	87,6%	-2,1 pp
	Solde	*-54,4*	▲ 18,4			*-44,6*	▲ 9,8		
Energie	Exportation	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp
	Importation	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp
	Solde	*0,0*	▲ 0,0			*0,0*	▲ 0,0		
Agri-agroalimentaire	Exportation	81,8	-2,4%	13,7%	-0,3 pp	82,5	0,9%	14,0%	+0,1 pp
	Importation	75,2	2,3%	10,4%	+0,2 pp	77,6	3,2%	11,3%	+0,3 pp
	Solde	*6,6*	▼ -3,7			*4,9*	▼ -1,7		
Agriculture, sylviculture et pêche	Exportation	19,1	-15,0%	3,2%	-0,6 pp	18,6	-2,5%	3,2%	-0,1 pp
	Importation	17,9	1,4%	2,5%	+0,0 pp	18,1	1,0%	2,6%	+0,0 pp
	Solde	*1,1*	▼ -3,6			*0,5*	▼ -0,7		
Boissons	Exportation	20,3	-2,8%	3,4%	-0,1 pp	19,6	-3,5%	3,3%	-0,1 pp
	Importation	5,0	3,8%	0,7%	+0,0 pp	4,8	-3,8%	0,7%	-0,0 pp
	Solde	*15,3*	▼ -0,8			*14,8*	▼ -0,5		
Produits IAA hors boissons	Exportation	42,5	4,8%	7,1%	+0,3 pp	44,4	4,5%	7,6%	+0,3 pp
	Importation	52,3	2,5%	7,3%	+0,2 pp	54,7	4,6%	8,0%	+0,3 pp
	Solde	*-9,9*	▲ 0,6			*-10,4*	▼ -0,5		
Biens d'équipements	Exportation	111,3	5,6%	18,6%	+1,0 pp	106,6	-4,2%	18,1%	-0,8 pp
	Importation	150,6	1,0%	20,9%	+0,2 pp	144,1	-4,3%	21,0%	-0,9 pp
	Solde	*-39,3*	▲ 4,5			*-37,5*	▲ 1,8		
Produits informatiques, électroniques et optiques	Exportation	35,8	-0,9%	6,0%	-0,1 pp	32,2	-9,9%	5,5%	-0,6 pp
	Importation	55,7	-3,5%	7,7%	-0,3 pp	53,5	-4,0%	7,8%	-0,3 pp
	Solde	*-19,9*	▲ 1,7			*-21,2*	▼ -1,3		
Équipements électriques et ménagers	Exportation	27,2	8,2%	4,6%	+0,4 pp	28,3	3,9%	4,8%	+0,2 pp
	Importation	37,1	3,1%	5,1%	+0,1 pp	37,0	-0,3%	5,4%	-0,0 pp
	Solde	*-9,9*	▲ 0,9			*-8,7*	▲ 1,2		
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	Exportation	48,3	9,4%	8,1%	+0,7 pp	46,1	-4,6%	7,8%	-0,4 pp
	Importation	57,9	4,2%	8,0%	+0,3 pp	53,7	-7,2%	7,8%	-0,6 pp
	Solde	*-9,6*	▲ 1,8			*-7,6*	▲ 1,9		
Matériels de transport	Exportation	117,7	14,2%	19,7%	+2,5 pp	114,7	-2,6%	19,5%	-0,5 pp
	Importation	112,1	14,1%	15,6%	+1,8 pp	109,8	-2,0%	16,0%	-0,3 pp
	Solde	*5,6*	▲ 0,8			*4,9*	▼ -0,7		
Aéronautique & spatial	Exportation	55,6	16,3%	9,3%	+1,3 pp	57,2	2,9%	9,7%	+0,3 pp
	Importation	25,0	9,6%	3,5%	+0,3 pp	28,5	13,7%	4,1%	+0,5 pp
	Solde	*30,5*	▲ 5,6			*28,7*	▼ -1,8		
Automobile	Exportation	56,4	16,6%	9,4%	+1,4 pp	51,9	-8,1%	8,8%	-0,8 pp
	Importation	80,0	16,7%	11,1%	+1,5 pp	74,4	-7,0%	10,8%	-0,8 pp
	Solde	*-23,6*	▼ -3,4			*-22,5*	▲ 1,1		
Navires et bateaux	Exportation	3,8	-22,8%	0,6%	-0,2 pp	3,7	-2,6%	0,6%	-0,0 pp
	Importation	2,3	35,0%	0,3%	+0,1 pp	2,6	11,8%	0,4%	+0,0 pp
	Solde	*1,5*	▼ -1,7			*1,1*	▼ -0,4		
Autres produits industriels	Exportation	248,0	-1,5%	41,5%	-0,6 pp	250,1	0,8%	42,6%	+0,3 pp
	Importation	275,3	-7,0%	38,2%	-2,7 pp	266,8	-3,1%	38,8%	-1,2 pp
	Solde	*-27,2*	▲ 17,0			*-16,7*	▲ 10,5		
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Exportation	40,2	5,9%	6,7%	+0,4 pp	40,3	0,2%	6,8%	+0,0 pp
	Importation	45,8	-6,2%	6,4%	-0,4 pp	45,2	-1,3%	6,6%	-0,1 pp
	Solde	*-5,7*	▲ 5,3			*-5,0*	▲ 0,7		
Bois, papier et carton	Exportation	9,9	-14,5%	1,7%	-0,3 pp	10,0	1,2%	1,7%	+0,0 pp
	Importation	16,8	-13,2%	2,3%	-0,3 pp	16,1	-3,9%	2,3%	-0,1 pp
	Solde	*-6,9*	▲ 0,9			*-6,1*	▲ 0,8		
Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	Exportation	23,6	8,3%	4,0%	+0,3 pp	24,9	5,5%	4,2%	+0,2 pp
	Importation	7,2	12,7%	1,0%	+0,1 pp	7,6	5,3%	1,1%	+0,1 pp
	Solde	*16,4*	▲ 1,0			*17,3*	▲ 0,9		
Produits chimiques	Exportation	53,4	-5,4%	8,9%	-0,5 pp	51,7	-3,2%	8,8%	-0,3 pp
	Importation	50,0	-16,5%	6,9%	-1,3 pp	48,2	-3,7%	7,0%	-0,3 pp
	Solde	*3,4*	▲ 6,8			*3,6*	▲ 0,2		
Produits pharmaceutiques	Exportation	37,2	-2,7%	6,2%	-0,2 pp	37,7	1,4%	6,4%	+0,1 pp
	Importation	36,8	4,4%	5,1%	+0,2 pp	33,4	-9,2%	4,9%	-0,5 pp
	Solde	*0,4*	▼ -2,6			*4,3*	▲ 3,9		
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Exportation	23,4	0,0%	3,9%	-0,0 pp	23,5	0,4%	4,0%	+0,0 pp
	Importation	33,4	-2,0%	4,6%	-0,1 pp	32,5	-2,6%	4,7%	-0,1 pp
	Solde	*-10,0*	▲ 0,7			*-9,1*	▲ 1,0		
Produits métallurgiques et produits métalliques	Exportation	37,9	-7,5%	6,3%	-0,5 pp	38,7	2,2%	6,6%	+0,1 pp
	Importation	51,8	-9,0%	7,2%	-0,7 pp	50,8	-2,0%	7,4%	-0,1 pp
	Solde	*-13,9*	▲ 2,0			*-12,1*	▲ 1,9		
Produits manufacturés divers	Exportation	22,6	5,3%	3,8%	+0,2 pp	23,4	3,6%	4,0%	+0,1 pp
	Importation	33,5	-4,9%	4,6%	-0,2 pp	33,0	-1,4%	4,8%	-0,1 pp
	Solde	*-10,9*	▲ 2,9			*-9,7*	▲ 1,3		
Produits Divers	Exportation	4,0	-0,4%	0,7%	-0,0 pp	4,0	-1,8%	0,7%	-0,0 pp
	Importation	4,0	1,3%	0,6%	+0,0 pp	4,0	-0,2%	0,6%	-0,0 pp
	Solde	*0,0*	▼ -0,1			*-0,1*	▼ -0,1		

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

Encadré 3 : Parmi les principaux partenaires européens, la France affiche la plus forte progression de son solde commercial en 2024

Les soldes commerciaux de la France et de ses principaux partenaires européens poursuivent leur amélioration sur les trois premiers trimestres 2024 par rapport à la même période en 2023. La France enregistre la plus forte progression de son solde commercial en point de PIB (+1,2 pp), suivie de l'Italie qui a doublé son excédent commercial en point de PIB (+0,9 pp), l'Allemagne (+0,6 pp) et l'Espagne (+0,2 pp).

Solde commercial entre 2023 et 2024 sur les trois premiers trimestres
(données brutes en valeur, CAF/FAB, en % du PIB sur la même période à prix courant)

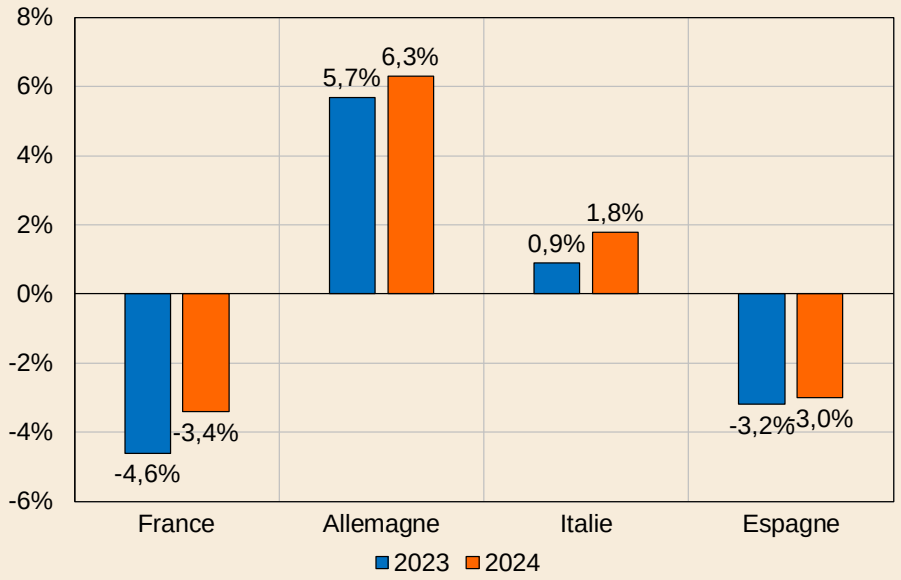

Sources : Douanes nationales, GTA et Eurostat

En 2024, l'amélioration des soldes commerciaux des grandes économies européennes, s'explique par la baisse de la facture énergétique qui a particulièrement bénéficié à l'Italie, dont l'amélioration est de 26 %, et à la France, avec une amélioration de 17 %. Sur les trois premiers trimestres 2024 (par rapport à la même période 2023), l'amélioration des soldes commerciaux hors énergie de la France, l'Italie et l'Espagne s'explique d'abord par la baisse des importations de produits métallurgiques, de biens d'équipement et de produits pharmaceutiques, et par le dynamisme des exportations de produits pharmaceutiques et de navires et bateaux de la France et de produits agricoles et agro-alimentaires de l'Espagne.

L'Italie voit son solde commercial s'améliorer en raison d'un repli de ses importations plus fort que celui de ses exportations, et ce pour l'ensemble des secteurs.

En Allemagne, la réduction de la facture énergétique est plus faible (-7 %, soit un écart de 10 pp avec la France). L'amélioration du solde commercial allemand s'explique par le renforcement des excédents du secteur de la métallurgie des biens d'équipements, des produits chimiques et du secteur automobile (baisse des importations de voitures électriques depuis la Chine, la Corée du Sud et l'Italie qui compense plus que la baisse des exportations de voitures hybrides vers la Chine et les États-Unis et de voitures électriques vers la Belgique, les Pays-Bas et la Corée du Sud).

3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore avec l'ensemble des régions du monde à l'exception de l'Europe hors UE

- Le solde commercial de la France s'est amélioré avec l'ensemble des régions du monde en 2024, à l'exception des pays européens hors UE ;
- L'amélioration du solde est d'abord la conséquence de la baisse des importations pour l'ensemble des zones à l'exception de l'Afrique et de l'Amérique du Nord où les améliorations du solde sont portées par la hausse des exportations ;
- Cette performance s'explique d'abord par la baisse des importations d'hydrocarbures depuis la Belgique et l'Espagne et d'électricité depuis l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique ;
- Hors énergie, l'Asie-Océanie est la 1ère région contributrice à l'amélioration du solde, notamment grâce à la baisse des importations de biens d'équipement et de produits pharmaceutiques.

L'UE est la région du monde qui a le plus contribué à l'amélioration du solde des biens de la France en 2024

Le déficit commercial de la France avec ses partenaires de **l'UE**, principale zone d'échange de la France[13], s'améliore de 10,0 Md€ pour atteindre -35,8 Md€ (*cf.* Graphique 7), en raison du repli de ses importations (-6 %) plus fort que celui de ses exportations (-4 %) (*cf.* Graphique 8). La réduction du déficit s'explique pour près des deux tiers par la baisse de la facture énergétique et, plus modérément, par la réduction des déficits des produits métallurgiques et pharmaceutiques et le renforcement de l'excédent des produits textiles et cuir et des bateaux et navires.

GRAPHIQUE 7
Soldes commerciaux de la France avec les différentes régions du monde en 2023 et 2024
(CAF/FAB hors matériel militaire, Md€)

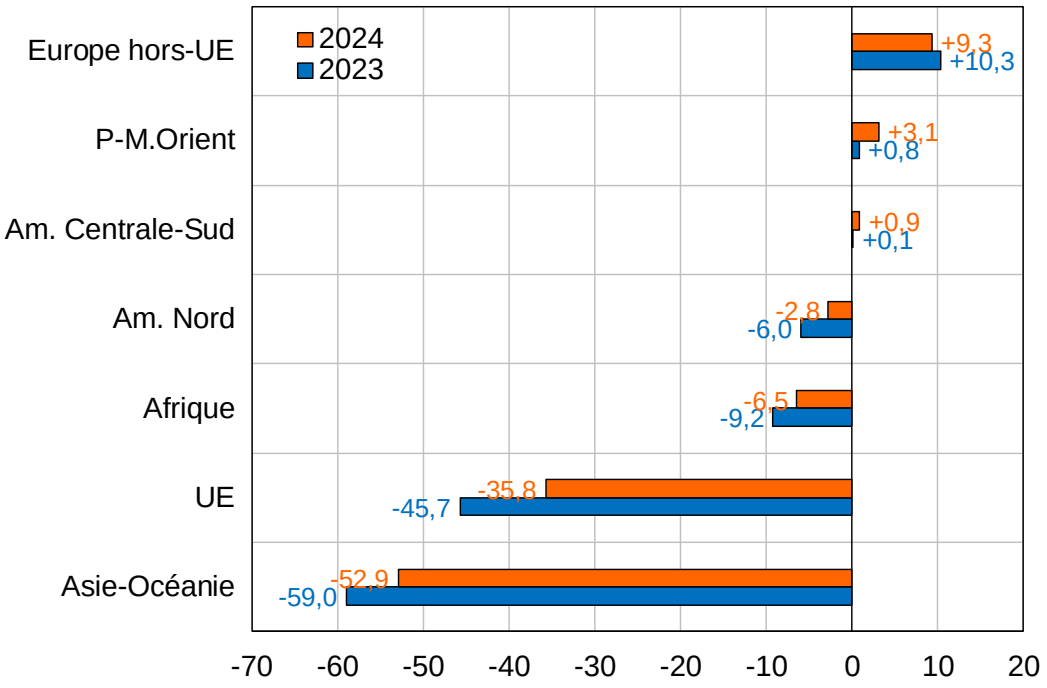

Source : Douanes / DSECE

[13] Voir Trésor-Éco n° 338 (mars 2024) " Le marché unique européen, un vecteur d'intégration économique et commerciale" sur le rôle du marché unique européen pour les échanges commerciaux intra-européens.

GRAPHIQUE 8

Évolution des exportations et des importations de la France avec les différentes régions du monde entre 2023 et 2024 (CAF/FAB hors matériel militaire, en %)

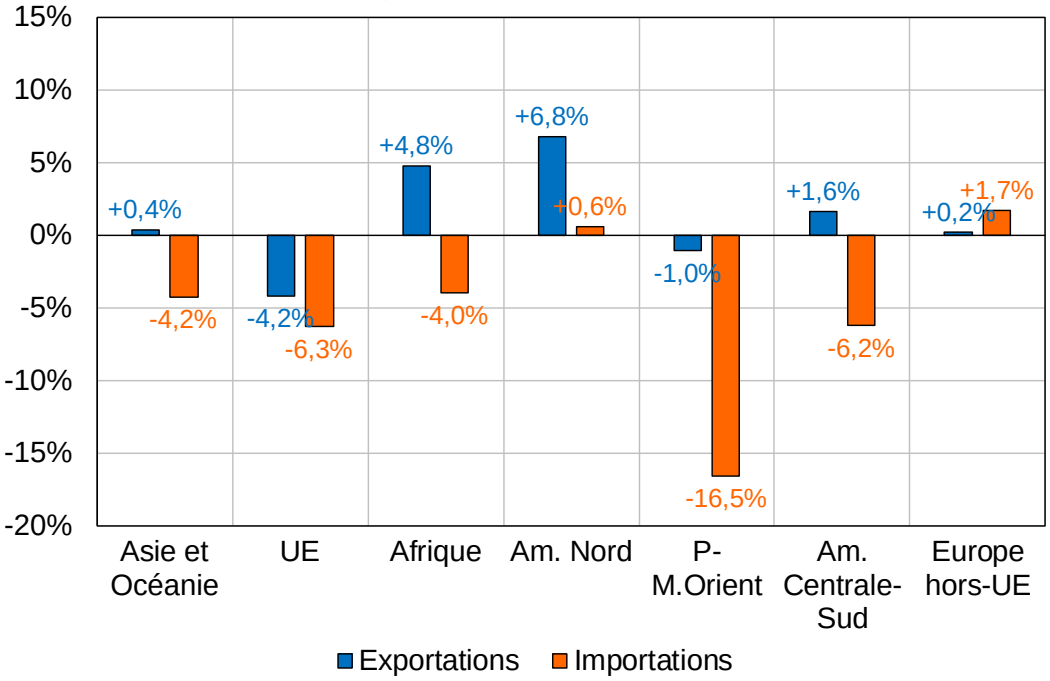

Source : Douanes / DSECE

La facture énergétique avec nos partenaires européens diminue de 7,0 Md€ pour atteindre 10,7 Md€. Cette réduction s'explique par la baisse d'importations d'hydrocarbures (-36 %) depuis la Belgique (-28 %) et l'Espagne (-91 %) et d'électricité (-73 %) depuis l'Espagne (-61 %), l'Allemagne (-95 %) et la Belgique (–75 %). Le solde de l'électricité avec nos partenaires européens s'améliore de nouveau en 2024, dans un contexte de baisse des prix et du rétablissement de la production du parc nucléaire à son niveau pré-crise énergétique durant l'année 2024[14], pour atteindre +3,4 Md€ en raison de la baisse des importations de -1,5 Md€ (-73 % pour atteindre 0,6 Md€) qui plus que compense la baisse des exportations de 0,4 Md€ (-9 % pour atteindre 4,0 Md€). Les produits métallurgiques sont le deuxième contributeur sectoriel à l'amélioration du solde avec nos partenaires européens et affichent une réduction du déficit de 1,3 Md€ pour atteindre -5,4 Md€ en 2024, en raison de la baisse des importations de cuivre depuis la Belgique et d'aluminium depuis l'Italie et l'Allemagne. Le solde des produits pharmaceutiques avec les pays européens s'améliore de 1,3 Md€ et devient excédentaire en 2024 à 47 M€ (après un déficit de -1,4 Md€ en 2023), essentiellement en raison du repli des importations depuis l'Irlande (-23 %, soit 1,2 Md€). Le solde des produits agricoles et agroalimentaires s'améliore légèrement de 0,1 Md€ pour atteindre -2,5 Md€, principalement du fait de la hausse des exportations de produits alimentaires divers (+15 % pour atteindre 7,9 Md€) tandis que les importations demeurent stables.

A contrario, le solde des matériels de transport se dégrade de 2,7 Md€ pour atteindre -9,2 Md€ en lien avec la contraction de l'excédent des produits aéronautiques de 2,9 Md€ à 7,5 Md€ en raison de la baisse des exportations vers l'Italie et l'Espagne, et dans une moindre mesure la hausse du déficit des produits automobiles de 0,4 Md€ à -17,4 Md€ avec la baisse des exportations vers l'Allemagne. L'excédent des produits chimiques se dégrade également de -1,7 Md€ et est désormais légèrement déficitaire à -0,3 Md€, du fait de

[14] La production d'électricité nucléaire a augmenté de 12 % en 2024 et a atteint son niveau de 2021. L'année 2024 marque également la mise en place du réacteur EPR de Flamanville (Flamanville 3), portant le total à 57 réacteurs en service.

la forte baisse des exportations (-10 %) notamment vers la Belgique et l'Irlande. Le solde des biens d'équipements reste stable à -2,9 Md€. En revanche, l'excédent des navires et bateaux se renforce de 0,5 Md€ pour atteindre +0,7 Md€, essentiellement en raison de la hausse des exportations vers Malte. L'excédent des produits textiles et cuir se renforce également de 0,6 Md€ pour atteindre 2,8 Md€, exclusivement en raison de la baisse des importations (-4 %) depuis l'Italie, la Belgique et l'Allemagne.

Le solde commercial se dégrade mais demeure excédentaire avec les pays de la zone Europe hors UE

Le solde de la France avec **l'Europe hors UE** se dégrade de 1,0 Md€ en 2024 mais demeure excédentaire à +10,3 Md€. La dégradation du solde commercial s'explique par une augmentation plus forte des importations avec les pays européens hors UE (+1,2 Md€) que des exportations (+0,1 Md€) vers ce groupe de pays. L'excédent de la France s'est particulièrement réduit avec la Suisse (de -1,5 Md€ à +2,5 Md€) et dans une moindre mesure avec l'Ukraine (de -0,3 Md€ pour atteindre +0,2 Md€), tandis que le déficit avec la Russie s'est creusé (de -0,5 Md€ pour atteindre -2,1 Md€).

Les importations en provenance d'Ukraine augmentent particulièrement en 2024 (+38 %), ce qui entraîne une dégradation du solde qui atteint +0,2 Md€. L'essentiel de la hausse des importations concerne les produits agricoles-agroalimentaires (+64 % depuis 2023), notamment les huiles et graisses.

Le solde avec Russie se dégrade également en 2024 de -0,5 Md€ en raison d'une hausse des importations (+12 % à 4,1 Md€), alors que les exportations restent stables (à 2,0 Md€), dans le contexte d'échanges résiduels (en 2024 les exportations et les importations françaises avec la Russie représentent respectivement 31 % et 41 % des niveaux de 2021). Cette dégradation du solde est exclusivement la résultante de la hausse de la facture énergétique avec la Russie. Les importations françaises depuis la Russie ont particulièrement augmenté pour le gaz naturel liquéfié (+33 % en volume[15] et +45 % en valeur soit +1,0 Md€). Cette hausse s'inscrit dans un contexte de conflits en mer Rouge, qui a notamment eu pour conséquence la baisse des importations de GNL depuis le Qatar (de 80 %, en volume, entre 2023 et 2024). La part de la Russie dans les importations d'énergie de la France reste néanmoins faible et stable (à 4 %, après 15 % en 2021).

Hors Russie et Ukraine, le solde commercial s'améliore de 0,5 Md€, surtout dans les secteurs des produits aéronautiques et des biens d'équipement. Cette amélioration s'explique essentiellement par la hausse de l'excédent avec la Turquie (+0,9 Md€ pour atteindre 1,3 Md€) en raison d'une baisse des importations (-0,4 Md€) de produits automobiles et textiles et de la hausse des exportations (+0,4 Md€) de produits de l'aéronautique et spatial. L'amélioration du solde avec la zone s'explique également par la réduction du déficit avec la Norvège (+0,8 Md€ pour atteindre -2,0 Md€) en raison de la hausse des exportations (+0,5 Md€) de produits aéronautiques et agroalimentaires (principalement des huiles et graisses). Ces améliorations plus que compensent la contraction de l'excédent avec la Suisse de 1,5 Md€, qui s'explique par la baisse des exportations (-5 % à 19,8 Md€) et la hausse des importations (+2 % à 17,6 Md€). La baisse des exportations est portée par la baisse des exportations de navires et bateaux et d'énergie (hydrocarbures naturels). La hausse des importations en provenance de Suisse est tirée par celle des métaux non ferreux qui ont particulièrement augmenté (+40 %) pour atteindre 1,6 Md€ en 2024. Dans une moindre mesure, les importations de produits chimiques et d'horlogerie depuis la Suisse ont également augmenté.

[15] Comparaison sur une période de 11 mois (janvier à novembre).

L'Asie-Océanie est la première région contributrice à l'amélioration du solde des biens hors énergie, notamment grâce à l'amélioration des soldes avec le Japon et la Corée du Sud

L'Asie-Océanie est la région du monde qui a le plus contribué à l'amélioration du solde des biens hors énergie de la France en 2024. Le déficit commercial avec la région **Asie-Océanie** se réduit de 6,0 Md€ pour atteindre -52,9 Md€, du fait du repli des importations (-4 %) et de la stagnation des exportations. Le solde avec la Corée du Sud devient excédentaire (de -3,7 Md€ en 2023 à +70 M€ en 2024) et le déficit commercial s'est quasi-résorbé avec le Japon (de 3,7 Md€ à -0,3 Md€). A l'inverse, le solde avec la Chine[16] se dégrade (de -0,2 Md€ pour atteindre -41,9 Md€). L'excédent avec Singapour se contracte de 2,4 Md€ à +4,9 Md€).

Le solde avec la Chine se dégrade de 0,2 Md€ pour atteindre -41,9 Md€ en 2024, sans atteindre le niveau historique de 2022 (-49,9 Md€). Cette dégradation s'explique par une baisse des échanges avec la Chine en 2024, avec un recul des exportations (-1,6 Md€ à 29,4 Md€) plus fort que celui des importations (-1,4 Md€ à 71,3 Md€). Les exportations de la France de produits agricoles et agroalimentaires (-0,7 Md€ à 3,6 Md€), de biens d'équipement (-0,6 Md€ à 3,5 Md€) et de parfums et cosmétiques (-0,2 Md€ à 2,2 Md€) ont diminué vers la Chine en 2024. A l'inverse, les exportations de produits chimiques ont augmenté (+0,2 Md€ à 1,8 Md€). En ce qui concerne la baisse des importations françaises depuis la Chine elle s'explique d'abord par la baisse des importations de produits automobiles, notamment des voitures électriques neuves (-1,3 Md€ pour atteindre 2,9 Md€), et de biens d'équipements (-1,1 Md€ pour atteindre 35,9 Md€). A l'inverse, les importations d'appareils ménagers (+0,5 Md€ à 3,3 Md€) et de navires et bateaux (+0,3 Md€ à 0,4 Md€) ont augmenté.

Hors Chine, le déficit commercial avec la région s'améliore de 6,2 Md€ pour atteindre -11,0 M€ en 2024. Le solde des produits pharmaceutiques s'améliore de 2,4 Md€ pour atteindre 1,3 Md€ principalement grâce à la baisse des importations depuis cette région, essentiellement due au retour à la normale des importations depuis la Corée du Sud (-85 %) après la forte hausse enregistrée en 2023[17]. Le déficit du secteur des biens d'équipement, traditionnellement premier contributeur sectoriel au déficit avec la région, se réduit de 1,6 Md€ pour atteindre -9,1 Md€, en raison de la baisse des importations des composants et cartes électroniques depuis Taïwan, la Corée du Sud et la Malaisie. Le solde des navires et bateaux se dégrade de 0,2 Md€ pour atteindre +1,4 M€ : en raison de la baisse des exportations vers les îles Marshall, l'Australie et Singapour. L'excédent aéronautique s'est également renforcé de 1,2 Md€ en raison de la hausse des exportations vers le Japon et la Corée du Sud. À l'inverse, le solde des produits agricoles et agroalimentaires s'est légèrement dégradé (-0,4 Md€), avec la baisse des exportations de boissons (notamment du cognac et du champagne) vers Singapour (de 0,3 Md€ pour atteindre 0,9 Md€) et la hausse des importations de produits de la culture et de l'élevage depuis l'Australie.

L'excédent commercial avec l'Amérique du Nord s'améliore du fait de la hausse des exportations de navires et de biens aéronautiques et de la réduction de la facture énergétique

Le déficit commercial (y compris énergie) avec les pays d'**Amérique du Nord** (États-Unis, Canada et Mexique) poursuit son amélioration de 3,3 Md€ en 2024 pour atteindre -2,8 Md€, essentiellement du fait d'une hausse des exportations (+7 %) tandis que les importations reculent légèrement (-1 %). Les soldes se sont améliorés vers l'ensemble des partenaires de la zone, tirés par la hausse des exportations vers les États-Unis et le Mexique et une baisse des échanges avec le Canada (*cf.* Graphiques 9.a et 9.b). Hors énergie, l'excédent avec l'Amérique du Nord s'améliore de 2,9 Md€, à +7,3 Md€.

[16] L'analyse des échanges avec la Chine inclut le territoire de Hong Kong.
[17] En 2023, les importations de produits pharmaceutiques depuis la Corée ont fortement augmenté en raison des importations de produits immunologiques (multipliées par 190 en un an) en lien avec les achats de nouveaux médicaments d'immunothérapie contre la Maladie d'Alzheimer.

La hausse des exportations vers la région s'explique essentiellement par celle des matériels de transport (des navires et bateaux et aéronautique et spatial, +1,8 Md€ à 11,9 Md€) et des produits chimiques (de 0,6 Md€ à 4,1 Md€) vers les États-Unis. La bonne performance des exportations de parfums et cosmétiques, notamment vers les États-Unis (+18 %), permet à l'excédent du secteur de s'améliorer de 0,5 Md€ à +2,8 Md€. En ce qui concerne la facture énergétique, elle se réduit avec cette région en 2024 (de 0,5 Md€ à -14,3 Md€). Cette réduction s'explique exclusivement par la baisse en valeur des importations d'hydrocarbures naturels depuis les États-Unis (-15 %, exclusivement un effet prix, les importations en quantité ont augmenté de 27 % entre 2023 et 2024) qui plus que compense la dégradation du solde des produits pétroliers avec les États-Unis, principalement en raison de la hausse des importations françaises (+1,1 Md€ soit +53 %), essentiellement en volume.

A l'inverse, le secteur de la métallurgie voit son solde vis-à-vis de l'Amérique du Nord se dégrader exclusivement en raison de la hausse des importations d'uranium depuis le Canada qui a quadruplé (en volume) depuis 2023 pour atteindre 0,1 Md€. Le solde des boissons reste, quant à lui, stable à +4,5 Md€.

Le solde commercial avec l'Amérique Centrale et du Sud s'améliore faiblement exclusivement en raison de la réduction de la facture énergétique avec le Guyana

Le solde avec **l'Amérique Centrale et du Sud** s'améliore de 0,8 Md€ pour atteindre +0,9 Md€. Cela s'explique par la baisse des importations (-6 % à 9,2 Md€) et la hausse des exportations (2 % à 10,1 Md€). Cette amélioration du solde masque donc une baisse des échanges avec les pays d'Amérique Centrale et du Sud.

Le solde énergétique s'améliore de 0,8 Md€ pour atteindre -1,3 Md€ du fait de la baisse des importations d'hydrocarbures naturels depuis le Guyana et Trinité-et-Tobago, après une année exceptionnelle en 2023 où les achats par la France depuis le Guyana avaient été multipliés par 16 en un an (soit une hausse de 0,4 Md€). L'amélioration du solde commercial de la France s'explique également par la baisse des importations d'houille depuis la Colombie.

Hors énergie, les échanges commerciaux avec l'Amérique Centrale et du Sud restent stables. Les exportations de produits aéronautiques diminuent vers le Brésil (-0,3 Md€) mais augmentent vers le Chili (+0,6 Md€). La baisse des importations de produits de la culture et de l'élevage depuis l'Uruguay (-0,1 Md€) ne compense pas entièrement la hausse des importations de ces produits depuis le Brésil (+0,1 Md€) et l'Equateur (+0,2 Md€).

Le déficit avec l'Afrique se réduit en raison de la baisse de la facture énergétique et de l'amélioration du solde aéronautique et spatial, qui plus que compensent la dégradation du solde des produits agricoles et agroalimentaires

Le déficit avec **l'Afrique** se résorbe de 2,8 Md€ pour atteindre -6,5 Md€, en raison de la hausse des exportations (+5 % à 28,8 Md€) et de la contraction des importations (-4 % à 35,3 Md€)

Cette amélioration s'explique d'abord par la baisse de la facture énergétique de 2,2 Md€, à 14,4 Md€, en raison principalement de la baisse des importations d'hydrocarbures naturels en provenance de l'Algérie, du Cameroun et de la Libye.

L'excédent des produits aéronautiques se renforce de 0,7 Md€ pour atteindre 1,4 Md€, en raison de la hausse des exportations vers l'Ethiopie (+0,4 Md€) et le Maroc (+0,1 Md€) et dans une moindre mesure vers la Tunisie et l'Égypte. L'excédent des produits chimiques s'améliore de 0,2 Md€ à 1,3 Md€, et le déficit du secteur automobile se réduit de 0,1 Md€ à -1,4 Md€ grâce à la hausse des exportations vers l'Algérie et le Maroc.

A l'inverse, la balance des produits agricoles et agroalimentaires se dégrade de 0,8 Md€ à -1,3 Md€, en raison de la hausse des importations de cacao depuis la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Ghana.

GRAPHIQUE 9.a

Évolution des exportations bilatérales de la France entre 2023 et 2024 (FAB hors matériel militaire)

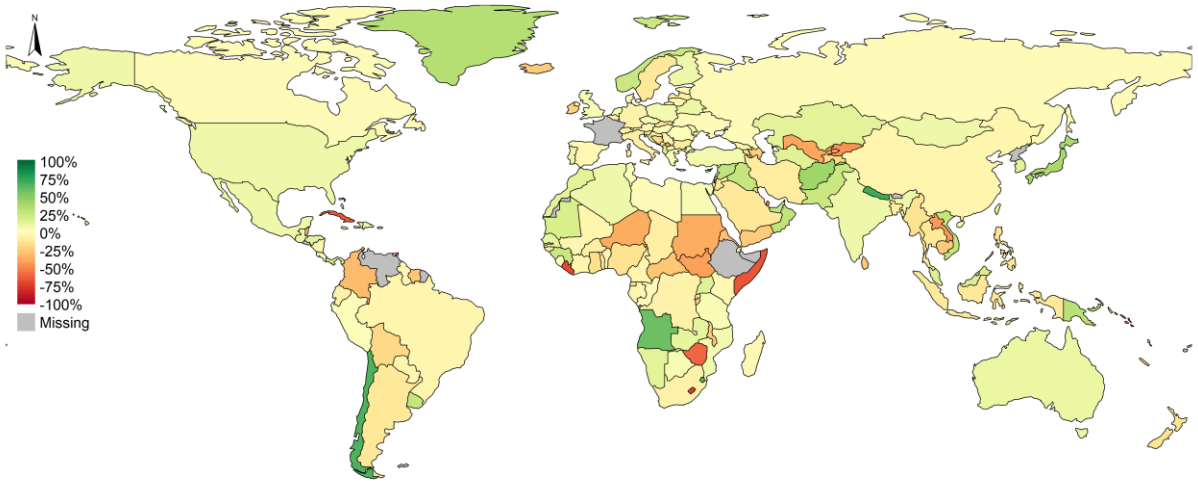

GRAPHIQUE 9.b

Évolution des importations bilatérales de la France entre 2023 et 2024 (CAF hors matériel militaire)

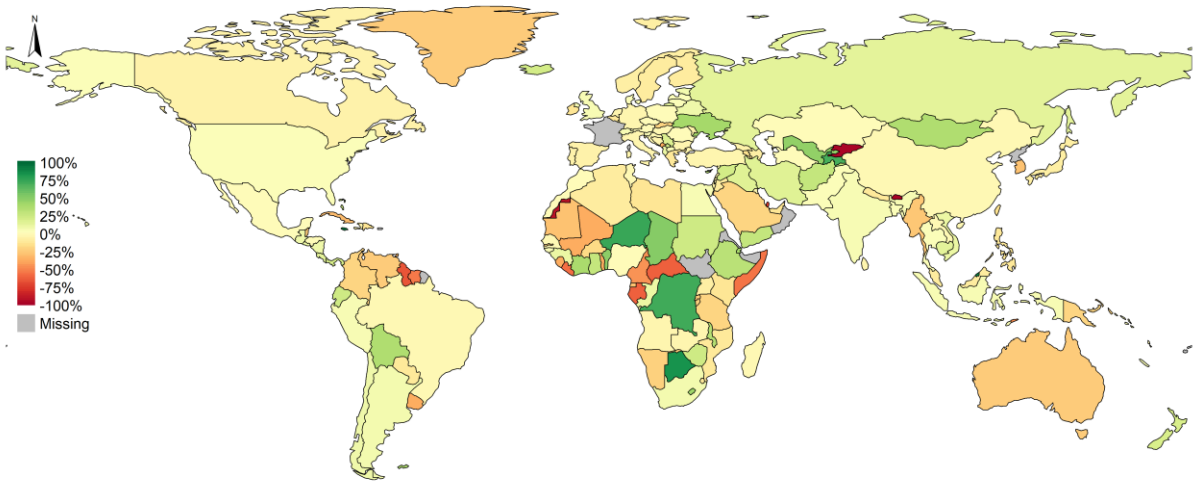

Source : Douanes / DSECE

Au Proche et Moyen-Orient le recul de la facture énergétique explique l'essentiel de l'amélioration du solde commercial

Le solde commercial de la France au **Proche et Moyen-Orient** s'améliore de 2,3 Md€ et conserve sa dynamique excédentaire à +3,1 Md€, après +0,8 Md€ en 2023 et -3,7 Md€ en 2022. Cette amélioration s'explique par la contraction des importations (-17 %) plus forte que celle des exportations (-1 %).

La baisse de la facture énergétique de 2,3 Md€ explique l'essentiel de cette amélioration, portée par un repli des importations d'hydrocarbures naturels depuis l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emirats Arabes Unis, et de produits pétroliers depuis le Qatar et le Koweït. Cette réduction de la facture énergétique compense la baisse des exportations de biens aéronautiques (-1,2 Md€ à +2,6 Md€) notamment vers l'Arabie Saoudite et le Qatar.

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par région et pays

Zone/pays		2023	2024				Zone/pays		2023	2024			
		Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)			Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Ensemble CAF/FAB hors mat. militaire	**Export**	**597,1**	**587,6**	**-1,6%**	***100%***	***-1,6 pp***	**Asie et Océanie**	**Export**	**76,5**	**76,8**	**+0,4%**	***13,1%***	***+0,0 pp***
	Import	**720,4**	**687,8**	**-4,5%**	***100%***	***-4,5 pp***		**Import**	**135,5**	**129,7**	**-4,2%**	***18,9%***	***-0,8 pp***
	Solde	***-123,3***	***-100,2***	***+23,1***				***Solde***	***-59,0***	***-52,9***	***+6,0***		
UE-27	**Export**	**330,8**	**317,0**	**-4,2%**	***54,0%***	***-2,3 pp***	Chine (+Hong Kong)	Export	31,0	29,4	-5,2%	*5,0%*	*-0,3 pp*
	Import	**376,5**	**352,8**	**-6,3%**	***51,3%***	***-3,3 pp***		Import	72,7	71,3	-1,9%	*10,4%*	*-0,2 pp*
	Solde	***-45,7***	***-35,8***	***+10,0***				*Solde*	*-41,7*	*-41,9*	*-0,2*		
Allemagne	Export	82,2	77,8	-5,3%	*13,2%*	*-0,7 pp*	Inde	Export	7,2	7,7	+6,8%	*1,3%*	*+0,1 pp*
	Import	90,8	86,6	-4,6%	*12,6%*	*-0,6 pp*		Import	9,0	9,3	+3,5%	*1,4%*	*+0,0 pp*
	Solde	*-8,6*	*-8,7*	*-0,2*				*Solde*	*-1,8*	*-1,6*	*+0,2*		
Belgique	Export	48,1	45,3	-5,7%	*7,7%*	*-0,5 pp*	Japon	Export	6,9	9,3	+36,2%	*1,6%*	*+0,4 pp*
	Import	60,5	52,5	-13,1%	*7,6%*	*-1,1 pp*		Import	10,5	9,6	-8,4%	*1,4%*	*-0,1 pp*
	Solde	*-12,4*	*-7,2*	*+5,2*				*Solde*	*-3,7*	*-0,3*	*+3,4*		
Espagne	Export	44,8	44,0	-1,7%	*7,5%*	*-0,1 pp*	Singapour	Export	10,0	7,6	-24,3%	*1,3%*	*-0,4 pp*
	Import	50,3	47,3	-5,9%	*6,9%*	*-0,4 pp*		Import	2,6	2,6	+0,1%	*0,4%*	*+0,0 pp*
	Solde	*-5,5*	*-3,3*	*+2,2*				*Solde*	*+7,4*	*+4,9*	*-2,4*		
Italie	Export	53,2	48,2	-9,3%	*8,2%*	*-0,8 pp*	Corée du Sud	Export	6,1	6,9	+12,6%	*1,2%*	*+0,1 pp*
	Import	52,6	50,7	-3,5%	*7,4%*	*-0,3 pp*		Import	9,8	6,8	-30,5%	*1,0%*	*-0,4 pp*
	Solde	*0,6*	*-2,5*	*-3,1*				*Solde*	*-3,7*	*+0,1*	*+3,8*		
Pays-Bas	Export	22,9	23,2	+1,5%	*3,9%*	*+0,1 pp*	Vietnam	Export	1,2	1,5	+26,2%	*0,3%*	*+0,1 pp*
	Import	31,2	29,5	-5,4%	*4,3%*	*-0,2 pp*		Import	6,4	7,0	+8,4%	*1,0%*	*+0,1 pp*
	Solde	*-8,4*	*-6,3*	*+2,0*				*Solde*	*-5,2*	*-5,5*	*-0,2*		
Pologne	Export	14,5	15,2	+4,5%	*2,6%*	*+0,1 pp*	Taïwan	Export	2,9	3,3	+12,7%	*0,6%*	*+0,1 pp*
	Import	16,4	16,2	-1,2%	*2,4%*	*-0,0 pp*		Import	4,8	4,1	-13,7%	*0,6%*	*-0,1 pp*
	Solde	*-1,9*	*-1,0*	*+0,9*				*Solde*	*-1,9*	*-0,9*	*+1,0*		
Europe hors-UE	**Export**	**80,0**	**80,2**	**+0,2%**	***13,6%***	*+0,0 pp*	Australie	Export	3,8	4,1	+9,3%	*0,7%*	*+0,1 pp*
	Import	**69,7**	**70,9**	**+1,7%**	***10,3%***	*+0,2 pp*		Import	1,9	1,4	-25,9%	*0,2%*	*-0,1 pp*
	Solde	***10,3***	***9,3***	***-1,1***				*Solde*	*+1,8*	*+2,7*	*+0,8*		
Royaume-Uni	Export	36,7	37,5	+2,1%	*6,4%*	*+0,1 pp*	**Proche et Moyen-Orient**	**Export**	**15,5**	**15,4**	**-1,0%**	***2,6%***	*-0,0 pp*
	Import	26,1	26,9	+3,0%	*3,9%*	*+0,1 pp*		**Import**	**14,7**	**12,3**	**-16,5%**	***1,8%***	*-0,3 pp*
	Solde	*10,6*	*10,6*	*-0,0*				***Solde***	***+0,8***	***+3,1***	***+2,3***		
Russie	Export	2,0	2,0	-0,2%	*0,3%*	*-0,0 pp*	Arabie Saoudite	Export	4,1	3,6	-12,7%	*0,6%*	*-0,1 pp*
	Import	3,7	4,1	+12,5%	*0,6%*	*+0,1 pp*		Import	5,2	4,0	-23,2%	*0,6%*	*-0,2 pp*
	Solde	*-1,6*	*-2,1*	*-0,5*				*Solde*	*-1,1*	*-0,4*	*+0,7*		
Suisse	Export	20,9	19,8	-5,2%	*3,4%*	*-0,2 pp*	Qatar	Export	1,5	0,8	-49,1%	*0,1%*	*-0,1 pp*
	Import	16,9	17,4	+2,4%	*2,5%*	*+0,1 pp*		Import	1,3	0,3	-78,0%	*0,0%*	*-0,1 pp*
	Solde	*3,9*	*2,5*	*-1,5*				*Solde*	*+0,2*	*+0,5*	*+0,3*		
Turquie	Export	11,9	12,4	+3,7%	*2,1%*	*+0,1 pp*	Emirats Arabes Unis	Export	5,1	6,5	+27,1%	*1,1%*	*+0,2 pp*
	Import	11,5	11,0	-3,7%	*1,6%*	*-0,1 pp*		Import	2,3	2,0	-14,1%	*0,3%*	*-0,0 pp*
	Solde	*0,5*	*1,3*	*+0,9*				*Solde*	*+2,8*	*+4,5*	*+1,7*		
Amérique du Nord	**Export**	**53,0**	**56,6**	**+6,8%**	***9,6%***	***+0,6 pp***	**Afrique**	**Export**	**27,5**	**28,8**	**+4,8%**	***4,9%***	*+0,2 pp*
	Import	**59,0**	**59,4**	**+0,6%**	***8,6%***	***+0,0 pp***		**Import**	**36,7**	**35,3**	**-4,0%**	***5,1%***	*-0,2 pp*
	Solde	***-6,0***	***-2,8***	***+3,3***				***Solde***	***-9,2***	***-6,5***	***+2,8***		
Etats-Unis	Export	45,1	48,5	+7,5%	*8,2%*	*+0,6 pp*	Maroc	Export	6,6	7,4	+13,1%	*1,3%*	*+0,1 pp*
	Import	52,0	52,6	+1,2%	*7,6%*	*+0,1 pp*		Import	7,4	7,4	-0,4%	*1,1%*	*-0,0 pp*
	Solde	*-6,9*	*-4,1*	*+2,7*				*Solde*	*-0,8*	*+0,0*	*+0,9*		
Canada	Export	4,2	4,2	+0,3%	*0,7%*	*+0,0 pp*	Algérie	Export	4,5	4,8	+6,6%	*0,8%*	*+0,0 pp*
	Import	4,2	3,9	-6,8%	*0,6%*	*-0,0 pp*		Import	7,1	6,3	-11,2%	*0,9%*	*-0,1 pp*
	Solde	*0,0*	*0,3*	*+0,3*				*Solde*	*-2,6*	*-1,5*	*+1,1*		
Mexique	Export	3,7	4,0	+5,9%	*0,7%*	*+0,0 pp*	Tunisie	Export	3,4	3,4	-0,1%	*0,6%*	*-0,0 pp*
	Import	2,9	2,8	-0,4%	*0,4%*	*-0,0 pp*		Import	5,2	5,1	-2,1%	*0,7%*	*-0,0 pp*
	Solde	*0,9*	*1,1*	*+0,2*				*Solde*	*-1,8*	*-1,7*	*+0,1*		
Amérique Centrale et du Sud	**Export**	**9,9**	**10,1**	**+1,6%**	***1,7%***	***+0,0 pp***	Nigéria	Export	0,6	0,5	-16,7%	*0,1%*	*-0,0 pp*
	Import	**9,8**	**9,2**	**-6,2%**	***1,3%***	***-0,1 pp***		Import	4,4	4,4	-0,2%	*0,6%*	*-0,0 pp*
	Solde	***0,1***	***0,9***	***+0,8***				*Solde*	*-3,8*	*-3,9*	*-0,1*		
Brésil	Export	4,4	4,1	-5,5%	*0,7%*	*-0,0 pp*	Libye	Export	0,3	0,3	-0,7%	*0,1%*	*-0,0 pp*
	Import	4,0	3,9	-2,6%	*0,6%*	*-0,0 pp*		*Import*	2,4	2,1	*-14,9%*	*0,3%*	*-0,1 pp*
	Solde	*0,4*	*0,2*	*-0,1*				*Solde*	*-2,1*	*-1,8*	*+0,4*		
Chili	Export	1,0	1,7	+63,7%	*0,3%*	*+0,1 pp*	Angola	Export	0,3	0,4	+58,5%	*0,1%*	*+0,0 pp*
	Import	1,2	1,3	+7,5%	*0,2%*	*+0,0 pp*		*Import*	1,7	1,6	*-4,9%*	*0,2%*	*-0,0 pp*
	Solde	*-0,2*	*0,4*	*+0,6*				*Solde*	*-1,4*	*-1,2*	*+0,2*		

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

4. Analyse territoriale des exportations de biens : les exportations des Pays de la Loire enregistrent le plus fort dynamisme

GRAPHIQUE 10

Évolution des exportations de biens des régions de France métropolitaine entre 2023 et 2024 et cartographie de leurs principales spécialisations sectorielles à l'exportation

(FAB hors matériel militaire, en %)

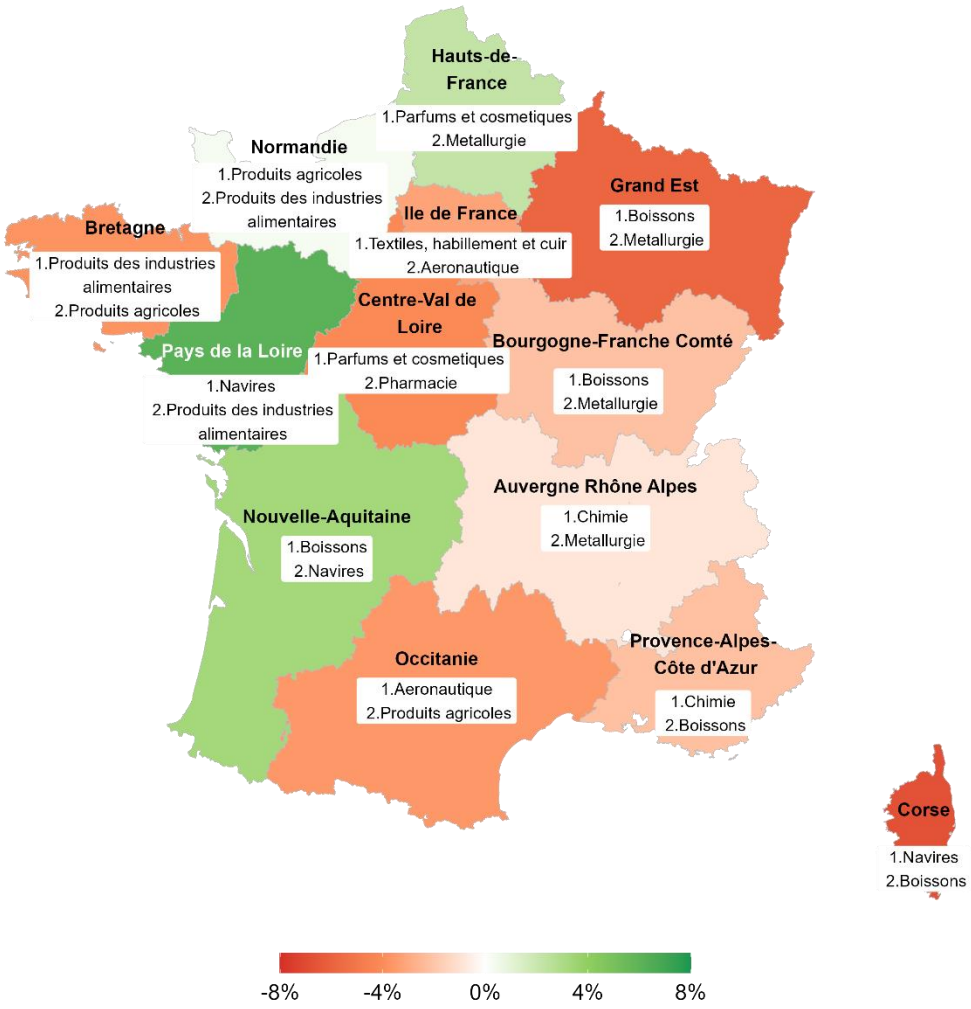

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

Légende : Croissance des exportations régionales[18] entre 2023 et 2024.

Note de lecture : Les deux principales spécialisations sectorielles à l'exportation[19] de la région Pays de la Loire en 2024 sont : les navires et les produits des industries alimentaires.

[18] Comptabilisation par les douanes françaises du commerce extérieur régional : À l'exportation, c'est le département à partir duquel les marchandises sont exportées et non celui du siège social de l'exportateur qui est mentionné. À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué, et non celui du siège social de l'importateur. Il peut arriver que le département indiqué sur les documents douaniers reprenne celui du lieu de stockage (aéroports, ports, entrepôts) plutôt que celui d'expédition ou de consommation, c'est notamment le cas des produits pétroliers. Enfin, il existe une règle dérogatoire pour le gaz naturel et l'électricité qui sont automatiquement attribués à la région Île-de-France.

[19] Avantage comparatif révélé (ACR) à l'échelle infranationale : une région disposerait d'un avantage comparatif révélé (ou spécialisation à l'exportation) pour un secteur lorsque le ratio de ses exportations pour ce secteur divisé par ses exportations totales de biens dépasse le ratio d'exportations françaises du secteur divisé par les exportations françaises totales de biens (voir également la définition de la CNUCED pour l'échelle nationale).

L'Île-de-France enregistre la plus forte contraction des exportations (-3 %, soit une baisse de 4,7 Md€), principalement en raison de la diminution des exportations d'énergie (-4,9 Md€)[20], de biens d'équipement (-2,9 Md€, notamment des composants et cartes électroniques) et de produits automobiles (-2,0 Md€). Le repli des exportations de la région Grand-Est (-6 %, soit -4,2 Md€) est également dû à la baisse des exportations de biens d'équipement (-1,0 Md€) et de produits automobiles (-1,6 Md€), mais aussi à la réduction des exportations de textiles et de cuir (-0,6 Md€) ainsi que des produits de la métallurgie (-0,3 Md€). L'Occitanie enregistre également une contraction de ses exportations (-4 %, soit -1,9 Md€), principalement en raison de la baisse des exportations dans le secteur aéronautique.

A l'inverse, les Pays de la Loire se distinguent comme la région ayant connu la plus forte dynamique d'exportation en 2024 (+6 %, soit +27,1 Md€), soutenue essentiellement par la croissance des exportations de sa principale spécialisation sectorielle : les biens aéronautiques (+2,0 Md€), ainsi que les exportations d'énergie (+0,3 Md€). La région Hauts-de-France connaît également une croissance de ses exportations (+2 %, pour atteindre +67,9 Md€), notamment grâce au dynamisme des exportations de biens d'équipement (+6 %, pour atteindre 8,9 Md€) et des produits des industries alimentaires (+5 %, pour atteindre 9,1 Md€).

[20] Par convention, les douanes allouent les échanges de gaz naturel et d'électricité de la France (par gazoduc ou ligne haute-tension) à la région Île-de-France et au département de Paris (75).

II. ÉCHANGES DE SERVICES, SOLDE COURANT ET CONTRIBUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS À LA CROISSANCE

1. Échanges de services : la balance excédentaire s'améliore en 2024

- Les échanges de services sont en progression en 2024, le solde des services est excédentaire à +48,9 Md€, un niveau inférieur à l'excédent record de 2022 (+65,0 Md€) mais supérieur aux niveaux pré-crise sanitaire ;
- Les services de transports, qui avaient enregistré des excédents inédits en 2021 et en 2022, restent légèrement bénéficiaires en 2024 ;
- Le solde des services de voyages enregistre son excédent le plus élevé depuis 2013, après avoir été très affecté par la crise sanitaire, grâce au retour de la clientèle lointaine et européenne. Les services financiers enregistrent des performances record en 2024, confirmant l'attractivité de la place financière de Paris.

Le solde des services affiche un excédent de +48,9 Md€ en 2024, en hausse de 13,4 Md€ par rapport à 2023, et porté par des excédents dans tous les secteurs de services. Les exportations de services ont atteint 362,6 Md€, en hausse de +6,0 % tandis que les importations ont augmenté de 2,3 % en 2024 pour atteindre 313,7 Md€ (*cf.* Graphique 11).

GRAPHIQUE 11
Évolution annuelle des échanges de services (Md€)

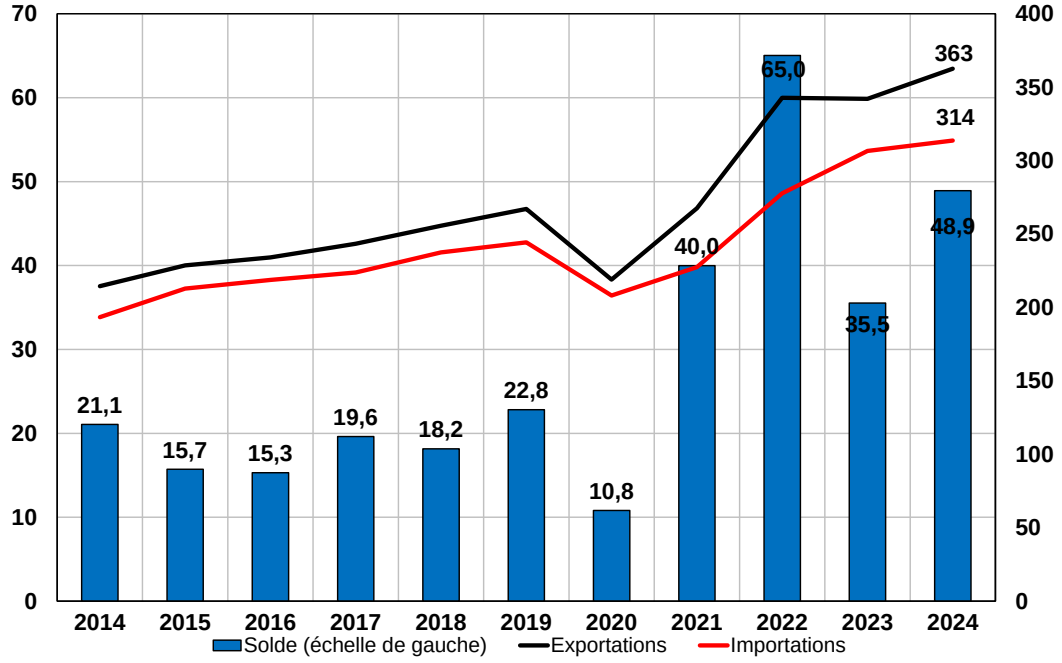

Source : Banque de France

GRAPHIQUE 12

Évolution du solde des services par type de services (Md€)

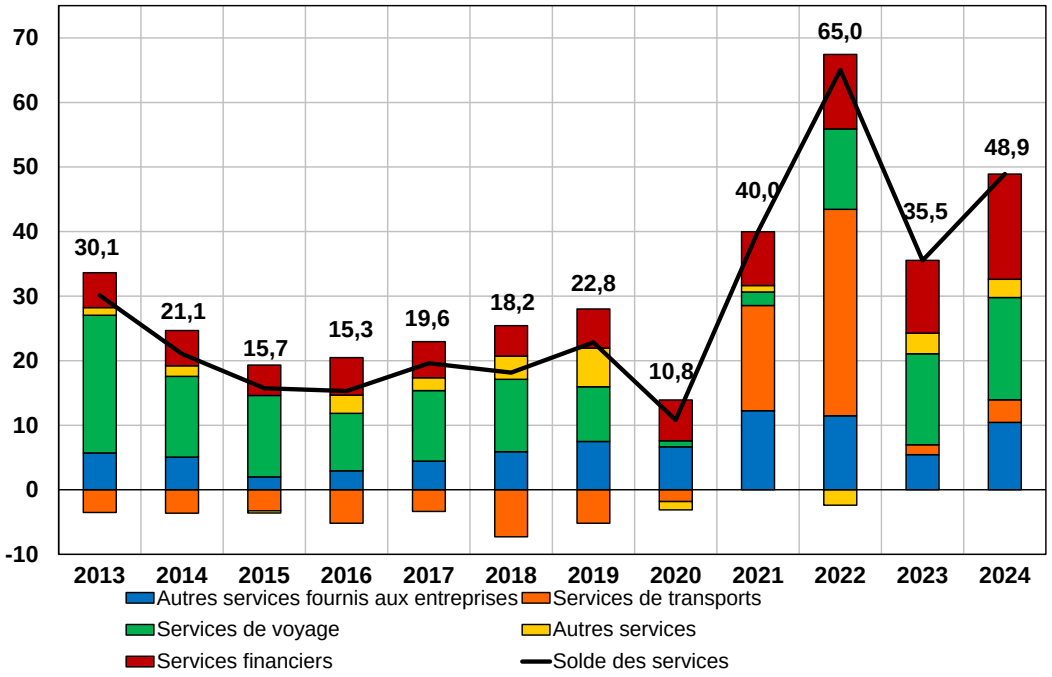

Source : Banque de France

La balance des services de transports s'améliore en 2024 par rapport à 2023 (+3,5 Md€ contre +1,5 Md€ ; *cf.* Graphique 12) après avoir atteint un excédent inédit en 2022 (+32,0 Md€) résultant de facteurs temporaires (reprise du commerce mondial et forte hausse des prix du fret maritime) qui se sont progressivement dissipés à partir du second semestre 2022. La légère amélioration du solde des services de transport s'explique essentiellement par la performance des services de transport maritime dont l'excédent s'est accru en 2024 (+11,4 Md€ en 2024 contre 8,6 Md€ en 2023). Les exportations de services de transport maritime ont fortement augmenté (+13,9 % à 27,9 Md€) en lien notamment avec la hausse des prix du fret maritime et la réorganisation des routes maritimes suite aux tensions en mer Rouge (*cf.* Encadré 10). Le solde du transport aérien s'est légèrement dégradé (-2,0 Md€ en 2024 après - 1,8 Md€ en 2023) tandis que celui des autres transports s'est détérioré (-7,6 Md€ après - 6,7 Md€ en 2023).

Le solde des services de voyage (tourisme) s'améliore à +15,8 Md€ en 2024 (contre +14,1 Md€ en 2023) et marque ainsi un record depuis 2013. Cette amélioration résulte d'une hausse des exportations (+8,2 % à 71,3 Md€) plus élevée que celle des importations (+7,1 % sur un an à 55,4 Md€). Le tourisme reste soutenu par la clientèle européenne et américaine[21]. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris semblent pour autant avoir joué un rôle modéré dans l'amélioration du solde, notamment à cause des effets de comportement de consommation des touristes pendant les Jeux olympiques et paralympiques qui diffèrent de celui des touristes habituels (*cf.* Encadré 4).

Les exportations hors transport et voyage ont augmenté de +6,1 % (à 231,0 Md€) contre une hausse de +1,8 % pour les importations (à 201,4 Md€). Les autres services fournis aux entreprises, qui restent le plus grand poste d'échanges de services (concentrant 28,3 % des exportations et 29,4 % des importations de services en 2024), enregistrent un excédent de 10,4 Md€ en 2024, soit une valeur proche des excédents de 2021 et 2022 (après un excédent

[21] La Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis contribue à environ 60% de la hausse des exportations de tourisme en 2024

de +5,4 Md€ en 2023). Au sein de ce poste, l'excédent de la balance des services de recherche et développement est stable (à +0,3 Md€ en 2024), l'excédent des services professionnels et services de conseil en gestion a augmenté (+2,8 Md€ en 2024 après +1,6 Md€) et l'excédent des services techniques, services liés au commerce et aux autres services a presque doublé (+7,3 Md€ en 2024 après +3,4 Md€).

La balance des échanges de services financiers continue de bénéficier de l'activité d'établissements qui ont renforcé leur présence en France suite au Brexit ce qui se traduit par une nouvelle hausse de son solde (+16,3 Md€ en 2024 après +11,3 Md€ en 2023). Ce niveau record est tiré par une forte progression de +19,1 % des exportations (à 28,0 Md€) et une baisse de -4,5 % des importations (à 11,7 Md€).

Le solde des services de construction (bâtiments et travaux publics) reste stable par rapport à 2023 (à -1,7 Md€), sans retrouver son niveau excédentaire pré-crise.

Enfin, le solde des services d'assurance et de pension se dégrade légèrement avec un excédent de +0,5 Md€ en 2024 après +1,9 Md€ en 2023.

Encadré 4 :
Impact des Jeux olympiques et paralympiques sur le commerce extérieur

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) ont soutenu les exportations et la croissance française au 3ème trimestre 2024. L'Insee a en effet enregistré au moment des JOP l'intégralité de la vente de droits audiovisuels aux médias étrangers (0,7 Md€), qui sont des exportations d'information-communication, et de l'ensemble des recettes de billetterie vendues aux non-résidents (0,4 Md€) comme exportations de services de voyage. Cela a soutenu les exportations en volume au 3e trimestre à hauteur +1,1 Md€, avec un effet sur la croissance de l'ordre de +0,1-0,2 pt.

Les JOP ont donné lieu à un changement de profil des touristes. Ils ont par exemple moins souvent séjourné à l'hôtel, particulièrement en Île-de-France : le nombre de nuitées hôtelières des non-résidents durant la saison estivale (mai-août) a reculé de –2,4 % en 2024, et particulièrement dans les hôtels franciliens, avec une baisse de –9,2 % en 2024 par rapport à 2023. A l'inverse, leurs nuitées en camping ont progressé de +4,6 %. En Île-de-France, les comportements de consommation ont différé des touristes habituels : les dépenses en restauration ont chuté de 7 % et les sites culturels franciliens ont enregistré une baisse notable de fréquentation, avec des recettes des boutiques de musées en recul de 20 % entre juin et septembre. Cela semble s'expliquer par le fait qu'une partie de ces visiteurs « JOP » ont remplacé les touristes « classiques » et d'affaires[22].

L'effet net sur les recettes touristiques est modéré. Si le nombre de visiteurs non-résidents a augmenté de +7 % en glissement annuel[23] pendant les JOP, les recettes touristiques ont, en revanche, augmenté moins rapidement en juillet et août[24], en lien avec le changement de profil des touristes[25]. Néanmoins, les recettes touristiques n'incluaient pas la billetterie, celle-ci ayant été enregistrée progressivement dans la balance des paiements.

Au-delà des effets conjoncturels, les JOP semblent avoir renforcé l'attractivité de la destination France. Les réservations aériennes pour le 4e trimestre sont ainsi en hausse de +10 % par rapport à 2023, notamment grâce à la forte hausse des clientèles brésiliennes (+11,5 %) et japonaises (+22,5 %). Les progressions les plus marquées sont attendues pendant les fêtes de fin d'année, avec une augmentation de +13,5 % en glissement annuel.

Echanges de tourisme 2022 à novembre 2024

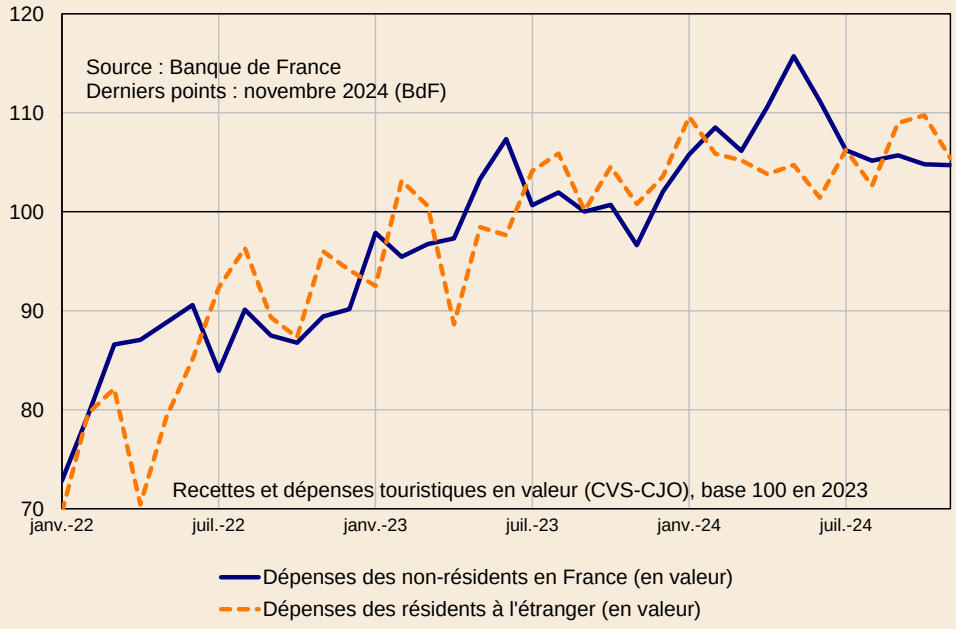

[22] Les nuitées hôtelières liées aux tourismes d'affaires ont chuté de –10,5 % de mai à août en glissement annuel.

[23] De mai à août 2024, le nombre moyen quotidien de visiteurs non-résidents a progressé de +3 % par rapport à la même période de 2023. Ce surplus s'est principalement concentré pendant les JOP : l'augmentation de visiteurs non-résidents a atteint +7 % par rapport à 2023 et +40 % en Ile-de-France. Voir Insee Focus 335 encadré 2 « la saison touristique d'été 2024 ».

[24] En volume, elles ont augmenté de +2,7 % et +0,9 % en juillet et août en variation annuelle, selon les calculs de la DG Trésor et les données de la balance des paiements de la Banque de France, et hors recettes de billetterie.

[25] Cette situation contraste avec Londres 2012, où le nombre de touristes a chuté mais la dépense par touriste a augmenté.

Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteur

Données brutes		2023				2024			
		Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Services	Exportation	342,1	-0,2%	100,0%	-0,2 pp	362,6	6,0%	100,0%	+5,97 pp
	Importation	306,6	10,4%	100,0%	+10,4 pp	313,7	2,3%	100,0%	+2,3 pp
	Solde	35,5	▼ -29,5			48,9	▲ 13,4		
Transports + Voyages	Exportation	124,4	-14,1%	36,4%	-6,0 pp	131,6	5,7%	36,3%	+2,081 pp
	Importation	108,8	8,3%	35,5%	+3,0 pp	112,2	3,1%	35,8%	+1,1 pp
	Solde	15,6	▼ -28,8			19,3	▲ 3,7		
Transports	Exportation	58,6	-33,6%	17,1%	-8,7 pp	60,3	2,9%	16,6%	+0,498 pp
	Importation	57,0	1,4%	18,6%	+0,3 pp	56,8	-0,5%	18,1%	-0,1 pp
	Solde	*1,5*	▼ -30,4			*3,5*	▲ 2,0		
dont Maritimes	Exportation	24,5	-54,0%	7,2%	-8,4 pp	27,9	13,9%	7,7%	+0,993 pp
	Importation	16,0	-2,6%	5,2%	-0,2 pp	16,5	3,5%	5,3%	+0,2 pp
	Solde	*8,6*	▼ -28,3			*11,4*	▲ 2,8		
dont Aériens	Exportation	12,5	5,7%	3,7%	+0,2 pp	13,0	3,6%	3,6%	+0,132 pp
	Importation	14,3	6,0%	4,7%	+0,3 pp	15,0	5,0%	4,8%	+0,2 pp
	Solde	*-1,8*	▼ -0,1			*-2,0*	▼ -0,3		
dont Autres transports	Exportation	19,8	-8,3%	5,8%	-0,5 pp	17,4	-11,8%	4,8%	-0,683 pp
	Importation	26,5	1,5%	8,6%	+0,1 pp	25,0	-5,7%	8,0%	-0,5 pp
	Solde	*-6,7*	▼ -2,2			*-7,6*	▼ -0,8		
Voyages	Exportation	65,9	16,2%	19,2%	+2,7 pp	71,3	8,2%	19,7%	+1,583 pp
	Importation	51,8	17,1%	16,9%	+2,7 pp	55,4	7,1%	17,7%	+1,2 pp
	Solde	*14,1*	▲ 1,6			*15,8*	▲ 1,7		
Autres services	Exportation	217,7	10,0%	63,6%	+5,8 pp	231,0	6,1%	63,7%	+3,89 pp
	Importation	197,8	11,6%	64,5%	+7,4 pp	201,4	1,8%	64,2%	+1,2 pp
	Solde	*19,9*	▼ -0,7			*29,6*	▲ 0,3		
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	Exportation	14,0	0,0%	4,1%	+0,0 pp	13,7	-2,1%	3,8%	-0,09 pp
	Importation	13,1	7,7%	4,3%	+0,3 pp	12,8	-2,0%	4,1%	-0,1 pp
	Solde	*0,9*	▼ -0,9			*0,9*	▼ 0,0		
Services d'entretien et de réparation n.i.a	Exportation	12,4	18,7%	3,6%	+0,6 pp	13,7	10,1%	3,8%	+0,37 pp
	Importation	7,5	23,6%	2,4%	+0,5 pp	8,1	7,7%	2,6%	+0,2 pp
	Solde	5,0	▲ 0,5			5,6	▲ 0,7		
Bâtiments et travaux publics	Exportation	0,9	10,4%	0,3%	+0,0 pp	0,8	-9,5%	0,2%	-0,02 pp
	Importation	2,5	3,8%	0,8%	+0,0 pp	2,5	0,2%	0,8%	+0,0 pp
	Solde	*-1,6*	▼ 0,0			*-1,7*	▼ -0,1		
Services d'assurance et de pension	Exportation	17,1	133,2%	5,0%	+2,9 pp	20,2	17,7%	5,6%	+0,89 pp
	Importation	15,2	36,6%	5,0%	+1,5 pp	19,7	29,5%	6,3%	+1,5 pp
	Solde	*1,9*	▲ 5,7			*0,5*	▼ -1,5		
Services financiers	Exportation	23,5	4,4%	6,9%	+0,3 pp	28,0	19,1%	7,7%	+1,31 pp
	Importation	12,3	11,6%	4,0%	+0,5 pp	11,7	-4,5%	3,7%	-0,2 pp
	Solde	*11,3*	▼ -0,3			*16,3*	▲ 5,1		
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a	Exportation	15,9	8,5%	4,7%	+0,4 pp	16,6	3,9%	4,6%	+0,18 pp
	Importation	15,0	0,2%	4,9%	+0,0 pp	15,1	1,0%	4,8%	+0,0 pp
	Solde	*1,0*	▲ 1,2			*1,4*	▲ 0,5		
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	Exportation	26,0	5,4%	7,6%	+0,4 pp	26,5	1,9%	7,3%	+0,15 pp
	Importation	31,6	7,5%	10,3%	+0,8 pp	31,6	-0,1%	10,1%	-0,0 pp
	Solde	*-5,7*	▼ -0,9			*-5,1*	▲ 0,5		
Autres services aux entreprises	Exportation	98,6	4,4%	28,8%	+1,2 pp	102,6	4,0%	28,3%	+1,17 pp
	Importation	93,2	12,3%	30,4%	+3,7 pp	92,2	-1,1%	29,4%	-0,3 pp
	Solde	*5,4*	▼ -6,0			*10,4*	▲ 5,0		
Services de recherche et développement	Exportation	14,0	9,1%	4,1%	+0,3 pp	13,9	-0,8%	3,8%	-0,0 pp
	Importation	13,6	11,6%	4,4%	+0,5 pp	13,6	0,2%	4,3%	+0,0 pp
	Solde	*0,5*	▼ -0,2			*0,3*	▼ -0,1		
Services professionnels et services de conseil en gestion	Exportation	35,6	4,7%	10,4%	+0,5 pp	39,6	11,1%	10,9%	+1,2 pp
	Importation	34,0	17,4%	11,1%	+1,8 pp	36,8	8,1%	11,7%	+0,9 pp
	Solde	*1,6*	▼ -3,4			*2,8*	▲ 1,2		
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises	Exportation	49,0	3,0%	14,3%	+0,4 pp	49,1	0,3%	13,5%	+0,0 pp
	Importation	45,6	9,0%	14,9%	+1,4 pp	41,8	-8,3%	13,3%	-1,2 pp
	Solde	*3,4*	▼ -2,4			*7,3*	▲ 3,9		
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Exportation	7,4	4,5%	2,2%	+0,1 pp	7,3	-1,5%	2,0%	-0,03 pp
	Importation	7,3	4,0%	2,4%	+0,1 pp	7,6	3,6%	2,4%	+0,1 pp
	Solde	0,1	▲ 0,0			-0,3	▼ -0,4		
Biens et services des APU n.i.a	Exportation	1,7	-5,5%	0,5%	-0,0 pp	1,6	-6,0%	0,4%	-0,03 pp
	Importation	0,0	7,9%	0,0%	+0,0 pp	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp
	Solde	*1,7*	▼ -0,1			*1,6*	▼ -0,1		

Source : Banque de France, calculs DG Trésor

2. Le déficit courant se résorbe en 2024, porté par l'amélioration du déficit des biens et des excédents de services

- Le solde courant s'améliore par rapport à 2023 : il s'établit à -10,5 Md€ en 2023 (l'équivalent de -0,4 % du PIB) après un point bas à -47,6 Md€ en 2020, soit -2,1 % du PIB ;
- Cette amélioration reflète celle du déficit commercial (à -59,4 Md€ selon les données de la Banque de France) et de la balance des services (+48,9 Md€). La balance des revenus est à l'équilibre en 2024.

Le solde courant enregistre un déficit de -10,5 Md€ en 2024 (*cf.* Graphique 13). Il s'améliore de manière significative par rapport à 2023 (-28,1 Md€) grâce à la hausse de l'excédent des services et la baisse du déficit des biens.

Le déficit du solde des biens au sens de la Banque de France (*cf.* définition) se résorbe en 2024 par rapport à 2023, passant de -76,1 Md€ en 2023 à – 59,4 Md€ en 2024. Le négoce international[26], non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie intégrante des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, enregistre un excédent de +16,2 Md€ en 2024 après +17,6 Md€ en 2023. Le solde des marchandises générales hors Douanes (transactions comptabilisées par la Banque de France et non par les Douanes[27]) reste stable à +11,5 Md€ en 2024.

En intégrant l'excédent des services (+48,9 Md€), le solde de la balance des biens et services s'élève en 2024 à -10,5 Md€, contre -40,6 Md€ en 2023.

Selon des estimations préliminaires de la Banque de France, la balance des revenus est à l'équilibre en 2024, après un excédent de +12,5 Md€ en 2023 (*cf.* Graphique 14). Le solde des revenus primaires, qui recouvrent notamment les revenus générés par les investissements à l'étranger et les rémunérations des résidents en France travaillant à l'étranger, diminue à +51,8 Md€ en 2024 après +64,9 Md€ en 2023. Le déficit de la balance des revenus secondaires, comprenant les transferts personnels sans contrepartie à l'étranger, se résorbe légèrement de -52,3 Md€ en 2023 à -51,8 Md€ en 2024.

[26] Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.
[27] À titre d'exemple, un avion livré par Airbus depuis un site de production situé en Allemagne sera comptabilisé par la Banque de France comme une exportation française (principe de transfert de propriété) et non par les Douanes (pas de passage par une frontière française).

GRAPHIQUE 13

Évolution du solde courant et de ses principales composantes (en Md€)

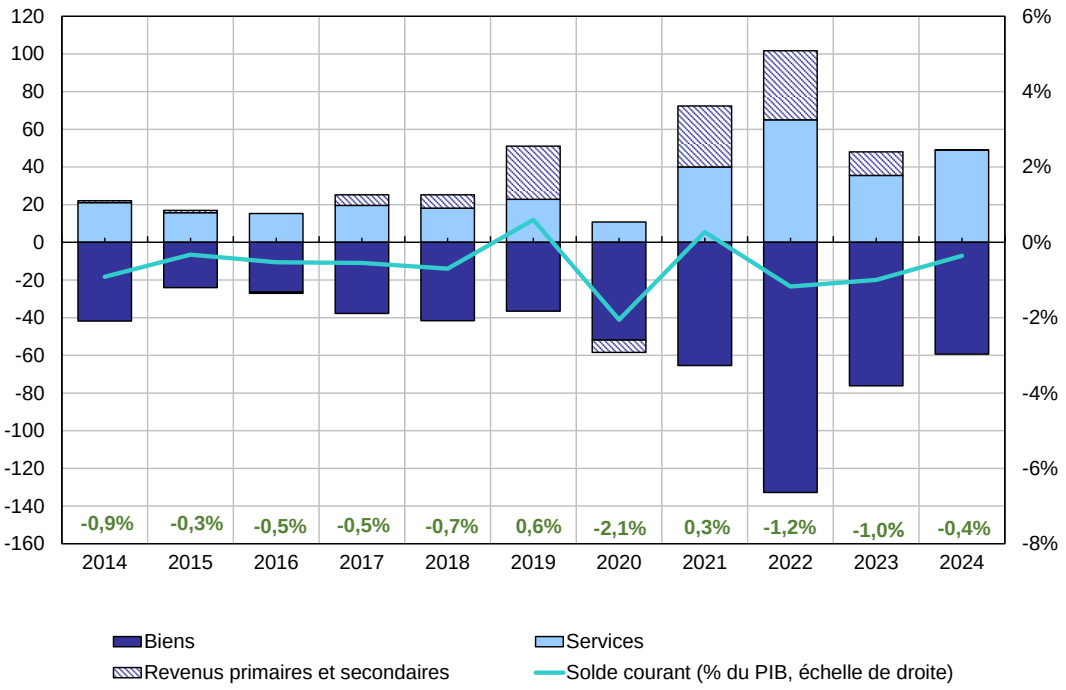

Sources : Banque de France, Insee

GRAPHIQUE 14

Solde courant et ses principales composantes (en Md€)

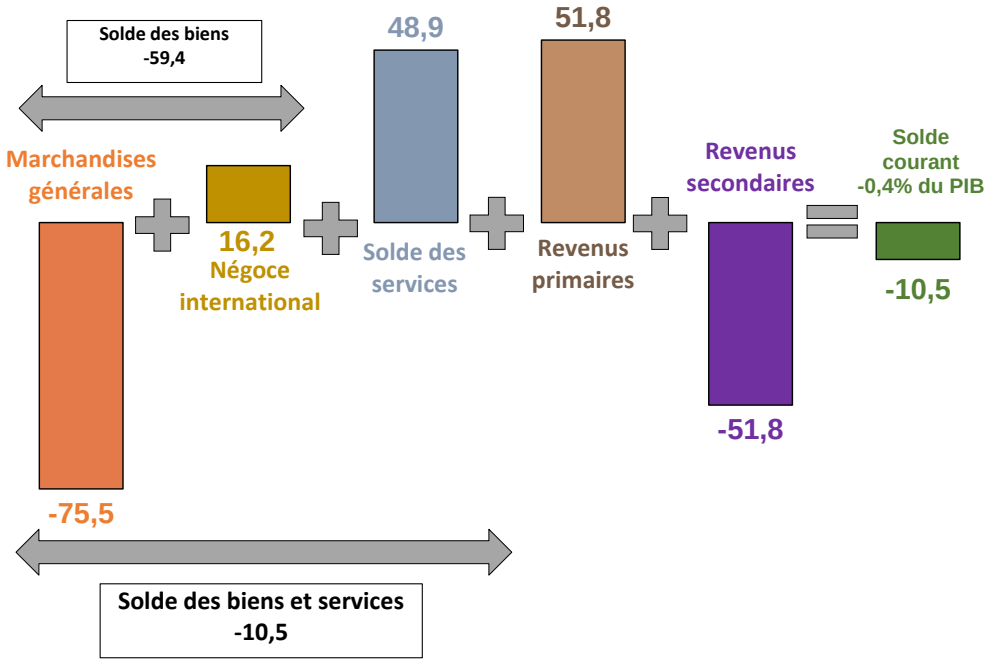

Source : Banque de France

Encadré 5 : Les principaux partenaires européens de la France améliorent significativement leur balance courante en 2024

- La forte amélioration de la balance commerciale de la France et de ses partenaires de la zone euro s'est traduite par celle de la balance courante.
- Le solde des services de la France s'est amélioré de 51 % du fait du dynamisme du solde des services financiers et aux entreprises. Le déficit se s'accroit légèrement en Allemagne. L'Espagne et l'Italie présente encore un solde des services stable.

Solde courant entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres
(données brutes en valeur, FAB/FAB, en % du PIB sur la même période à prix courant)

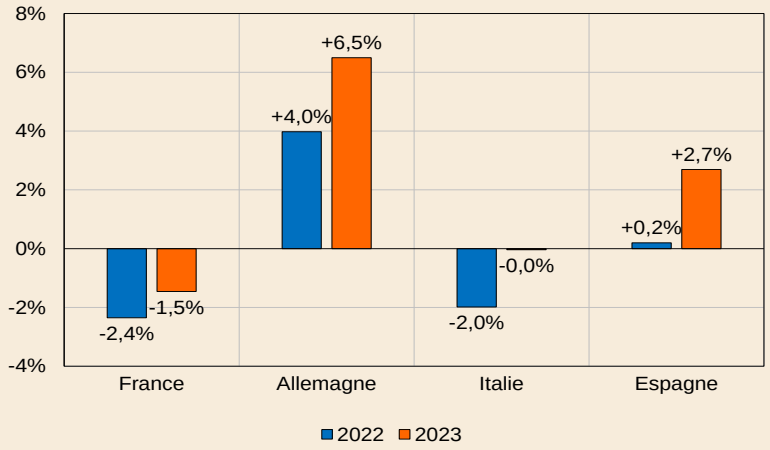

À l'instar de la France, ses principaux partenaires européens ont enregistré une forte amélioration de leur solde courant entre 2023 et 2024 sur les trois premiers trimestres. L'amélioration du solde courant de la France en point de PIB (+1,1 pt sur la même période, soit +24,6 Md€) a toutefois été plus modérée qu'en Italie (+1,5 pt, soit +25,1 Md€), en Espagne (+0,8 pts, soit +9,9 Md€) ou en Allemagne (+0,7 pts, soit +22,4 Md€).

Contributions par composantes à la variation du solde courant entre 2023 et 2024
sur les trois premiers trimestres (en Md€, données FAB/FAB en valeur)

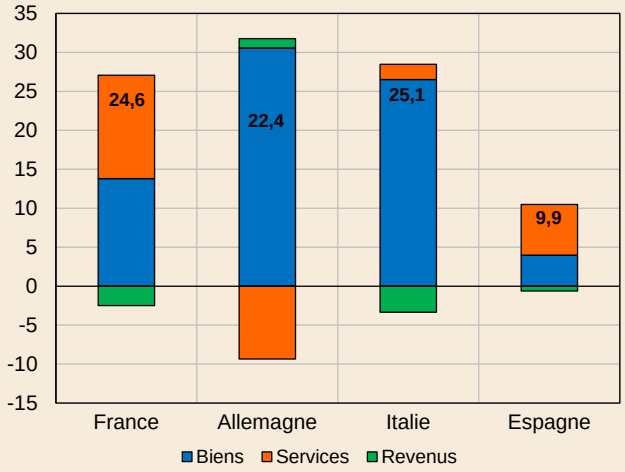

Source : Eurostat

L'amélioration des balances courantes est surtout liée à celle des soldes commerciaux pour l'ensemble de ces pays. Le solde des services s'est détérioré en Allemagne (-9,3 Md€) à cause de la baisse du solde des services aux entreprises. En revanche, le solde des services s'améliore en Italie (+1,9 Md€) et en Espagne (+6,5 Md€), grâce au renforcement de leur excédent de services de voyage (tourisme). Enfin, le solde de la balance des revenus a uniquement progressé en Allemagne (+1,2 Md€), et s'est dégradé en Italie (-3,3 Md€) et en France (-2,5 Md€) et dans une moindre mesure en Espagne (-0,6 Md€).

3. La contribution du commerce extérieur à la croissance est fortement positive en 2024 pour la deuxième année consécutive

- Les exportations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) augmentent de +1,6 % sur l'ensemble de l'année 2024 alors que les importations en volume baissent de –1,1 %, selon les données des comptes trimestriels de l'Insee.
- La baisse des importations reflète la croissance limitée de la demande intérieure, dont une diminution de l'investissement, ainsi qu'un déstockage significatif des entreprises. À l'inverse, les exportations ont progressé, soutenues par la hausse de la demande mondiale adressée à la France et une amélioration des performances à l'exportation.
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB est positive pour une 2e année consécutive en 2024 : +0,9 point après +0,6 point en 2023.

Le commerce extérieur en volume tire la croissance du PIB en 2024

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB est évaluée à partir de l'évolution des échanges en volume, c'est-à-dire l'évolution en valeur corrigée des variations de prix[28].

Les exportations de biens et services poursuivent leur progression mais à un rythme moindre, avec une hausse de +1,6 % sur l'ensemble de l'année 2024 (après +2,5 % en 2023)[29]. Les exportations de biens[30] sont en particulier soutenues par les livraisons des autres produits industriels (+2,3 % après +0,3 % en 2023), notamment la pharmacie et la chimie. Les exportations d'énergie (qui comprennent notamment l'électricité) progressent encore fortement (+12,1 % après +13,7 %) grâce à une hausse de la production nucléaire durant l'année 2024. Les exportations agricoles rebondissent doucement (+1,7 % après –11,3 %), en raison des mauvaises récoltes causées par des conditions météorologiques défavorables. S'agissant des services, la croissance des exportations de services de tourisme continue de progresser (+6,3 % après +9,5 % ; à 106,1 % de leur niveau de 2019). Cette dynamique s'explique par le retour des exportations à leur tendance de long terme, hors des perturbations liées à la crise COVID. Les exportations de services hors tourisme rebondissent, quant à elles, légèrement (+0,9 % après –0,9 %), le recul des exportations de services de transport (–10,1 % après –7,4 %), qui incluent le fret maritime[31], étant compensé en partie par la hausse des exportations de services financiers (+12,3 % après +6,7 %), ce qui pourrait en particulier refléter le développement de la place financière de Paris depuis le Brexit. Au total, les exportations en 2024 dépassent nettement leur niveau de 2019 (à 104,3 %), les biens de très peu (à 100,3 %) mais les services largement (à 115,0 % hors tourisme).

Les importations de biens et services en volume se contractent (–1,1 %, après +0,7 % en 2023), un rythme inférieur à celui des exportations pour la deuxième année consécutive. Cette baisse résulte essentiellement des biens manufacturés (–2,0 % après +0,5 %) notamment les matériels de transport (automobile et produits aéronautiques), les biens d'équipement (produits informatiques, machines) et les « autres produits industriels » (chimie, pharmacie). Elle reflète un environnement de consommation des ménages peu dynamique (+0,9 % en 2024 contre +2,0 % en moyenne entre 2010 et 2019) ainsi qu'un déstockage des entreprises

[28] En 2024, les prix des importations ont enregistré une baisse de –2,1 %, plus marquée que celle des prix des exportations de –1,4 %. Ce différentiel s'explique principalement par la hausse des prix des services de transport maritime, qui occupent une proportion plus importante dans les exportations de services que dans les importations de services. En revanche, les variations des prix des biens ont suivi des trajectoires similaires entre exportations et importations

[29] Selon la première estimation des comptes nationaux du 4ème trimestre 2024, publiée par l'Insee le 30 janvier 2025.

[30] Les exportations en biens représentent 71 % des exportations en volume entre 2010 et 2019, selon les comptes annuels de l'Insee.

[31] La partie 3 II.2 « Évolution des prix des matières premières et tensions sur les approvisionnements » aborde l'évolution du prix du fret.

faisant suite à un mouvement de stockage accru après la crise sanitaire. Les importations énergétiques ont également baissé (–0,3 %, après –14,3 % en 2023). En revanche, les importations de produits agricoles ont rebondi (+5,3 % après –0,9 %), en raison de la baisse des récoltes en France. Côté services, les importations de services hors tourisme reculent pour la première fois en quatre ans (–1,4 % après +9,0 %), en raison d'une baisse des importations de services de transport (–6,8 % après +15,1 %) et de services aux entreprises (–2,8 % après +8,0 %). Enfin, les importations de services de tourisme, correspondant aux dépenses touristiques à l'étranger des résidents français, ont poursuivi leur rebond (+4,3 %, après +10,4 %). Elles demeurent toutefois inférieures à leur niveau de 2019. Au total, les importations en 2024 diminuent légèrement mais restent supérieures à leur niveau de 2019 (102,6 % après 103,7 %). Cette tendance masque des disparités, avec les importations de biens en dessous de leur niveau de 2019 (99,5 %), tandis que celles des services, hors tourisme, sont largement au-dessus (118,5 %).

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB[32] est ainsi positive en 2024 pour la deuxième année consécutive (*cf.* Graphique 15) de +0,9 point après +0,6 point en 2023. Les exportations contribuent positivement à hauteur de +0,5 point et les importations de +0,4 point. Au niveau sectoriel, les biens manufacturés ont contribué le plus fortement (+0,5 point dont +0,1 point de matériels de transport) suivis par les échanges d'énergie (+0,2 point), les services hors tourisme (+0,1 point), et le tourisme (+0,1 point). La nette contribution positive du commerce extérieur à la croissance doit toutefois être mise en regard de la contribution négative des variations de stocks, de –0,5 point[33].

[32] La notion de « contribution du commerce extérieur à la croissance », souvent employée, est utile pour décomposer l'évolution du PIB en somme de contributions des différents postes de la demande finale. Comme les autres contributions, elle est en partie conventionnelle, et il faut l'interpréter avec prudence. Elle suppose implicitement qu'une hausse des exportations reflète des débouchés nouveaux qui a permis d'accroître la production française d'autant ; tandis qu'une hausse des importations prive la production française de débouchés, et la réduit d'autant. En réalité, les importations ne se substituent pas forcément à une production française ; elles sont mêmes souvent nécessaires à la réalisation d'une partie de cette production. Une autre lecture, plus économique, est présentée dans le Trésor-Eco *« Une nouvelle lecture de la contribution du commerce extérieur à la croissance » (2006).* Elle tient compte du contenu en importations de chacun des postes de la demande intérieure (consommation, investissement…), ce qui conduit à réviser à la hausse la contribution des exportations nettes à la croissance.

[33] En effet, les entreprises ont préféré puiser dans leurs stocks plutôt que de recourir aux importations pour soutenir leur production.

GRAPHIQUE 15

Contributions des composantes de la demande à la croissance du PIB (en %)

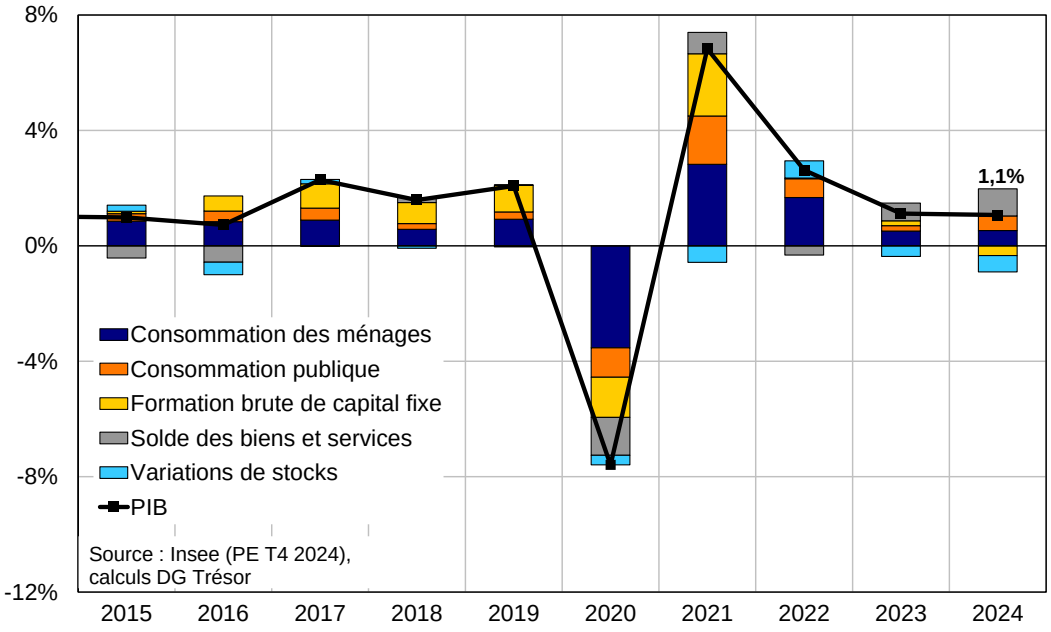

Source : Insee, calculs DG Trésor

GRAPHIQUE 16

Contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB (en %), décomposée par types de produits

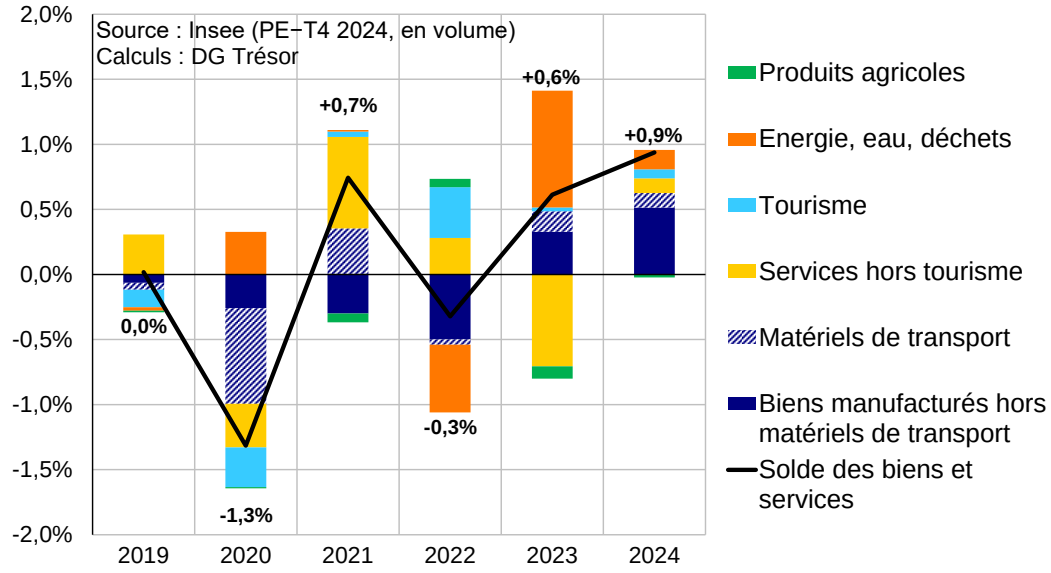

Source : Insee, calculs DG Trésor

PARTIE 2
Attractivité et compétitivité de la France à l'international

I. ATTRACTIVITÉ ET PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

1. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, et atteint un nouveau record au 3ème trimestre 2024

- Le nombre d'entreprises exportatrices en France s'élève à 151 000 au troisième trimestre 2024, soit un niveau record ;
- Sur les douze derniers mois, le nombre d'exportateurs a augmenté de +5 600.

Le nombre d'entreprises exportatrices françaises atteint un niveau record, à 151 000 selon les dernières estimations des Douanes[34] pour le troisième trimestre 2024, soit une hausse de 5 600 entreprises sur les douze derniers mois (*cf.* Graphique 17). La dynamique de croissance initiée en 2012 se poursuit ainsi en 2024 malgré une légère inflexion en 2023, tirée en grande partie par la hausse des opérateurs non-résidents[35] (+9 400 d'octobre 2023 à septembre 2024).

GRAPHIQUE 17
Évolution du nombre d'entreprises exportatrices françaises

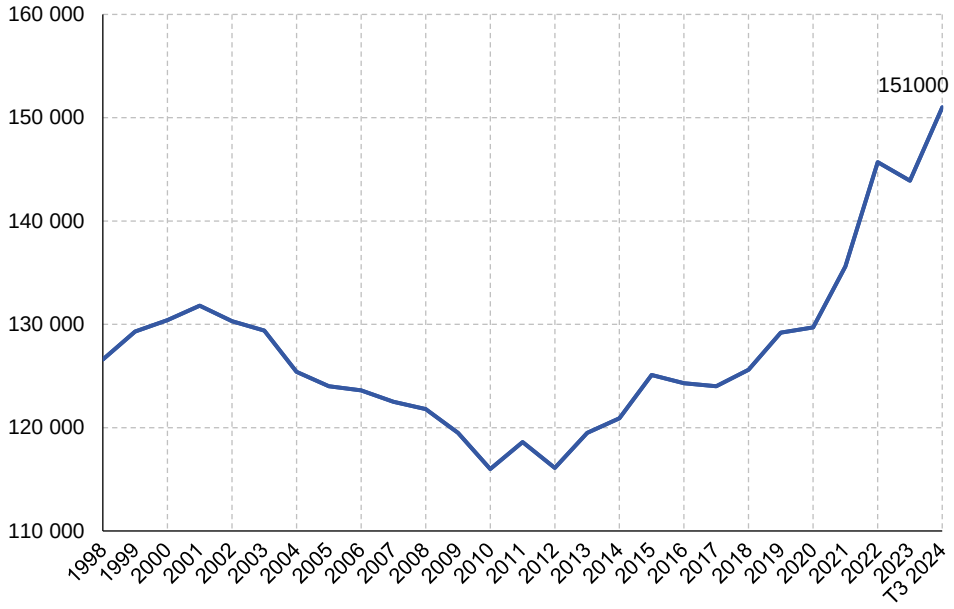

Source : Douanes / DSECE

[34] https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/bilans_operateurs.asp
[35] Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire SIRENE car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national.

La structure de l'appareil exportateur français reste fortement représentée par les PME au troisième trimestre 2024, puisque la part des entreprises de moins de 250 salariés atteint 98 % du nombre total des entreprises exportatrices. Le nombre d'entreprises résidentes a baissé de 3 800 entre octobre 2023 et septembre 2024 (-3 %) tandis que le nombre d'entreprises non résidentes a augmenté de 9 400 (+57%). Ainsi la part des non-résidents dans l'ensemble des entreprises exportatrices augmente de 11 % à 17 %.

En termes sectoriels, les entreprises exportatrices opérant principalement dans des activités commerciales concentrent près de la moitié des exportations (53 % au troisième trimestre 2024, soit une part stable par rapport au troisième trimestre 2023), suivies par le secteur industriel (20 %), les services (16 %) et l'agriculture (9 %).

Entre octobre 2023 et septembre 2024, 42 600 entreprises se sont engagées à l'international (entreprises exportatrices dites « entrantes »). Ces entreprises entrantes représentent 28,2 % du nombre total d'entreprises exportatrices. Elles sont composées en grande majorité d'entreprises de moins de 20 salariés (92 %), contre 7 % d'entreprises de 20 à 250 salariés et moins de 1 % (environ 300) d'entreprises de plus de 250 salariés. La rétention de ces entreprises est déterminante pour le maintien de leur activité à l'exportation. L'analyse des données individuelles des entreprises exportatrices montre que les entreprises ayant déjà exporté depuis deux ans ont 69 % de chances de continuer à exporter, avec également une hausse des montants exportés, et une amélioration de la capacité à desservir de nouveaux marchés (*cf.* graphique 18).

GRAPHIQUE 18

Performances en fonction du nombre d'années à l'exportation

(Réalisées sur les entreprises exportant en 2023)

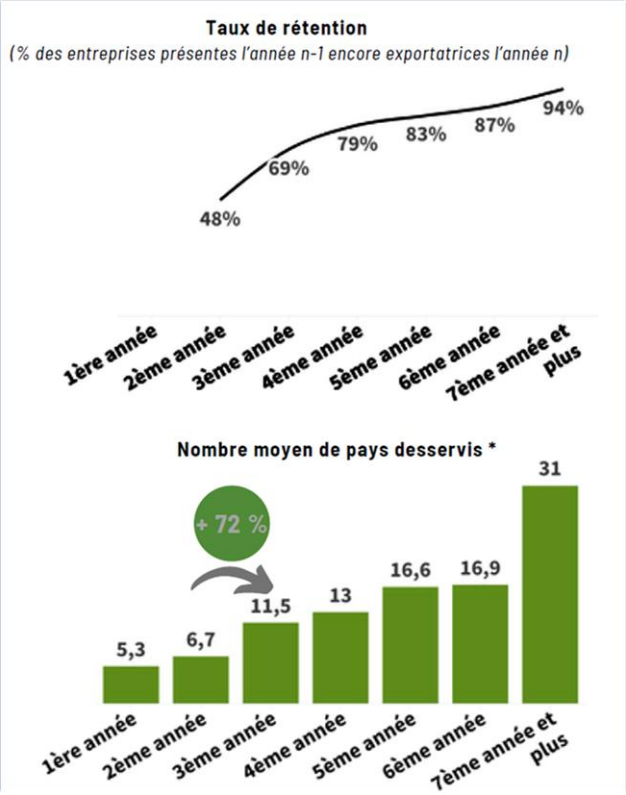

Sources : Douanes / DSECE, calcul DG trésor

**Calculs réalisées sans les valeurs extrêmes se situant dans le premier et le dernier centile*

Le nombre d'entreprises exportatrices « sortantes » (i.e. n'ayant plus exporté entre octobre 2023 et septembre 2024 après avoir exporté au cours des douze mois précédant) s'élève à 37 000 au troisième trimestre 2024 contre 35 700 au troisième trimestre 2023 (*cf.* Graphique 19).

D'après Eurostat, les PME sont à l'origine de 23 % de la valeur des exportations en 2023 (24 % en 2022). La part des ETI et des grandes entreprises dans les exportations a progressé de 74 % en 2022 à 77 % en 2023, bien qu'elles ne comptent que pour moins de 3 % des entreprises exportatrices comme en 2022. Les parts des micro-entreprises dans les exportations françaises reste de 5 %) bien que leur part dans le total du nombre d'exportateurs diminue de 72 % à 68 % en 2023.

GRAPHIQUE 19
Évolution de la rotation au sein des exportateurs en France

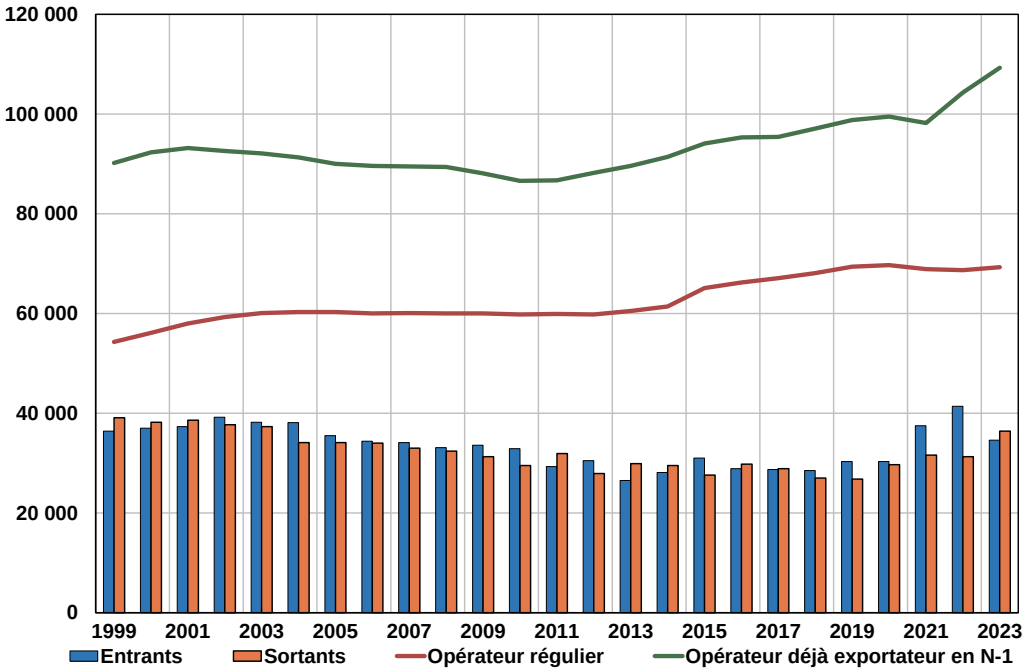

Source : Douanes / DSECE

Note de lecture : les opérateurs réguliers concernent les entreprises ayant exporté pendant au moins cinq années consécutives en 2023.

2. La France est pour la cinquième année consécutive le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étrangers

- En 2023 (dernière année disponible), pour la 5ème année consécutive, la France est le premier pays européen d'accueil de projets d'investissement étrangers en Europe selon l'édition 2024 du Baromètre EY de l'attractivité de la France[36] ;
- Le flux d'IDE en France est resté soutenu en 2023 après une année 2022 exceptionnelle.

Le changement de base de compte nationaux[37] (cf. Encadré 7) a entraîné une révision des données historiques d'IDE. Certaines réestimations et rectifications ont pu être apportées sur le passé. Suite à ces changements, la position extérieure nette des IDE a été revue à la baisse en début de période (autour de -30 Md€ en 2013 et 2014) mais s'est améliorée en fin de période (+30 Md€ en 2019 et 2022).

Plusieurs classements internationaux témoignent des effets positifs des efforts engagés ces dernières années en faveur de l'attractivité de la France pour les investissements étrangers. La France conserve sa 6ème position en 2024 dans le *Kearney Foreign Direct Investment Confidence Index*[38] et sa 19ème place dans le *Global Talent Competitiveness Index* de l'INSEAD, qui mesure la manière dont les pays développent, attirent et retiennent les talents – un déterminant clé de l'attractivité économique. La France est également au 12ème rang dans le *Global Innovation Index* de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui évalue les capacités et performances des États en matière d'innovation. Enfin, la France est 4ème de l'*Open Financial Ecosystem Index* (OFEX), qui évalue l'attractivité des places financières (1ère à l'échelle de l'UE).

Le développement de cet environnement favorable aux affaires se reflète également dans le nombre de projets d'investissements étrangers accueillis en France. Ainsi, selon l'édition 2024 du Baromètre EY de l'attractivité de la France, la France a conservé en 2023, pour la cinquième année consécutive, la première place en Europe pour l'accueil des projets d'investissements étrangers, avec 1 194 projets annoncés, devant le Royaume-Uni (985 projets) et l'Allemagne (733 projets). Comme en 2022, le nombre moyen d'emplois créés par projet reste plus faible en France (35 emplois par projet) qu'au Royaume-Uni (61) et en Allemagne (49). Cet écart sur les emplois s'explique notamment par le type de projets attirés en France, les deux tiers (64 %) étant des extensions de sites existants, tandis que nos concurrents attirent davantage de projets dits *greenfield*[39], davantage créateurs d'emplois (75 % au Royaume-Uni et 77 % en Allemagne). Toutefois, au classement du nombre de projets créateurs de plus de 100 emplois chacun, la France se place en 2ème position au niveau européen avec 101 projets recensés en 2023, derrière le Royaume-Uni (118 projets), mais devant l'Allemagne (34 projets). L'édition 2025 du Baromètre EY de l'attractivité de la France en 2024 devrait être publiée en mai 2025. L'un des témoignages de cette attractivité est le succès renouvelé du Sommet « *Choose France* », réunissant chaque année au Château de Versailles les principaux investisseurs étrangers en France. L'édition 2024 de ce sommet a été

[36] Baromètre Ernst & Young de l'attractivité de la France 2024 sur l'année 2023, publié le 2 mai 2024.
[37] Une telle opération de changement de base, effectuée à intervalles et s'ajoute à la campagne annuelle ordinaire de révisions des comptes nationaux, qui porte elle sur les trois dernières années (2021, 2022 et 2023). Ainsi, l'ensemble des données sur la période couverte par les comptes nationaux (1949-2023) est révisé et disponible en base 2020. Le changement de base permet de recaler l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et de modifier certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie.
[38] Le Kearney FDI Confidence Index est une enquête annuelle menée auprès de dirigeants d'entreprises internationales qui classe les marchés susceptibles d'attirer le plus d'investissements au cours des trois prochaines années. L'indice est construit à partir de données provenant d'une enquête menée auprès de cadres supérieurs de grandes entreprises.
[39] Les investissements dits « *greenfield* » correspondent principalement à des créations de sites productifs.

exceptionnelle par le nombre record d'annonces d'investissements, qui atteint 15 Md€ et 10 000 emplois créés sur l'ensemble du territoire.

L'attractivité de la France se reflète dans les investissements directs étrangers entrants, puisque le flux net d'IDE en France s'établissait à 39,1 Md€ en 2023[40], après une année 2022 exceptionnelle (72,7 Md€, *cf.* Graphique 20). Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la France était en 2023 le premier pays d'accueil des flux d'IDE dans l'UE et le 6ème à l'échelle mondiale.

Le stock d'IDE en France s'élevait à 919 Md€ fin 2023[41], en hausse de 3,2 % sur un an. Les principaux investisseurs sont les États-Unis (15,5 % du stock), la Suisse (12,0 % du stock) et le Royaume-Uni (10 % du stock) parmi les pays hors UE (totalisant 45 % du stock d'IDE en France) et l'Allemagne (12,2 %) parmi les pays membres de l'UE (55 % du stock d'IDE en France) selon la méthodologie de « l'investisseur ultime » de la Banque de France (c'est-à-dire sur la base d'un retraitement des investissements en fonction de la localisation de la maison-mère des investisseurs, *cf.* Graphique 21). Le stock d'IDE en France est principalement concentré dans l'industrie manufacturière (34 % du stock en 2023, notamment dans les industries chimique, alimentaire et pharmaceutique), l'immobilier (19 %) et les activités financières et d'assurance (14 % du stock).

GRAPHIQUE 20
Investissements directs entrants en France (stocks et flux en Md€)

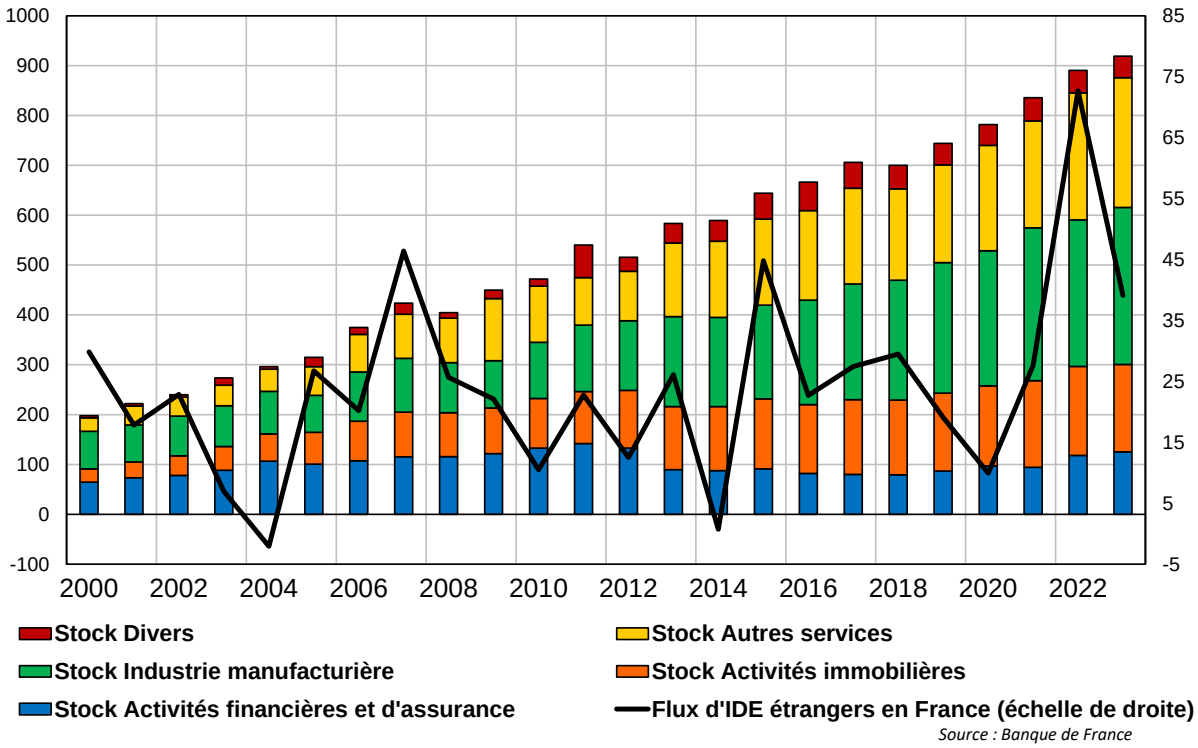

Source : Banque de France

[40] Données Banque de France.
[41] Le stock d'IDE est déterminé par le flux d'IDE de l'année écoulée auquel est appliqué un effet de revalorisation (calculé en fonction des cours boursiers et des fonds propres consolidés) du stock de l'année précédente. Le stock commenté est calculé sur la base de l'« investisseur immédiat ». En revanche, la décomposition géographique du stock d'IDE en France est exprimé selon la méthodologie de l'« investissement ultime ».

La performance de la France est notable dans un contexte où le flux net d'IDE mondial s'est contracté de -2 % en 2023 selon les données de la CNUCED. Cette baisse s'explique par un recul des flux d'IDE vers les pays en développement (-7 % en 2023, à 867 Md$) atténué par un important rebond de flux entrant en Union européenne, après les craintes liées à la guerre en Ukraine en 2022.

Selon des premières données préliminaires de la Banque de France[42], la hausse continue observée depuis 2021 devrait se poursuivre en 2024 : le flux d'IDE en France serait de 27,4 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2024 (contre 20,1 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2023).

GRAPHIQUE 21
Répartition du stock d'IDE entrants par pays d'investisseur ultime
(en pourcentage du stock total, 2023)

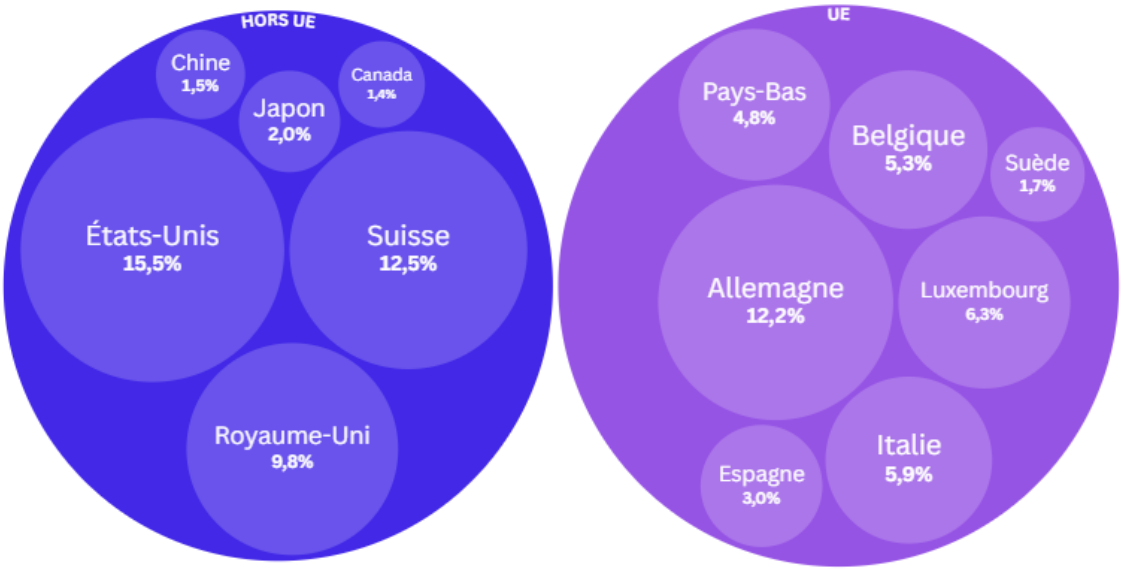

Source : Banque de France

[42] La Banque de France devrait publier à l'été 2025 des premières estimations d'IDE pour l'année complète 2024 dans la prochaine édition du rapport de la balance des paiements et la position extérieure de la France.

3. Les investissements directs français à l'étranger demeurent soutenus en 2023

- Le flux net d'investissements directs français à l'étranger (IDE) a progressé pour la 4ème année consécutive pour atteindre 67,2 Md€ en 2023 ;
- Avec un stock d'IDE français à l'étranger en hausse à 1 483 Md€ en 2023, les stocks d'investissements directs français à l'étranger ont atteint un nouveau record.

Le flux net d'IDE français à l'étranger s'est élevé à 67,2 Md€ en 2023 selon la Banque de France, en hausse de +33 % sur un an (*cf.* Graphique 22). Les premiers pays d'accueil de ces flux sont le Royaume-Uni (+23,9 Md€), les Pays-Bas (+11,9 Md€) et le Luxembourg (+8,1 Md€).

Le stock d'IDE français à l'étranger a progressé de 2,0 % en 2023 pour s'établir à 1 483 Md€. Les principaux pays d'accueil du stock d'IDE français sont les Pays-Bas (15 % du stock d'IDE) et les États-Unis (15 %). Les revenus réinvestis par les investissements directs français à l'étranger sont stables en 2023 (35,1 Md€).

GRAPHIQUE 22
Investissements directs français à l'étranger (stocks et flux en Md€)

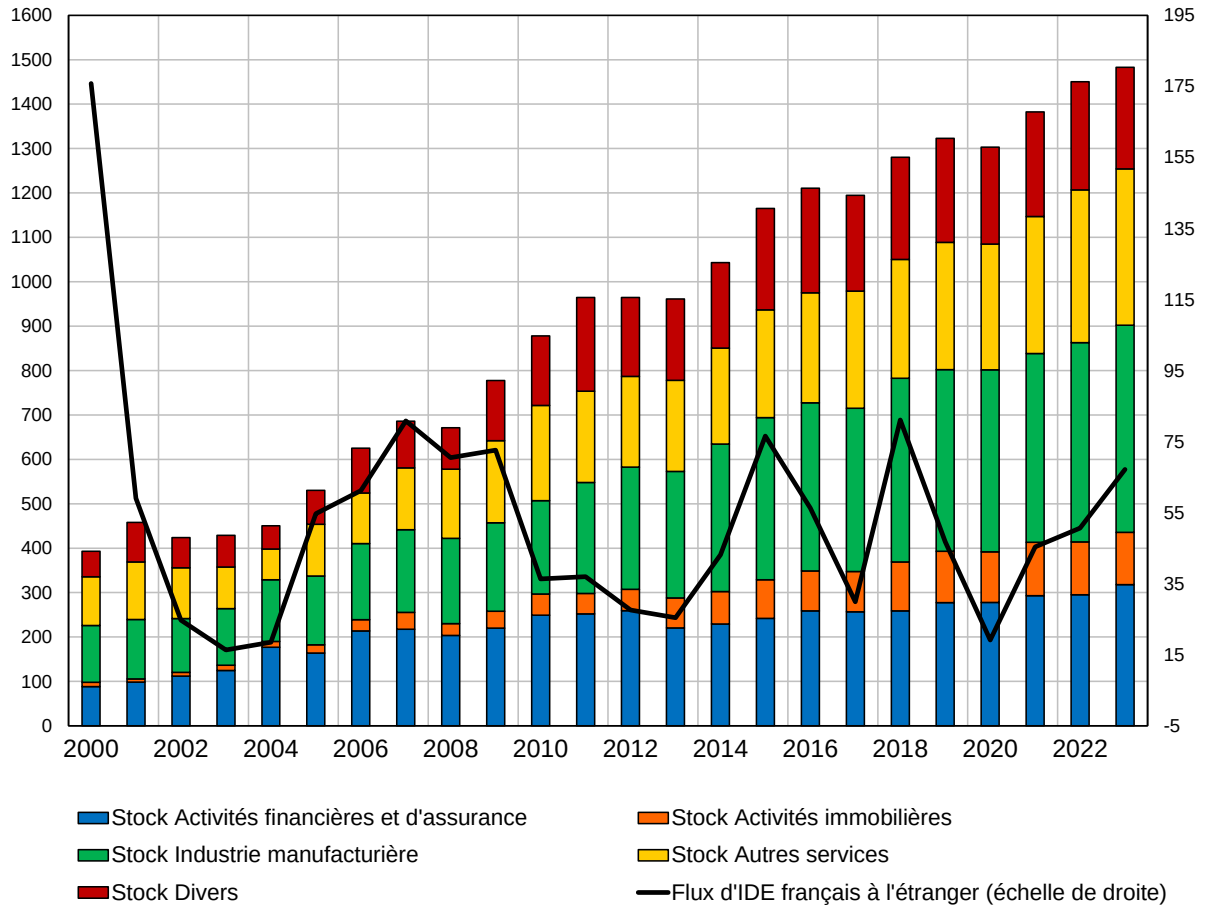

Source : Banque de France

Selon les estimations de la Banque de France, cette dynamique devrait ralentir en 2024 et le flux d'IDE français à l'étranger sur les trois premiers trimestres de 2024 s'élèverait à 28,0 Md€, après 47,8 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2023.

Cette évolution des investissements à l'étranger demeure cependant dynamique et devrait contribuer à renforcer la présence de filiales d'entreprises françaises à l'étranger[43]. Selon Eurostat[44], le nombre de filiales françaises à l'étranger s'est élevé à 54 857 en 2022 (contre 52 253 en 2021, soit une augmentation de +5,0 % sur un an[45]). Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de ces filiales a cependant baissé de +4,1 % (à 1 811 Md€ contre 1 889 Md€ en 2021). Ces filiales emploient 7,2 millions de personnes (7,1 millions de 2021).

Selon les données OFATS en 2022, 43 % des filiales françaises à l'étranger sont implantées dans l'UE (représentant 37 % du chiffre d'affaires total des filiales françaises et 34 % de leurs effectifs, *cf.* Graphique 23). Au sein de l'UE, l'Allemagne est le premier pays d'accueil des filiales françaises (4 778 filiales pour un chiffre d'affaires total de 146 Md€), devant l'Espagne (3 239 filiales et 91 Md€ de chiffre d'affaires cumulé), la Belgique (2 566 filiales et 84 Md€ de chiffre d'affaires total) et l'Italie (2 381 filiales et 115 Md€ de chiffre d'affaires total). Parmi les pays non membres de l'UE, les principaux pays d'implantation des filiales françaises sont les États-Unis (5 410 filiales et 349 Md€ de chiffre d'affaires total), le Royaume-Uni (3 875 filiales et 129 Md€ de chiffre d'affaires), la Chine dont Hong-Kong (2 833 filiales et 99 Md€ de chiffre d'affaires total), la Suisse (1 649 filiales et 89 Md€ de chiffres d'affaires).

GRAPHIQUE 23

Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger (en pourcentage du chiffre d'affaires total, données 2022)

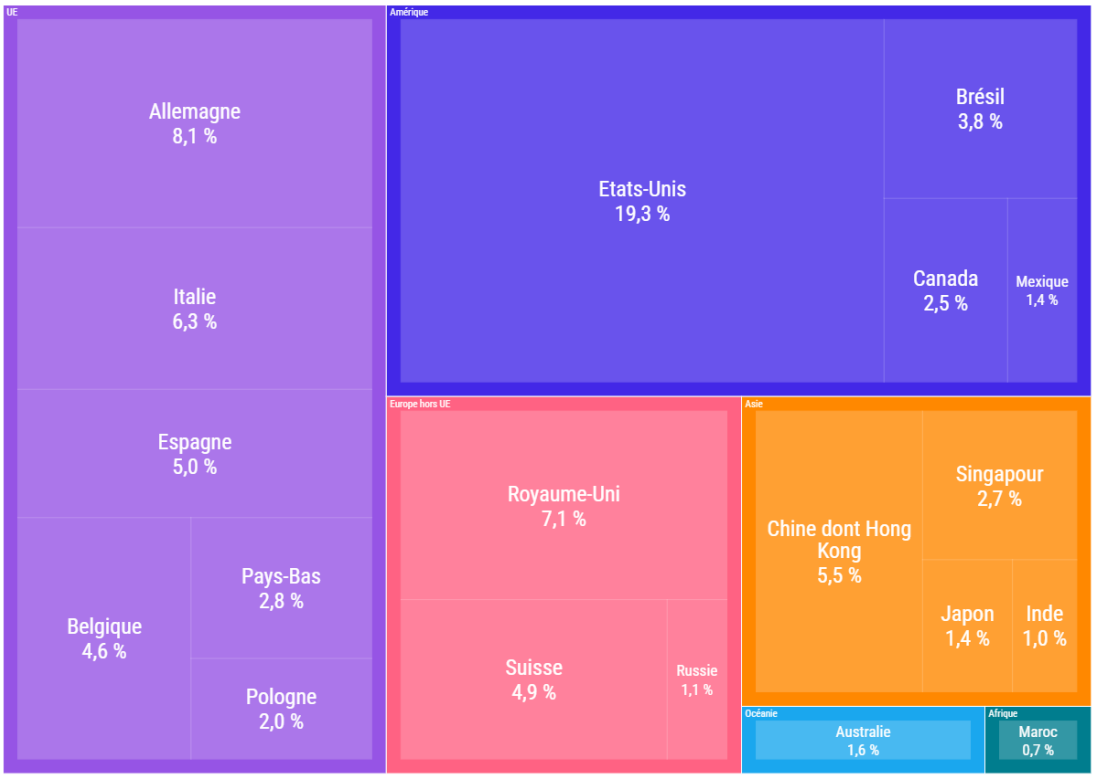

Source : Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (OFATS 2022[46])

[43] Les filiales des groupes français sont composées par l'ensemble des unités légales détenues à plus de 50 % par une firme multinationale française.

[46] Insee [Producteur], Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français - 2022 [Fichiers de données], Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) [Diffuseur], https://doi.org/10.34724/CASD.46.5610.V1

II. COMPÉTITIVITÉ ET PARTS DE MARCHÉ DE LA FRANCE

1. La compétitivité de la France s'améliore par rapport à 2019

- En 2024, la compétitivité-prix de la France est en forte hausse par rapport à 2019, tandis que sa compétitivité-coût se dégrade légèrement.
- Par rapport à 2023, la compétitivité-prix et la compétitivité-coût de la France s'améliorent, respectivement de +1,6 % et +0,6 % en 2024.

La compétitivité-coût des exportations françaises s'était légèrement améliorée avant la crise sanitaire

Entre 2015 et 2019, la compétitivité-coût de la France (*cf.* définitions) s'était légèrement améliorée, avec une hausse de +0,6 %. L'appréciation du taux de change effectif nominal[47] (TCEN) de l'euro de +5,9 % enregistrée sur la période, qui dégrade la compétitivité en renchérissant les prix des exportations convertis en devises étrangères, était en effet largement compensée par la moindre hausse des coûts salariaux unitaires (CSU) français comparativement à ceux de ses concurrents (+1,9 % entre la moyenne 2015 et la moyenne 2019 contre +9,4 % en Allemagne, +5,3 % en Espagne ou encore +3,9 % en Italie). Ainsi, la compétitivité-coût intrinsèque, qui ne tient pas compte de l'effet change mais qui compare l'évolution des CSU de la France à ceux de ses concurrents, et qui intègre ainsi l'effet des mesures d'allégement du coût du travail, avait progressé de +7,5 %.

La hausse de la compétitivité-coût avait toutefois été partiellement compensée par la reconstitution des marges des entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000. Au total, la compétitivité-prix a légèrement reflué entre 2015 et 2019, de –0,2 % (*cf.* Graphique 24).

La compétitivité-prix de la France en 2024 augmente nettement par rapport à 2019

Les évolutions en 2020, 2021 et 2022 des indicateurs de coûts salariaux sont difficilement interprétables du fait des dispositifs d'activité partielle mis en place au cours de la crise sanitaire, qui impactent fortement les statistiques d'emploi, de productivité et de coûts salariaux[48]. De ce fait, sur la période 2020-2022, les comparaisons avec les pays partenaires traduisent davantage les différences de modalités de l'arrêt de l'activité et des dispositifs d'activité partielle que des évolutions structurelles en matière de compétitivité. L'année 2023 a été synonyme d'un retour à la normale pour les indicateurs de coûts salariaux. Toutefois, pour bénéficier d'un plus grand recul historique, la compétitivité en 2024 est analysée au prisme de son évolution par rapport à l'avant crise sanitaire, soit 2019.

[47] Le taux de change effectif nominal est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne des taux de change bilatéraux avec ses principaux partenaires, pondérée par les poids des échanges commerciaux.
[48] Ils ont en effet été brouillés par les mesures de soutien pendant la crise sanitaire, notamment les dispositifs d'activité partielle. Les indemnités liées à l'activité partielle sont en effet comptabilisées dans les comptes nationaux comme un transfert et pas comme une partie du salaire, ce qui réduit artificiellement le coût du travail pris en compte pour le calcul de la compétitivité.

GRAPHIQUE 24

Compétitivité à l'exportation de la France vis-à-vis de ses partenaires de l'OCDE

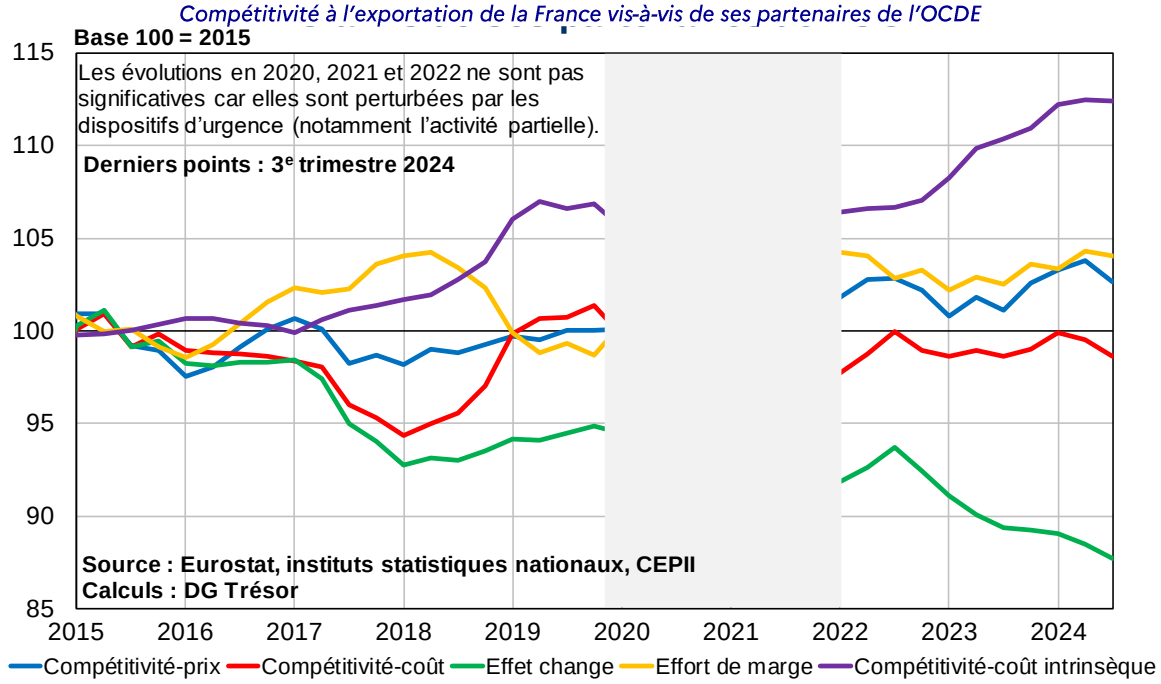

Sources : Eurostat, instituts statistiques nationaux, CEPII, DG Trésor (derniers points : 2024 T3)

Note de lecture : une hausse indique une amélioration de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité-prix est permise par une amélioration de la compétitivité-coût, par une maîtrise des coûts non-salariaux ou par un effort de marge. L'amélioration de la compétitivité-coût est permise par un effet change positif, ou par une moindre hausse des CSU français par rapport à ceux de ses concurrents.
NB : Dans l'indicateur de compétitivité-coût, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui constituait une subvention d'exploitation et non un allègement de la masse salariale, n'était pas pris en compte, au contraire de l'allègement de cotisations sociales effectif à partir de 2019.

En 2024[49], la compétitivité-coût de la France se dégrade de –1,3 % par rapport à 2019 mais s'affiche en légère hausse par rapport à 2023 (+0,6 %). Cette dégradation par rapport à 2019 reflète un fort effet change négatif, lié à l'appréciation du taux de change effectif nominal de l'euro sur la période (+6,7 %). Les coûts salariaux unitaires français ont été moins dynamiques que la moyenne de ses concurrents (+17 % pour les CSU français entre 2019 et 2024 contre +21 % pour l'Allemagne et le Royaume-Uni et +22 % pour l'Espagne), ce qui permet à la compétitivité-coût intrinsèque de progresser nettement entre 2019 et 2024 (+5,4 %) : cette performance reflète en particulier l'efficacité des politiques mises en œuvre pour contenir la hausse des prix en France et ainsi les effets de second tour sur les salaires.

En 2024, la compétitivité-prix de la France est en nette hausse par rapport à 2019, de +3,4 %, et dans une moindre mesure en comparaison à 2023 (+1,6 %). La hausse des prix à l'exportation des entreprises françaises est en effet inférieure à celle de ses concurrents. Cette amélioration de la compétitivité-prix malgré un effet change négatif s'explique par des coûts hors salaires plus maîtrisés en France que chez ses concurrents. Cela pourrait notamment refléter un effort de marge plus conséquent que dans les autres pays concurrents ou les efforts entrepris pour réduire la fiscalité pesant sur les entreprises (baisse des impôts de production engagée en 2021, notamment à travers la baisse de la CVAE).

[49] Les indicateurs pour 2024 sont calculés en moyenne sur les trois premiers trimestres, les chiffres du 4ème trimestre n'étant pas encore disponibles.

Encadré 6 : Les différentes mesures de la compétitivité

La DG Trésor calcule trois grandes mesures de la compétitivité des exportations françaises, en comparaison à celle de nos principaux concurrents (21 autres grandes économies avancées ainsi que la Turquie et le Mexique[50]) :

• La **compétitivité-coût intrinsèque** reflète les différences d'évolution du coût du travail entre les différents pays. Elle est calculée sur la base du **coût salarial unitaire** (CSU), approximé par la masse salariale rapportée au PIB, en rapportant le CSU français à ceux de ses concurrents, à savoir le CSU de référence étranger (qui pondère les concurrents par leurs poids dans nos marchés à l'export). Cette compétitivité-coût intrinsèque reflète notamment l'impact des politiques du gouvernement en faveur de l'allégement du coût du travail.

• La **compétitivité-coût** correspond à la compétitivité-coût intrinsèque **à laquelle est ajouté l'effet change.** Une hausse de l'effet change traduit une dépréciation de l'euro face à un panier de monnaies et, par conséquent, une augmentation de la compétitivité-coût.

Enfin, la **compétitivité-prix** est mesurée en comparant les déflateurs des exportations (c'est-à-dire le prix des exportations sur les marchés mondiaux) aux déflateurs des exportations des concurrents étrangers. La compétitivité-prix traduit donc plusieurs facteurs non mesurés par la compétitivité-coût comme les coûts des intrants (notamment énergétiques), les impôts de production ainsi que les comportements de marge des entreprises.

Encadré 7 : L'impact des changements de base sur la mesure de la compétitivité

L'année 2024 a été marquée par le changement de base des comptes nationaux des pays européens. Ces changements d'année de base (de 2014 à 2020) ont été accompagnés de révisions statistiques sur l'ensemble de la période couverte par les comptes nationaux (changement de sources de données, modifications de méthodes d'estimation). Cela a entraîné des révisions dans les données passées utilisées pour calculer la compétitivité. En effet, la DG Trésor utilise des données issues des comptes nationaux pour calculer les indicateurs de compétitivité-prix et compétitivité-coût.

Les révisions ont modifié l'évolution des salaires et du PIB en volume, entraînant d'importantes révisions de l'évolution des coûts salariaux unitaire. Ils ont été révisés à la hausse en Espagne (+2,6 pt en 2019) et dans une moindre mesure en Allemagne et au Royaume-Uni (+0,2 pt respectivement). En revanche, les CSU français et italiens ont connu une révision à la baisse (–0,7 pt et –0,9 pt respectivement).

Les révisions ont aussi modifié l'évolution des exportations en volume et en valeur[1], entrainant des révisions des déflateurs des exportations : la moyenne 2023 par rapport à la moyenne 2019 a été révisée à la baisse en France (–1,1 pt) et en Italie (–1,0 pt) et dans une moindre mesure en Allemagne (–0,4 pt). La révision a été haussière en Espagne (de +4,3 pt) et au Royaume-Uni (de +2,6 pt), qui a changé son année de base pour passer à 2021.

Ces révisions des déflateurs et des CSU ont ainsi entraîné des révisions à la hausse de la compétitivité prix et coût de la France pour 2023, relativement aux chiffres présentés dans le rapport du commerce extérieur 2023 publié en février 2024.

[50] Plus précisément, les 24 économies intégrées dans le modèle de compétitivité sont les suivantes : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les grandes économies émergentes, comme la Chine, ne sont pas prises en compte dans le modèle car elles ne sont pas considérées comme des concurrents directs des entreprises françaises, puisqu'elles ne sont pas positionnées sur les mêmes segments de marché.

2. En 2024, les parts de marché françaises pour les biens se stabilisent

- Les parts de marché mondiales de la France sur le champ des biens sont stables en 2024, à 2,7 %, la plaçant au 8ème rang, comme en 2023. Elles restent inférieures au niveau de 2019 (3,0 %) ;
- Les trajectoires observées en 2023 se poursuivent, avec de légers gains de parts de marché dans les économies avancées et un modeste recul en Chine ;
- Les chiffres pour les biens et services ne sont disponibles que jusqu'en 2023. Sur ce champ, la France a enregistré des gains de parts de marché en 2023 (3,4 % après 3,3 % en 2022) et demeure le 5ème exportateur mondial.

Les parts de marché de la France pour les biens sont stables en 2024 mais restent inférieures à leur niveau d'avant crise sanitaire

En 2019, les exportations françaises représentaient 3,0 % des exportations mondiales de biens et 3,6 % des exportations de biens et services (en valeur, *cf.* Graphique 25).

GRAPHIQUE 25
Parts de marché de la France (en % du commerce mondial, données en valeur)

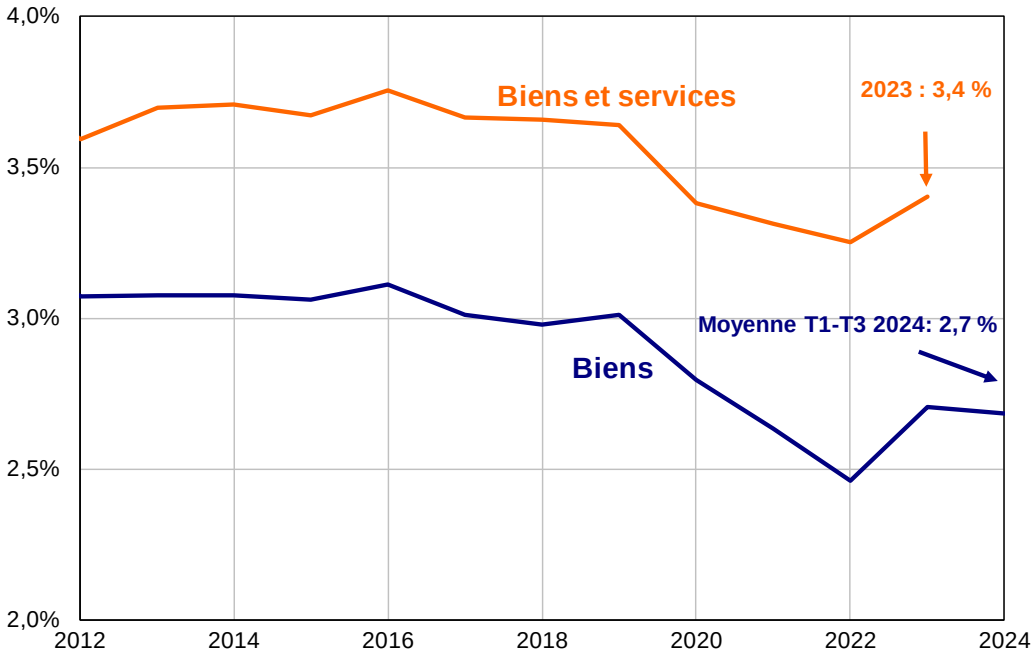

Sources : FMI (biens) et OCDE (biens et services), calculs DG Trésor. Derniers points : 2023 (OCDE), 2024 (moyenne sur les trois premiers trimestres pour 2024, FMI)

La crise sanitaire s'est accompagnée d'une baisse des parts de marché des biens en valeur pour la plupart des grands pays avancés entre 2019 et 2022 (de –0,5 pt en moyenne dans les pays du G7), qui reflète une exposition sectorielle défavorable, notamment dans des secteurs particulièrement touchés par la crise (aéronautique, automobile, etc.). À l'inverse, les économies émergentes ont bénéficié de la réorientation de la demande mondiale vers les produits médicaux et les équipements électroniques. La Chine a particulièrement accru ses parts de marché (+1,3 pt entre 2019 et 2022) grâce aux plans de relance occidentaux et aux interruptions des capacités de production locales (notamment dans les pays asiatiques) alors que la production chinoise était relativement préservée en 2020 et 2021. Ces tendances se sont partiellement inversées en 2023 : freinées par les nouvelles vagues de Covid-19 en Chine, la normalisation des cours pétroliers au Moyen-Orient et la baisse globale de la demande, les

économies émergentes ont perdu des parts de marché au profit des économies avancées (+0,2 pt en moyenne pour les économies du G7).

En 2024, sur le champ des biens, les parts de marché en valeur de la France sont stables, atteignant 2,7 % en 2024 et se plaçant en 8ème place du classement des exportateurs de biens, comme en 2023 (*cf.* Graphique 26). Elles sont en légère hausse aux États-Unis (8,7 % en 2024 après 8,6 %) et en Espagne (1,8 % après 1,7 %), sont stables en Allemagne (à 7,2 %) et en baisse au Royaume-Uni (2,0 % après 2,1 %). La Chine enregistre des pertes de parts de marché pour la quatrième année consécutive (14,4 % après 14,5 %) alors qu'elles progressent dans le reste de l'Asie émergente (22,9 % après 22,4 %).

GRAPHIQUE 26
Principaux exportateurs mondiaux de biens
(en % du commerce mondial, données en valeur)

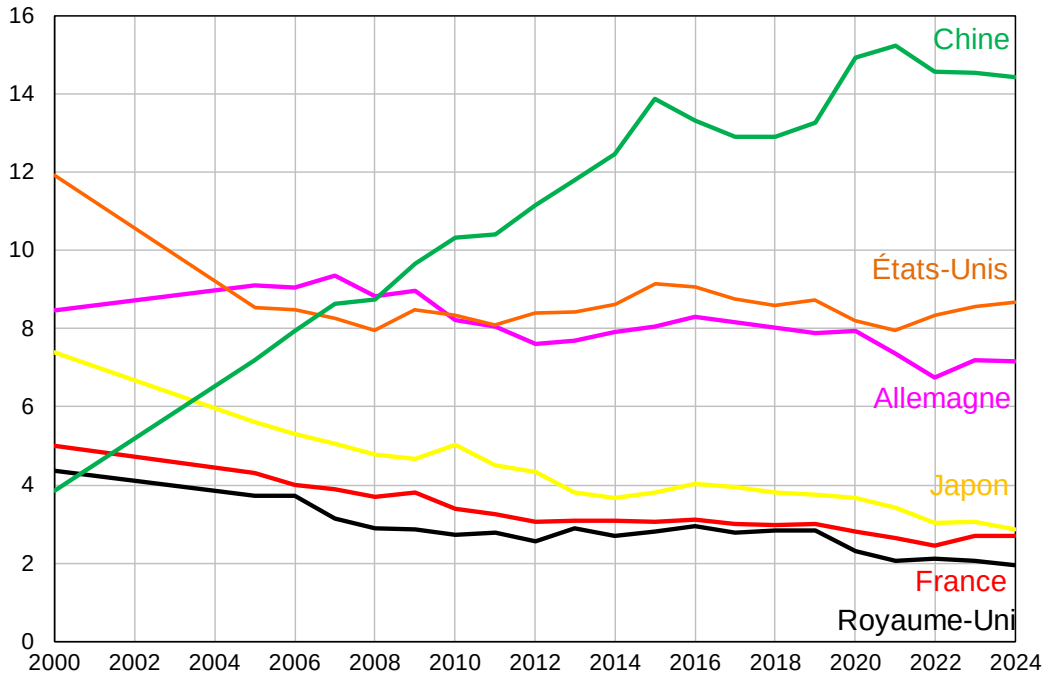

Source : FMI, calculs DG Trésor, derniers points : 2024 (moyenne des trois premiers trimestres pour 2024)

Le rebond du tourisme dès 2023 profite aux économies avancées qui rattrapent une partie des parts de marché perdues pendant la crise sanitaire sur le champ des biens et services

Dans le sillage de la reprise du tourisme, les parts de marché des économies avancées sur le champ des biens et services ont rebondi en 2023, mais restent inférieures à leur niveau prépandémique. Ce rattrapage a notamment eu lieu en France (3,4 % contre 3,6 % en 2019), qui conserve sa 5ème place au classement des exportateurs de biens et services en valeur, en Allemagne (6,4 % contre 6,8 %), au Japon (3,0 % contre 3,6 %) et aux États-Unis (9,8 % contre 10,3 %). À l'inverse, la Chine perdu une partie des gains de parts de marché enregistré pendant la crise sanitaire en 2023 (11,4 % contre 10,6 % en 2019) mais garde son rang de 1er exportateur mondial de biens et services (*cf.* Graphique 27).

GRAPHIQUE 27

Huit premiers exportateurs de biens et services en 2023 (en % du commerce mondial, données en valeur)

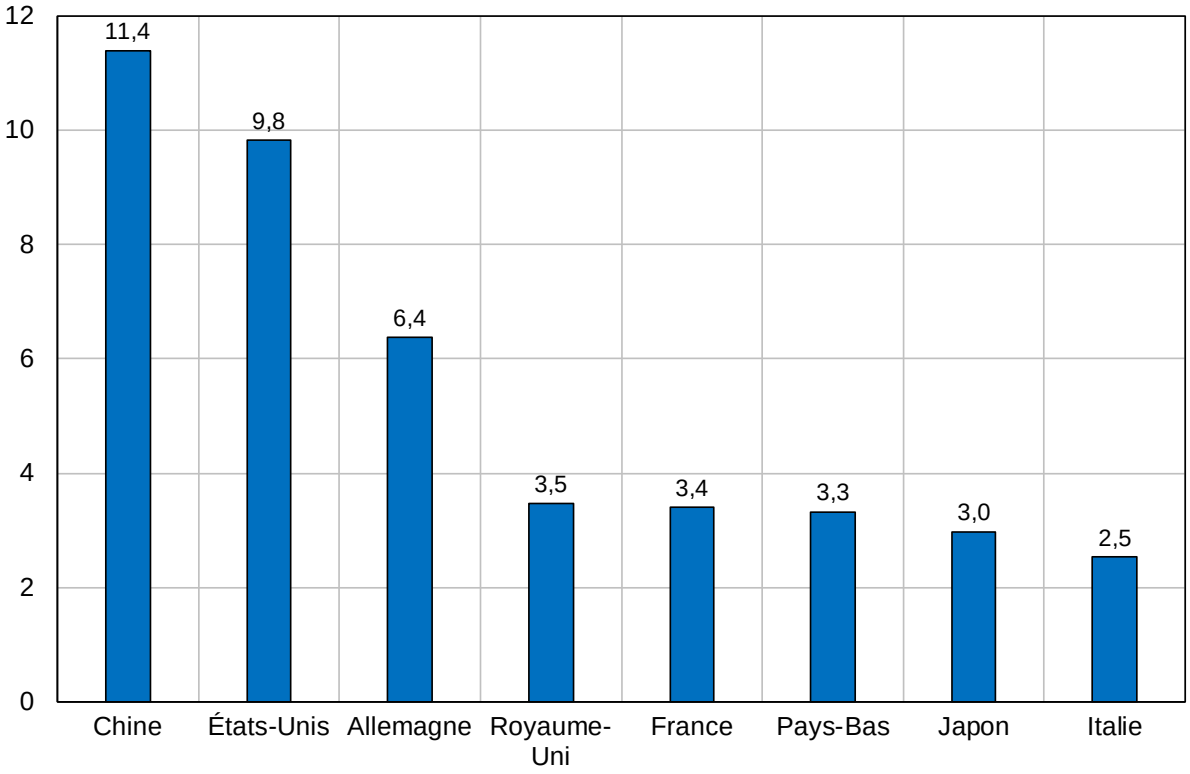

Source : OCDE, calculs DG Trésor

Encadré 8 : La France domine les exportations mondiales dans quatre secteurs clés

La France se positionne parmi les principaux exportateurs mondiaux dans quatre secteurs clés[51] : les boissons, les parfums et cosmétiques, le cuir et la bagagerie et les produits de l'aéronautique et spatial. Cette domination de la France dans les exportations mondiales pour quatre secteurs majeurs du commerce international (qui représentent 3,2 % des exportations mondiales) témoigne de la compétitivité de l'économie française dans ces domaines d'activité, et ce depuis de nombreuses années. La France occupe la première place des exportateurs de boissons et parfums et cosmétiques sans interruption au XXIème siècle, ainsi que la 2ème place des exportations d'aéronautique derrière les États-Unis. La France est en progression dans le secteur du cuir et bagagerie, après avoir occupé la 4ème place jusqu'en 2012 et le 3ème place jusqu'en 2022, la France confirme pour la deuxième année consécutive sa 2ème place en 2024.

En 2024, la France est le premier exportateur mondial de boissons, devant le Mexique et l'Italie. En effet, la France représente 14,5 % des exportations mondiales de boissons. La France s'illustre également dans le commerce de parfums et cosmétiques en occupant la première place, devant les États-Unis et l'Allemagne, avec une part de marché mondiale de 15,0 % (en progression de 0,4 pp depuis 2023). La France est à la deuxième place du podium des exportateurs mondiaux de cuir et de bagagerie, derrière la Chine et devant l'Italie. Bien que les exportations chinoises représentent 38,6 % des exportations mondiales, les exportations françaises représentent une part de 14,6 %, et en progression de 0,6 point de pourcentage depuis 2023. Enfin, la France se démarque également par ses exportations dans le secteur aéronautique et spatial, en se positionnant à la deuxième place du podium des principaux exportateurs mondiaux, derrière les États-Unis et devant l'Allemagne avec 10,3 % des exportations mondiales.

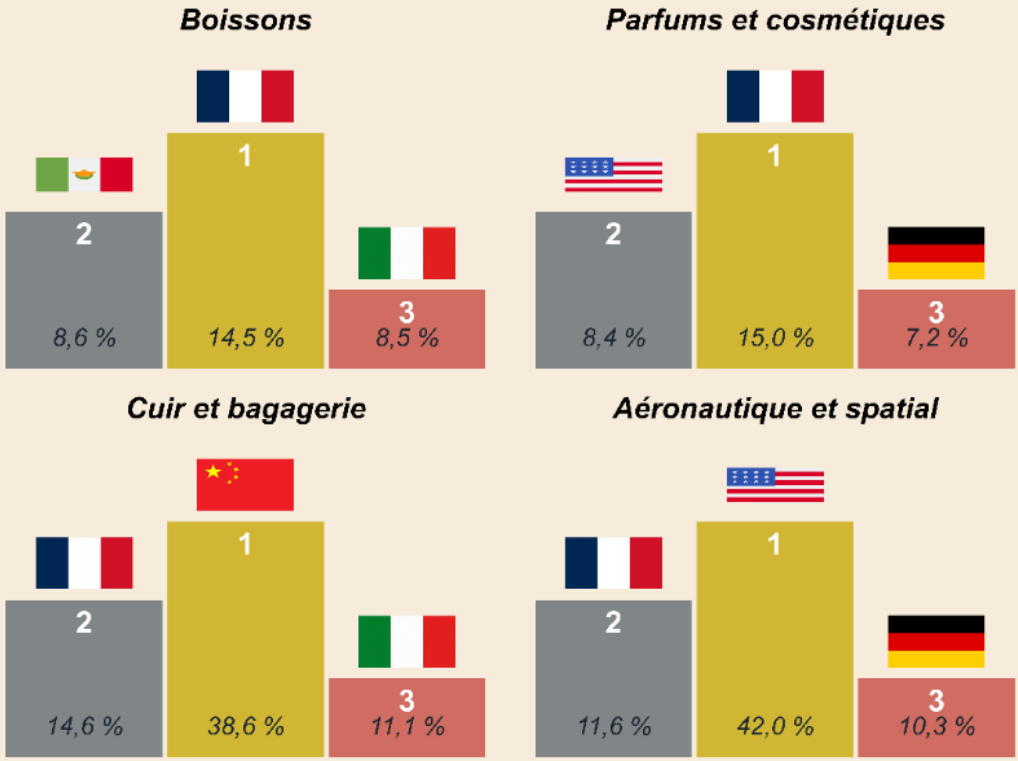

Source : GTA, douanes nationales

Note de lecture : En 2024 (sur les trois premiers trimestres), la France occupe la première position en tant que principal exportateur mondial de boissons, représentant une part de 14,5 % des boissons exportées à l'échelle mondiale.

[51] La liste des secteurs repose sur la version 2017 du Système harmonisé (nomenclature douanière internationale), niveau SH2.

III. POLITIQUES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS

1. Politiques de soutien à l'exportation

L'accompagnement à l'export des PME et ETI françaises dans le cadre du plan export lancé en août 2023 est assuré par l'État et ses opérateurs : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Service d'information du Gouvernement, Team France Export (Business France, CCI France et Bpifrance) et Bpifrance Assurance Export.

Le déploiement des mesures du plan export a permis l'accompagnement d'un nombre accru d'entreprises en 2024, comme en témoigne ce bilan des mesures mises en œuvre par Business France et la Team France export (septembre 2024) :

- **Réflexe export pour les territoires :** La Team France Export (TFE) a présenté une stratégie de « porte à porte » commune dont l'objectif est de convaincre de nouvelles entreprises des bénéfices de l'export. Business France, CCI France et Bpifrance coordonnent leurs efforts de prospection en région afin de détecter de nouvelles entreprises. Le projet « d'acquisition d'entreprises clientes » passe notamment par une démarche de téléprospection. Entre janvier et juin 2024, on dénombre 7 000 rendez-vous avec des entreprises différentes effectués par les réseaux CI (conseillers internationaux) /CAI (chargés d'affaires internationaux) /VIE (volontaires internationaux en entreprise) sur un objectif de 15 000. 10 000 entreprises ont été contactées et se sont vues présenter des prestations par le département Acquisition de Business France (objectif de 30 000 en 2024).
- **France 2030 export :** Cette mesure a permis de compléter le plan France 2030 en donnant l'accès à des financement pour des lauréats du plan France 2030 désireux de se promouvoir à l'export. L'ambition de cette mesure est d'internationaliser 1 000 lauréats à horizon 2028. Chaque entreprise sélectionnée par le SGPI comme susceptible de bénéficier de la mesure se voit automatiquement offrir les services d'un conseiller de la Team France Export (TFE) pour définir les contours d'un plan d'actions pour promouvoir son activité à l'international. Près de 600 entreprises ont déjà été sélectionnées par le SGPI pour participer à ce programme d'internationalisation. A ce jour, plus de 110 entreprises ont engagé des actions à l'international. Une montée en puissance rapide est attendue en 2025. Des entreprises de tous les territoires sont impliquées, principalement d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Ile-de-France et d'Occitanie. Un large éventail de pays est ciblé pour l'exportation, avec néanmoins un tropisme anticipé sur l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suisse qui arrivent en premières places. La valeur moyenne des plans d'actions se situe autour de 91 000 € et démontre que les entreprises sont ambitieuses et utilisent à plein le dispositif. 60 % des entreprises intègrent le VIE à leur plan d'actions.
- **Accompagnements « boosters » :** Les entreprises sont sélectionnées au regard de leur volonté et de leur capacité à engager un effort sur le moyen-long terme. Elles sont préparées dans le cadre de sessions de formation et accompagnées par des mentors (CCE, MFT), avant d'être projetées commercialement et suivies dans le temps, voire aidées dans une phase d'implantation, en lien avec des partenaires privés locaux référencés. En 2023, année de lancement du programme, 12 boosters ont permis d'accompagner 120 entreprises. En 2024, 30 boosters ont été lancés et ont permis d'accompagner 330 entreprises dont 210 startups.

- **L'export commence en France :** La mesure « l'export commence en France » mise en œuvre par Business France prévoit la mobilisation et l'invitation d'acheteurs internationaux à des événements français à vocation internationale dans le but de les mettre en relation avec des entreprises françaises débutantes à l'export. Sur l'année 2024, 37 événements ont été retenus, pour l'essentiel des salons à vocation internationale, avec une représentativité sectorielle large (un nombre d'événements à peu près équivalent dans l'agroalimentaire, dans l'industrie, en santé et en art-de-vivre et dans la Tech). Des événements dans les territoires ont également été identifiés afin de permettre un travail en capillarité sur le terrain. En juin 2024, plus de 500 acheteurs ont été mobilisés sur 25 opérations au bénéfice de 1 500 PME françaises. La trajectoire est de l'ordre de 2 500 PME bénéficiaires sur l'année.
- **Marketplace Business France :** Business France a lancé fin 2023 une version modernisée de sa marketplace. Pour l'heure, 4 filières figurent sur la marketplace : les produits et équipements sportifs, les vins et spiritueux, les cosmétiques et les produits agroalimentaires et les entreprises françaises des deux derniers secteurs y ont accès gratuitement. Près de 2 960 entreprises françaises étaient inscrites fin septembre 2024 ainsi que près de 4 200 acheteurs internationaux avec un fort tropisme pour l'extrême Orient et les pays anglo-saxons. Autour de 1 400 contacts ont été pris avec une demande concrète entre des acheteurs et des vendeurs ce qui permet d'extrapoler une tendance à 2 000 mises en relation sur toute l'année.
- **Pavillons France numériques :** Business France a contractualisé avec Alibaba, Joor, Le New Black, Komachine, Range Me et J-GoodTech. Sur toutes ces plateformes, un Pavillon France numérique a été mis en place, qui permet de mettre en relation les entreprises françaises avec des acheteurs internationaux et surtout de conclure des marchés. On dénombrait 192 entreprises accompagnées fin septembre 2024 qui ont dégagé un chiffre d'affaires additionnel à l'export supérieur à 100 M€.
- **VTE export :** C'est un dispositif reposant sur une aide à l'embauche afin de soutenir les entreprises qui souhaitent démarrer une démarche d'internationalisation (sans aucune restriction sectorielle), depuis la France, en engageant des étudiants ou jeunes diplômés depuis moins de deux ans pour des missions dédiées à l'export et ainsi accompagner le chef d'entreprise dans cette phase. Cette aide pourra aller jusqu'à 12 000 € sous forme de subvention. Depuis son lancement le 1er janvier 2024, 60 missions VTE ont été engagées.
- **VIE pour tous :** Ce sont les missions V.I.E confiées à des jeunes issus de formations Bac+2 Bac+3 ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 33 dossiers ont été validés.
- **Pavillons France pour tous :** Le « pavillon France pour tous » repose sur le constat que les « Pavillons France » restent le principal vecteur de courants d'affaires à l'international pour les PME et ETI. Près de 60 % des entreprises françaises exposantes enregistrent une commande dans les mois qui suivent leur participation. Pour autant, la participation à ces salons est coûteuse et ceci est amplifié avec l'inflation galopante constatée post crises (+16 % sur l'achat de surface et +33 % sur les coûts standistes). Cette mesure a permis de porter à hauteur de 30 % le niveau moyen de prise en charge d'une participation pour une entreprise au regard des coûts (achat de surface, construction et montage du stand). En 2023, 109 pavillons France ont été organisés au bénéfice de 5 163 participants. Sur 2024, 109 pavillons ont été organisés et un nombre de participants à plus de 5 000 PME et ETI en ont bénéficié

2. Stratégie européenne de politique commerciale

- L'année 2024 a vu la déclinaison des trois piliers de l'agenda européen de politique commerciale se poursuivre :
    - l'ouverture (c'est-à-dire la sécurisation de nouveaux marchés et sources d'approvisionnement pour les entreprises européennes) ;
    - la durabilité (la mise en adéquation de la politique commerciale avec la politique européenne en matière de développement durable) ;
    - l'assertivité (la défense des intérêts commerciaux européens, notamment vis-à-vis des pratiques distorsives et des barrières au commerce des pays tiers).
- Le portefeuille du nouveau Commissaire chargé du commerce a été élargi avec l'ajout de la sécurité économique ;
- L'UE et la France attendent de la 14ème conférence ministérielle de l'OMC des résultats concernant plusieurs négociations (pêche, espace de délibération sur les questions de politique industrielles, moratoire sur le commerce électronique, discussions environnementales, *etc.*) et la réforme de l'Organisation.

Le portefeuille du nouveau Commissaire chargé du Commerce prend en compte les enjeux à venir de la politique commerciale

Prendre en compte les enjeux de sécurité économique. Le nouveau collège des Commissaires prend en compte les **enjeux de sécurité économique** en attribuant au Commissaire chargé du commerce, Maros Sefocvic, cette compétence. La Commission devrait ainsi réfléchir à une doctrine européenne en la matière. La poursuite des travaux concernant la sécurité économique sera essentielle[52], les récentes crises ayant révélé nos vulnérabilités et l'urgence d'agir pour protéger les principaux moteurs de notre croissance, la résilience de notre économie et notre indépendance décisionnelle.

Mieux articuler politique industrielle et politique commerciale. Le nouveau Commissaire au commerce est rattaché au vice-président pour la prospérité et la stratégie industrielle, Stéphane Séjourné. Cela permet d'assurer une meilleure **articulation entre la politique industrielle et la politique commerciale**, correspondant ainsi aux recommandations du rapport Draghi.

Être réactif et assertif dans un contexte de tensions commerciales. Dans un contexte de tensions commerciales croissantes, la montée du protectionnisme de la part de nos partenaires commerciaux et les surcapacités industrielles chinoises, **l'assertivité de la politique commerciale européenne sera nécessaire pour défendre nos intérêts légitimes.**

Continuer à développer des partenariats commerciaux. Par ailleurs, la Commission prévoit **un agenda commercial ouvert et équilibré, à travers la conclusion d'accords de commerce**. Le commerce représente des opportunités pour les entreprises françaises, et européennes, car il contribue à ouvrir de nouveaux marchés. Il permet également la diversification et la sécurisation des activités et chaînes d'approvisionnement. La Commission réfléchit également à de nouvelles formes de coopération, notamment via des Partenariats pour le commerce et l'investissement durables (*Clean Trade and Investment Partnerships*).

[52] Après la publication d'une communication sur la sécurité économique en juin 2023, la Commission européenne a présenté en janvier 2024 un paquet d'initiatives concernant la sécurité économique, comprenant notamment (i) une proposition sur le renforcement de la coordination européenne en matière de contrôle-export ; (ii) une proposition concernant la revue du règlement sur le filtrage des investissements entrants ; (iii) une initiative sur les investissements sortants ; (iv) une recommandation pour s'assurer d'un soutien ciblé à R&D de technologies à double usage ; et (v) une proposition pour améliorer la sécurité de la recherche.

Développement et mobilisation de la boîte à outils européenne pour obtenir une ouverture des marchés réciproque et lutter contre les pratiques commerciales déloyales et abusives

Lors de sa présidence du Conseil de l'UE, la France a fait du renforcement de l'assertivité de la politique commerciale européenne une priorité de son action. Cela s'est traduit par le renforcement de la boite à outils dont dispose l'UE, d'autant plus utile dans le contexte actuel de tensions commerciales :

Le règlement contre la coercition économique des pays tiers, dit « instrument anti-coercition », est entré en vigueur le 27 décembre 2023. Cet instrument donne les moyens juridiques à l'UE de se défendre efficacement, et donc de dissuader les tentatives d'États tiers d'interférer dans les décisions légitimes et souveraines de l'Union et de ses États membres par des mesures qui affectent le commerce ou les investissements européens.

Par ailleurs, l'instrument sur les subventions étrangères faussant le marché intérieur, entré en application le 12 octobre 2023, confère à la Commission les prérogatives nécessaires pour éviter que des subventions octroyées par des pays tiers à des entreprises opérant sur le marché intérieur n'y faussent la concurrence.

Ces deux instruments viennent s'ajouter à l'instrument sur la réciprocité dans les marchés publics internationaux, entré en vigueur le 29 août 2022, et pour lequel des lignes directrices ont été publiées par la Commission fin mars 2023 afin de familiariser les entreprises et les acheteurs publics à sa mise en œuvre. Il devra permettre de remédier au déséquilibre d'ouverture des marchés publics internationaux entre l'UE et le reste du monde, qui est dommageable pour les entreprises françaises et européennes.

Plus largement, la Commission a à sa disposition les outils dits de « défense commerciale », c'est-à-dire les outils permettant de mettre en œuvre des droits de douane supplémentaires à la frontière si des pratiques distorsives émanant de pays tiers ou d'entreprises de pays tiers faussent la concurrence avec les producteurs de l'Union. A date, l'Union européenne compte 180 mesures de défense commerciale en vigueur, principalement sur des importations originaires de Chine, Russie, Corée, Inde et États-Unis.

Des avancées majeures pour la contribution de notre politique commerciale aux objectifs de développement durable

La France, avec l'Union européenne, a continué à développer sa stratégie ambitieuse sur les sujets de **commerce et développement durable**, à la fois sur le plan multilatéral (dans les enceintes de l'OMC et de l'OCDE) et sur le plan bilatéral (dans nos accords de commerce). En particulier, l'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de commerce entre l'UE et la Nouvelle Zélande, l'accord le plus ambitieux jamais négocié sur le plan environnemental. Sur le plan des législations de l'UE, l'année 2024 a permis de concrétiser les avancées déjà engagées en 2023 sur plusieurs instruments juridiques découlant du Pacte vert. Après une entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) le 1er octobre 2023, sa mise en place concrète s'est poursuivie avec les premiers reportings par les entreprises concernées. S'agissant du Règlement européen sur les produits « zéro déforestation », qui vise à empêcher la mise sur le marché européen et l'exportation depuis l'UE de produits dont la production aurait engendré de la déforestation ou de la dégradation des forêts, l'année 2024 a permis de progressivement préparer les entreprises concernées, tant dans l'UE que dans les pays tiers. Il reste que les obligations qui en découlent sont complexes à mettre en œuvre, ce qui a justifié le report d'un an de l'entrée en application du texte, qui devrait donc intervenir fin décembre 2025. Enfin, en 2024, les négociations ont abouti sur l'instrument visant à interdire la mise sur le marché européen de produits issus du travail forcé et le texte devrait entrer en vigueur en 2028.

La France soutient depuis plusieurs années la mise en place de mesures miroir sectorielles, c'est-à-dire de réglementations européennes prévoyant l'application, lorsque c'est pertinent, de certains standards environnementaux et sanitaires qui s'appliquent aux productions dans

l'UE, aux produits importés depuis tout pays tiers, en conformité avec les règles de l'OMC. C'était déjà le cas, en 2023, de la mesure prévue par le règlement (UE) 2023/334[53] interdisant les importations de biens agricoles contenant des traces des résidus de deux néonicotinoïdes, insecticides interdits dans l'UE et néfastes pour les pollinisateurs : le clothianidine et le thiaméthoxame. Les dispositions permettant la mise en œuvre de ces mesures miroirs sont actuellement en cours de finalisation par la Commission.

D'autres mesures miroir ont été adoptées et devraient s'appliquer rapidement, notamment le règlement écoconception, entré en vigueur le 18 juillet 2024, qui articule le cadre législatif pour définir des exigences d'écoconception pour de nombreux groupes de produits commercialisés au sein de l'Union européenne afin d'améliorer leur circularité et leur performance énergétique, ou le règlement batteries.

S'agissant de la revue du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, qui permet à des pays en développement d'accéder de manière préférentielle au marché européen, le Conseil et le Parlement européen ne sont pas encore parvenus à un accord. Plusieurs points restent en débat, notamment le fonctionnement d'une « conditionnalité réadmission » visant à retirer les préférences commerciales à un pays qui violerait ses engagements internationaux de réadmission de ses ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'UE. Les négociations se poursuivront au premier semestre 2025. **Dans l'attente de la finalisation des négociations et afin d'éviter toute interruption des préférences tarifaires qui serait préjudiciable aux entreprises et aux pays bénéficiaires, les colégislateurs se sont entendus pour prolonger le règlement actuel jusque fin 2027**.

Retrait de l'Union européenne du Traité sur la Charte de l'Energie et adoption d'une déclaration interprétative conjointe sur son inapplicabilité intra-européenne pour le passé et l'avenir

Suivant le mouvement lancé par plusieurs de ses Etats membres, dont la France, l'Union européenne a notifié, le 25 juin 2024, son intention de se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE). Le TCE est en effet un accord multilatéral de commerce et d'investissement applicable au secteur de l'énergie, qui n'est pas compatible avec les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE. Ce retrait prendra effet en juin 2025. Les Etats membres qui le souhaitent peuvent rester membres de ce traité.

Parallèlement, l'Union européenne et ses États membres ont adopté, le 26 juin 2024, une déclaration interprétative conjointe du TCE visant à mettre fin à la poursuite des procédures d'arbitrage intra-UE qui en découlent. Cette déclaration permet de clarifier auprès des juridictions et des tribunaux arbitraux que la clause de règlement des différends (RDIE) contenue dans le TCE ne s'applique pas – et ne s'appliquera jamais – dans les relations entre un investisseur de l'UE et un pays de l'UE. Ces relations doivent en effet être régies par le droit de l'Union européenne. L'adoption de cette déclaration interprétative est la première étape à l'adoption d'un accord de droit international public (dit « accord *inter se* »). Cet accord fait désormais l'objet de procédures internes conduisant à sa signature et à son entrée en vigueur.

Cette déclaration fait suite à l'arrêt *Komstroy* de la CJUE, dans lequel la Cour de justice a jugé que la clause de règlement des différends du TCE doit être interprétée comme n'étant pas applicable aux litiges entre un État membre et un investisseur d'un autre État membre. En d'autres termes, les sentences arbitrales sont invalides et, en tant que telles, inapplicables partout dans l'Union. Les Etats membres et la Commission ont engagé ce processus parce que les tribunaux arbitraux ne prennent pas toujours en compte le droit de l'Union

[53] Règlement (UE) n° 2023/334 du 2 février 2023

européenne. La France a activement soutenu cette déclaration et rappelle ainsi sa position en la matière.

Dans un contexte de guerre en Ukraine et d'instabilité internationale accrue, la France et l'UE renforcent les relations économiques avec leurs partenaires internationaux

L'UE développe ainsi ses partenariats avec la **région Indopacifique**.

Après cinq ans de négociations et de formalités procédurales d'adoption, l'accord commercial entre l'UE et la **Nouvelle-Zélande** est entré en vigueur le 1er mai 2024. La Nouvelle-Zélande est un partenaire stratégique pour la France dans l'Indopacifique, qui partage une même ambition pour le développement durable et un commerce plus équitable à l'échelle mondiale. Son marché présente des opportunités économiques intéressantes pour les entreprises françaises, alors que la France est régulièrement en excédent commercial avec la Nouvelle-Zélande.

Depuis l'automne 2016, l'UE négocie avec **l'Indonésie** un accord de commerce, incluant notamment un volet sur la protection de l'investissement, le développement durable ainsi que sur l'énergie et les matières premières.

Conformément à la déclaration conjointe du Sommet UE-**Inde** de Porto de mai 2021, l'UE et l'Inde négocient actuellement trois accords économiques : un accord de commerce, un accord sur la protection des investissements et un accord sur la protection des indications géographiques. Par ailleurs, la résolution de dossiers d'accès au marché dits prioritaires, prévue initialement en parallèle de la négociation de l'accord de commerce, a été finalement confiée à un Conseil sur le Commerce et les Technologies UE-Inde, mis en place au printemps 2023.

La relance des négociations d'un accord de commerce entre l'UE et la **Thaïlande** a été annoncée le 15 mars 2023, après une interruption de près de dix ans.

L'UE et les **Philippines** ont également convenu, en janvier 2024, de relancer la négociation de l'accord de commerce (1re session de négociation en octobre 2024). Le 20 janvier 2025, l'UE et la **Malaisie** ont décidé de relancer la négociation d'un accord de commerce bilatéral négociation qui avait été suspendue depuis 2012 à la demande de la Malaisie.

S'agissant des autres régions du monde, plusieurs autres dossiers sont à signaler.

En **Amérique latine** :

La modernisation de l'accord d'association UE-**Chili**, signée le 13 décembre 2023, devrait renforcer les excellentes relations entre la France et le Chili. Cet accord participe notamment à la sécurisation des conditions d'accès au lithium et à d'autres minéraux critiques indispensables au succès de la double transition verte et numérique. La modernisation de cet accord permet par ailleurs de renforcer la coopération entre l'UE et le Chili en matière de développement durable.

Le vendredi 6 décembre 2024, en marge du Sommet du Mercosur, la Présidente de la Commission a annoncé la conclusion politique des négociations pour l'Accord de partenariat entre l'UE et le **Mercosur**. L'accord récemment conclu reste très proche de celui conclu en 2019, notamment sur son volet tarifaire, dont agricole. La France a fermement signalé que les conditions n'étaient pas réunies pour soutenir l'Accord en l'état, compte tenu de ses préoccupations environnementales et de l'impact sur les filières agricoles sensibles.

Enfin, le renforcement des liens avec **l'Afrique**, inscrit comme priorité de l'agenda de la présidence française du Conseil de l'UE en 2022, s'est poursuivi.

L'**accord de partenariat (APE) UE-Kenya est entré en vigueur en juillet 2024.** Il améliore l'accès des entreprises européennes au marché kenyan, contribue à l'objectif global de diversification et de sécurisation des approvisionnements européens avec des partenaires de

confiance, en particulier dans le contexte de crises récentes. **Par ailleurs, cet accord constitue le premier APE élevant l'Accord de Paris au rang d'élément essentiel,** créant un précédent important dans la perspective des négociations en cours et futures avec d'autres pays de la zone.

Le **premier accord de facilitation des investissements durables, en l'espèce avec l'Angola, est** entré en vigueur au 1er septembre 2024. Il vise à attirer et développer les investissements durables entre les deux parties, en améliorant le climat des affaires (simplification des démarches administratives, transparence des procédures) et en intégrant des engagements en matière de développement durable.

Résultats de la 13e et préparation de la 14e Conférence ministérielle de l'OMC

La 13e Conférence ministérielle (CM13) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est soldée sur un constat d'échec le 2 mars 2024. Alors que la France et l'Union européenne soutenaient, d'une part la conclusion de l'Accord sur les subventions à la pêche visant la préservation des ressources halieutiques, et, d'autre part, le lancement d'un groupe de travail sur les liens entre le commerce et la politique industrielle, aucun de ces deux points d'intérêt n'a pu être satisfaits. Seule la reconduction du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, ainsi que la confirmation de la volonté des Membres de mener à bien la réforme du système de règlement des différends ont été obtenues.

Aussi, dans la perspective de la 14e Conférence ministérielle (CM14) qui se tiendra en mars 2026 au Cameroun, la France et l'Union européenne continueront de soutenir :

- La conclusion de la deuxième phase des négociations de l'accord relatif à la préservation des ressources halieutiques. La CM12 en 2022 avait permis de s'accorder sur l'interdiction des subventions à des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que les subventions à la pêche en haute mer. Cet accord de phase I pourrait expirer 4 ans après son entrée en vigueur si l'OMC ne parvient pas à agréer des dispositions complémentaires sur les subventions contribuant à la surpêche et la surcapacité, qui n'ont pu faire l'objet d'un accord à la CM12 et à la CM13.
- La conclusion des travaux de réforme du système de règlement des différends lancés lors de la CM12. Pour l'UE, la réforme du règlement des différends doit mener à une simplification et accélération des procédures, ainsi qu'à la restauration de la fonction d'appel réformée.
- La recherche d'un consensus pour initier des réflexions à l'OMC sur les enjeux contemporains du commerce international. D'une part, l'UE et la France souhaitent que les Membres de l'OMC puissent délibérer sur les liens entre commerce et politique industrielle, de manière à déterminer les paramètres acceptables de ce que peuvent être les soutiens publics dans l'économie sans causer de distorsions de concurrence, en particulier dans le contexte de la transition verte. D'autre part, l'UE et la France souhaitent que les Membres délibèrent sur les liens entre le commerce et l'environnement, de manière à déterminer comment concilier les objectifs de progression des échanges commerciaux avec les impératifs de protection de l'environnement.
- Le renouvellement une nouvelle fois du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la 15e conférence ministérielle de l'OMC. Ce moratoire est un élément essentiel de stabilité et de prévisibilité des échanges. Il favorise notamment l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des pays en développement et les moins avancés à des biens et services délivrés électroniquement à des coûts moindres que s'ils l'étaient sur un mode traditionnel.

- La recherche de livrables ambitieux sur les plurilatérales environnementales, en particulier sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, le dialogue sur la pollution plastique et les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

Une politique commerciale en soutien à l'Ukraine

L'invasion injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie a profondément affecté l'économie ukrainienne et sa capacité à commercer avec le reste du monde. La France et l'UE ont apporté un soutien fort sur le plan commercial pour soutenir les filières exportatrices ukrainiennes et éviter une désagrégation de son tissu économique et social. Ce soutien s'est matérialisé de deux manières :

- Une utilisation pleine et entière des possibilités offertes par l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine (*roaming* téléphonique, facilitations douanières, transit routier, etc.) ;
- Des mesures temporaires de libéralisation des échanges avec l'Ukraine, en vigueur depuis le 4 juin 2022 et prorogées à deux reprises, la dernière jusqu'au 5 juin 2025. Ces mesures consistent en la suspension des droits à l'importation sur les biens et la suspension des contingents tarifaires, des droits antidumping et des quotas spécifiques attribués sur un certain nombre de produits sidérurgiques. A noter que les filières agricoles européennes sensibles ont été protégées par l'intermédiaire de « freins d'urgence », qui limitent les volumes de certaines denrées agricoles (dont sucre, volaille et œufs) pouvant bénéficier de ces libéralisations.

L'UE a également agi pour réduire les tensions alimentaires mondiales exacerbées par l'agression militaire russe en mettant en place des corridors de solidarité (*Solidarity Lanes*) visant à aider l'Ukraine à exporter sa production agroalimentaire.

En parallèle, une série de mesures restrictives au commerce a été adoptée contre les zones non contrôlées par les gouvernements des oblasts de Donetsk et Louhansk et des droits de douanes prohibitifs ont été imposés aux céréales et oléagineux originaires de Russie et de Biélorussie (ce qui n'entrave pas leur transit à destination d'autres pays tiers).

Le rapport sur la mise en œuvre des accords commerciaux de l'UE publié en novembre 2024 rend compte de l'action du Chief Trade Enforcement Officer (CTEO).

La mise en œuvre des accords de commerce repose sur une boîte à outils composée de i) la communication intensive autour des accords commerciaux lors de leur entrée en vigueur, ii) le développement d'outils destinés aux entreprises tels qu'Access2Markets mais aussi iii) l'utilisation des leviers institutionnels de coopération prévus par les accords de commerce et destinés à éviter l'émergence de barrières au commerce. L'architecture institutionnelle des accords de commerce joue ainsi un rôle important dans la résolution des problèmes d'accès au marché, avec la tenue des réunions des comités bilatéraux prévus par ces accords. Ces discussions permettent à la Commission d'évoquer avec le partenaire commercial concerné les sujets d'accès au marché de manière régulière et d'obtenir la mobilisation de celui-ci afin de les résoudre. La Commission continue également de développer des outils au service des entreprises destinés à renforcer la visibilité des opportunités offertes par les accords commerciaux. Il s'agit principalement d'Access2Markets, plateforme destinée à faciliter l'utilisation par les entreprises des accords commerciaux. Enfin, la Commission a renforcé sa communication autour du Single Entry Point (point d'entrée unique) qui permet aux parties prenantes de déposer directement plainte en cas de violation d'un accord de commerce subie dans un pays tiers.

Grâce à la coopération étroite et continue entre la Commission, les États membres et les industries dans la suppression des obstacles au commerce, les exportations de l'UE en 2022 étaient supérieures de 7 milliards d'euros à ce qu'elles auraient été si les obstacles levés entre 2017 et 2021 avaient encore été en place. À titre d'exemple, 41 barrières ont été résolues en 2023 – contre 31 barrières en 2022 - et concernent principalement le secteur de l'agriculture et de la pêche et des barrières sanitaires et phytosanitaires. Cette résolution a été permise par des actions très diverses au premier rang desquelles la coordination des États membres dans les pays tiers avec les délégations de l'UE et le bon usage des enceintes multilatérales que représentent les comités « obstacles techniques au commerce » (OTC) et « sanitaires et phytosanitaires » (SPS) de l'OMC. **Si les accords de commerce offrent un espace de dialogue permettant de lever les barrières, ils n'empêchent toutefois pas l'émergence de nouvelles barrières**. 10 nouvelles barrières ont ainsi été enregistrées au niveau européen en 2022, contre 16 l'année précédente, et 48 nouvelles plaintes ont été introduites par les entreprises et les associations d'entreprises dans le cadre du point d'entrée unique.

La priorité est également donnée au développement durable dans la mise en œuvre des accords de commerce de l'UE, soulignant que ceux-ci constituent une plateforme partagée avec les pays tiers et la société civile propices à une coopération et un dialogue continu, tant dans les différents comités de l'accord ainsi qu'au travers des projets financés par l'UE. La mise en œuvre de la nouvelle communication commerce et développement durable de la Commission de juin 2022 et la communication qui en a résulté, la révision des lignes directrices du point d'entrée unique, la coopération technique et le rôle des Domestic Advisory Group (DAG) sont autant d'éléments sur lesquels la Commission européenne revient dans son rapport annuel[54].

[54] Registre de documents de la Commission - COM (2024)385

PARTIE 3
Le contexte international

I. CROISSANCE MONDIALE

1. La croissance mondiale reste modérée en 2024

- La croissance mondiale se stabilise à un niveau légèrement supérieur à 3 % en 2024, malgré la poursuite de la désinflation. Elle est pénalisée par le ralentissement de l'économie chinoise et l'incertitude liée aux tensions géopolitiques.
- La croissance s'établirait ainsi à un niveau légèrement inférieur à la moyenne pré-crise sanitaire.

Selon les prévisions de janvier 2025 du FMI[55], la croissance mondiale devrait légèrement baisser en 2024, à +3,2 % après +3,3 % en 2023. La décrue progressive de l'inflation a permis aux banques centrales des pays avancés d'entamer un cycle d'assouplissement monétaire à partir de l'été, favorisant ainsi la reprise de l'investissement et de la consommation. L'incertitude pesant sur l'économie mondiale a toutefois été renforcée par l'intensification des tensions géopolitiques, la multiplication des événements climatiques extrêmes, et la prolifération des restrictions commerciales.

La croissance des économies avancées devrait légèrement augmenter en 2024, à +1,7 % ; elle resterait modérée en zone euro et plus soutenue aux États-Unis. En zone euro, la croissance serait de +0,8 %. Elle est pénalisée par le nouveau recul de l'activité en Allemagne (–0,2 %), en raison du repli de l'investissement et de la morosité de la consommation. En Italie, la réduction des mesures de soutien à la rénovation énergétique freinerait la croissance (+0,6 %). L'activité accélèrerait en Espagne (+3,1 %) portée par le soutien du plan national de relance et de résilience (PNRR), le fort dynamisme du tourisme et des dépenses publiques vigoureuses. L'activité américaine resterait particulièrement vigoureuse (+2,8 %), soutenue par une consommation solide malgré l'épuisement de la sur-épargne accumulée pendant la pandémie.

Les économies émergentes resteraient le principal moteur de la croissance mondiale, et leur croissance serait de +4,2 %. Le ralentissement de l'activité en Asie et en Amérique latine serait compensé par une accélération dans les économies du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Afrique subsaharienne. En Chine, la croissance diminuerait à +4,8 % selon l'estimation du FMI en janvier, en raison des difficultés persistantes du secteur immobilier et de la faible confiance des ménages. Les dernières données disponibles font état d'un ralentissement plus modéré qu'anticipé par le FMI, à 5,0 %[56]. En Turquie, après une croissance dynamique en 2023, l'activité ralentirait pour atteindre +2,8 % sous l'effet du resserrement de la politique monétaire et budgétaire. En Inde, la croissance devrait baisser légèrement après le rebond post crise sanitaire, passant à +6,5 %. Pour le Brésil, l'activité croîtrait à un rythme plus soutenu qu'anticipé (+3,7 %) grâce à la résilience de la consommation et de l'investissement, et malgré un impact limité des inondations.

[55] Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI - janvier 2025.

[56] L'institut national des statistiques chinois (*National Bureau of Statistics*) a indiqué le 17 janvier 2025, ultérieurement à la publication des prévisions du FMI, que la croissance annuelle du PIB avait atteint + 5,0 % pour l'année 2024. Le profil de croissance trimestriel a notamment fait l'objet de révisions à la hausse en 2024.

2. L'activité mondiale progresserait à un rythme similaire en 2025

- Selon le FMI, la croissance mondiale serait légèrement plus allante en 2025 et bénéficierait du desserrement monétaire ;
  - Les écarts de rythme de croissance entre les économies avancées et émergentes devraient se réduire.
  - Toutefois, ce scénario est soumis à une forte incertitude, notamment liée aux politiques commerciales qui pourraient être mises en place pendant l'année.

Le FMI prévoit une légère accélération de l'économie mondiale en 2025 (+3,3 %) et une convergence des rythmes de croissance entre pays avancés et émergents. Les politiques monétaires plus accommodantes devraient favoriser la reprise de l'investissement alors que la hausse des revenus réels soutiendrait la consommation. L'activité serait freinée par des politiques budgétaires plus restrictives. Surtout, la mise en place de mesures tarifaires par les Etats-Unis, qui pourrait susciter l'adoption de contre-mesures, pourrait réduire la croissance mondiale dès 2025.

L'activité gagnerait en dynamisme en zone euro et ne faiblirait que légèrement aux États-Unis. Selon le FMI, l'activité accélérerait légèrement en 2025 en zone euro, avec une croissance à +1,0 %. La consommation continuerait de profiter du recul de l'inflation et d'un début de reflux du taux d'épargne. L'investissement bénéficierait de l'assouplissement monétaire. L'activité serait toutefois freinée par des politiques budgétaires restrictives. L'activité rebondirait en Allemagne, mais de façon très limitée, avec une croissance de +0,3 % en 2025. La croissance aux États-Unis serait encore dynamique, quoiqu'en léger reflux, à +2,7 % en 2025.

La croissance des économies émergentes serait stable en 2025, à +4,2 % selon le FMI. Le ralentissement de l'activité en Asie et en Europe serait compensé par une accélération en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique. Au sein des grandes économies émergentes, la croissance resterait élevée mais diminuerait. Elle serait de +4,6 % en Chine, +6,5 % en Inde, +2,2 % au Brésil et +2,6 % en Turquie.

Encadré 9 : Élection de Donald Trump, conséquences du protectionnisme des États-Unis[57]

Investi Président des Etats-Unis le 20 janvier 2025, Donald Trump a fait campagne sur un agenda commercial résolument protectionniste. Celui-ci a en effet évoqué la possibilité d'imposer des droits de douane pouvant aller jusqu'à :

- 10 % à 20 % sur toutes les importations des États-Unis ;
- 60 % au moins sur les importations de Chine ;
- 200 % sur les voitures chinoises, y compris celles fabriquées au Mexique ;
- 25 % sur les importations du Canada et du Mexique si ces pays n'arrêtent pas les flux de migrants et de drogue ;
- 100 % sur les importations des BRICS si ces pays créent ou soutiennent une monnaie pour remplacer le dollar ;

En outre, Donald Trump souhaite augmenter les droits américains afin de répliquer les droits de douane s'appliquant sur les exportations américaines, dans une logique de réciprocité.

Ces mesures seraient radicalement supérieures à celles prises lors de son 1er mandat. De fait, en 2018, l'administration Trump a mis en place des mesures de sauvegarde sur les panneaux solaires et les machines à laver puis a appliqué des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium au titre de la sécurité nationale. Elle a également imposé des droits additionnels sur les importations depuis la Chine en raison de ses pratiques commerciales déloyales. En conséquence, le droit de douane moyen sur l'ensemble des importations américaines est passé de 1,6 % en 2017 à 3,1 % en 2022 (tandis que celui sur les importations en provenance de Chine passait sur la même période de 3,1 % à 21,2 %). Ces tarifs douaniers ont été en moyenne totalement répercutés dans les prix à l'importation, nuisant aux consommateurs et aux travailleurs des deux côtés du Pacifique[58]. Ensuite, ces mesures ont été maintenues et renforcées de manière ciblée par Joe Biden, notamment avec des droits de douane atteignant 100 % sur les véhicules électriques chinois. Au final, la politique protectionniste des Etats-Unis a permis de réduire son exposition directe à la Chine : la part de la Chine dans les importations américaines de biens est passée de 22 % en 2017 à 14 % en 2023. En conséquence, les importations depuis d'autres pays ont augmenté, notamment depuis le Vietnam et le Mexique, pouvant traduire une hausse de l'exposition indirecte.

Les nouvelles mesures proposées par Donald Trump et les éventuelles mesures de représailles auraient, elles aussi, un effet négatif significatif à l'échelle mondiale. Ces politiques sont susceptibles de pénaliser l'emploi dans les pays soumis aux hausses de droit de douane mais aussi dans le pays les imposant, en raison de la hausse du coût des intrants et, à plus long terme, de la baisse de productivité. Plus généralement, la hausse de l'incertitude et des prix des importations pèsera sur la demande mondiale. Selon le FMI[59], l'imposition par les Etats-Unis d'un tarif de 10 % sur tous les pays, suivie de représailles proportionnelles et d'un tarif de 10 % sur les échanges entre la Chine et l'UE, réduirait le PIB mondial de 0,3 % à l'horizon 2030. Selon le CEPII[60], une hausse des tarifs américains de 10 points de pourcentage (pp) sur tous les pays (sauf le Canada et le Mexique) et de 60 pp sur la Chine, suivie de représailles proportionnelles, diminuerait le PIB mondial de 0,5 %. L'évaluation de cette guerre commerciale comporte toutefois une forte incertitude notamment sur la nature des mesures prises par les États-Unis et, en représailles, par les pays tiers.

[57] Ces analyses sont réalisées à partir des annonces faites en 2024.
[58] Fajgelbaum, P. D., & Khandelwal, A. K. (2022). The economic impacts of the US–China trade war. *Annual Review of Economics*, *14*, 205-228.
[59] Fonds Monétaire International. (2024). *World Economic Outlook: October 2024*. Washington, DC: International Monetary Fund.
[60] Bouët, A., Sall, L. M., & Zheng, Y. (2024). *Trump 2.0 Tariffs: What Cost for the World Economy?* Policy Brief No. 2024-49. CEPII.

Évolution de la part des principaux pays-fournisseurs des États-Unis dans les importations totales américaines (2017-24, en point de pourcentage)

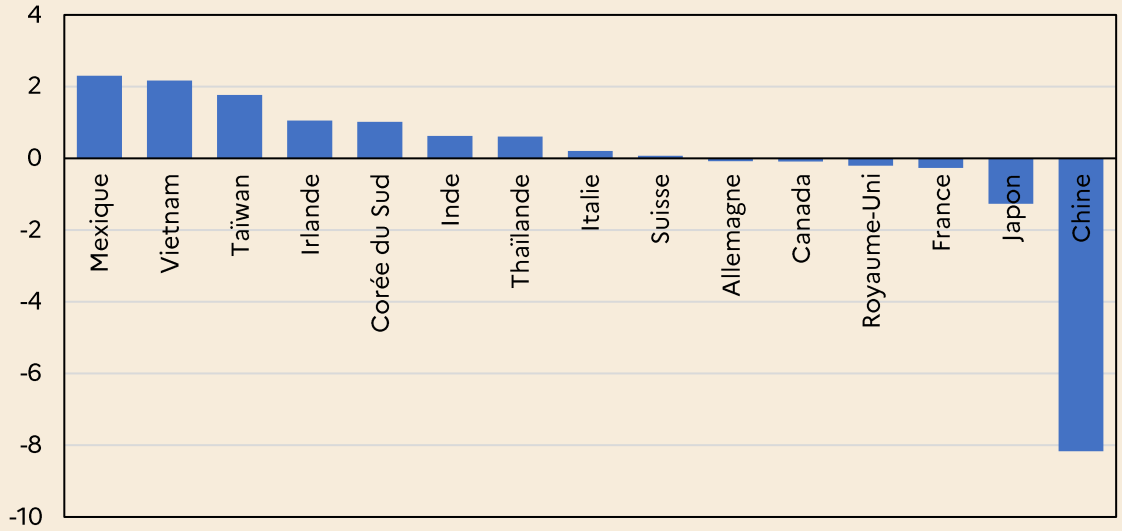

Source : US Census Bureau. Données pour les 15 principaux partenaires des États-Unis. Données sur les 10 premiers mois pour 2024.

II. COMMERCE MONDIAL

1. La demande mondiale adressée à la France rebondirait en 2024

- Après un net ralentissement en 2023, les échanges mondiaux de biens et services seraient nettement plus dynamiques en 2024 ;
- La reprise est plus forte pour le commerce mondial en biens, permettant une accélération de la demande mondiale en 2024 et 2025.

Après un net ralentissement en 2023, le commerce mondial en biens et services a été dynamique en 2024

En 2024, le commerce mondial de biens et services accélérerait nettement à +3,4 % selon le FMI (après +0,7 % en 2023)[61], à un rythme toutefois encore légèrement inférieur à la période pré-crise sanitaire (+3,7 % en moyenne entre 2011 et 2019). Ce dynamisme reflète en partie la dissipation d'effets qui avaient pesé sur les échanges en 2023, en particulier la faiblesse de l'activité industrielle dans les économies avancées et le haut niveau de stocks (*cf.* Graphique 28). La menace de nouvelles mesures tarifaires, induite par la victoire républicaine aux élections américaines de novembre, devrait alimenter un mouvement de constitution de stocks.

La hausse des importations de biens et services en 2024 dans les économies avancées a été tirée par les États-Unis, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, le Japon. En revanche, ce rebond est moins marqué en zone euro et les importations de l'Allemagne, de la France et de l'Italie ont même reculé en 2024. Dans les économies émergentes, les importations du Brésil sont particulièrement dynamiques alors que celles de la Chine ralentissent.

Les échanges mondiaux de biens reprennent en 2024 et 2025, tirant avec eux la demande mondiale adressée à la France

Sur l'année 2024, les échanges de biens (+2,6 % après –0,8 % selon le FMI) demeureraient moins dynamiques que le commerce de biens et services. Les services bénéficient en effet toujours des effets de rattrapage du tourisme après la crise sanitaire : fin 2024, le transport international de passagers atteint 98 % de son niveau de 2019 alors que le tourisme international l'a déjà rattrapé[62].

En 2024, la demande mondiale en biens adressée à la France rebondirait modestement à +0,5 %, après une baisse marquée en 2023 (–2,3 %)[63]. Elle serait moins dynamique que le commerce mondial en biens, les exportations françaises étant plus fortement exposées à la demande en zone euro, et pâtît du recul des importations en Allemagne et en Italie.

L'assouplissement monétaire devrait soutenir la reprise de la consommation et de l'investissement en 2025 et donc alimenter la demande en biens d'importations. Selon le FMI, le commerce mondial de biens accélèrerait à +3,3 %, un rythme égal à la moyenne des années 2010. Une recrudescence de mesures protectionnistes (*cf.* II.3), notamment sur les importations américaines, constitue toutefois un fort aléa baissier pour l'évolution du commerce mondial, avec des effets pouvait se matérialiser dès 2025. En 2025, la croissance

[61] Le commerce mondial est ici défini comme la somme des importations mondiales en volume.
[62] Comparaison entre la période janvier-septembre 2024 et la période janvier-septembre 2019, Cf UNWTO *World Tourism Barometer*, Novembre 2024 ; *IATA, Air Passenger Market Analysis*, Octobre 2023.
[63] Estimation DG Trésor sur la base des données disponibles en décembre 2024 et les prévisions d'importations de l'Economic Outlook de l'OCDE de décembre 2024 pour le 4e trimestre 2024.

de la demande mondiale en biens adressée à la France devrait bénéficier d'une croissance économique plus marquée en Europe.

GRAPHIQUE 28
Évolution des échanges mondiaux en biens (volume, base 100=2015)

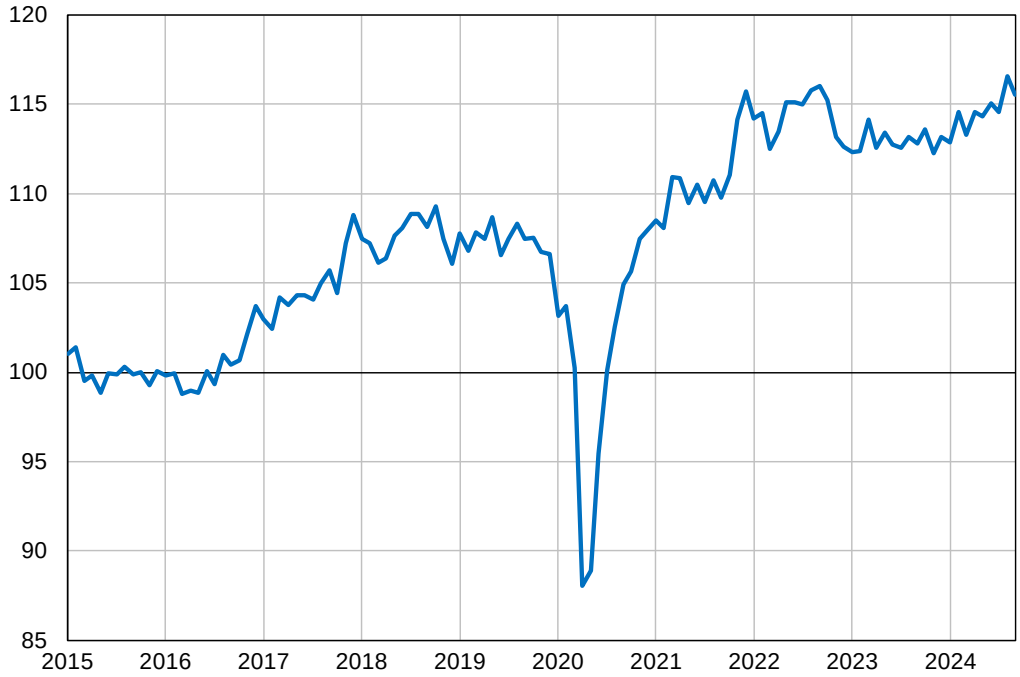

Source : CPB, dernière donnée disponible : septembre 2024

2. Évolution du taux de change : l'euro continue de s'apprécier en 2024

Le taux de change effectif nominal (TCEN) de l'euro, qui correspond à la moyenne des taux de changes bilatéraux vis-à-vis des partenaires commerciaux pondérée par leur taille dans les échanges, continue de s'apprécier en 2024 (+2,3 % après +5,7 % en 2023, *cf.* Graphique 29), atteignant un nouveau point haut.

Cette hausse reflète en particulier l'appréciation de l'euro face à la livre turque (contribution de +0,6 pt à la variation du TCEN), le yen (+0,4 pt) et le yuan (+0,3 pt).

L'euro a en revanche été stable face au dollar en 2024 (+0,1 %, pour une contribution de +0,0 pt au TCEN), après une appréciation en 2023 (+2,8 %, *cf.* Graphique 30). Après une stabilité relative au premier trimestre puis une appréciation aux deuxième et troisième trimestres, l'euro s'est fortement déprécié face au dollar au quatrième trimestre, notamment après l'élection de Donald Trump.

GRAPHIQUE 29
Évolution du TCEN de la zone euro

Source : BCE, calculs DG Trésor

GRAPHIQUE 30
Évolution du taux de change € / $

Source : BCE (dernier point : 31 décembre 2024).

3. Les prix des matières premières ont continué de reculer en 2024 et les chaînes d'approvisionnement ont fait preuve de résilience malgré une hausse des tensions géopolitiques

- Malgré la hausse des tensions géopolitiques et la prolongation des coupes de production de l'OPEP+, le cours du pétrole est en baisse en moyenne en 2024 par rapport à 2023 ;
- Les chaînes d'approvisionnement ont été résilientes en 2024 malgré la hausse des tensions géopolitiques.

En 2024, les cours des matières premières (pétrole et gaz) et des produits agricoles ont baissé par rapport aux niveaux atteints en 2023 alors que celui des métaux industriels sont en hausse.

En moyenne annuelle, le cours du pétrole s'est inscrit en légère baisse en 2024 : le prix du baril de Brent est passé de 82,5 $ en 2023 (soit 76,3 €[64]) à 80,5 $ en 2024 (soit 74,4 €), soit une baisse de –2,4 % (*cf.* Graphique 31). Les cours mondiaux de pétrole ont connu des tensions ponctuelles en 2024 dans un contexte d'intensification du conflit au Moyen Orient et de prolongation des coupes de production de l'OPEP+. En dépit de ces facteurs haussiers, les cours ont connu une forte baisse en fin d'année 2024, pour clôturer l'année en dessous de 75 $ le baril (74,6 $ au 4e trimestre).

Ce reflux modéré des cours pétroliers s'explique par l'équilibre entre la demande et l'offre sur le marché pétrolier, qui refléterait plusieurs facteurs :

- D'une part, l'activité économique mondiale a légèrement ralenti en 2024, ce qui a tiré à la baisse les prix du pétrole. En particulier, la Chine (deuxième consommateur mondial de pétrole après les États-Unis) a connu un ralentissement de son activité, naviguant entre pressions déflationnistes et secteur immobilier en difficulté et a, par conséquent, réduit sa demande de pétrole. **Les perspectives économiques mondiales à court terme restent mitigées.** Si les principales économies développées ont connu des baisses de taux en 2024, facteur de soutien à l'activité économique, l'annonce récente de la Fed d'un ralentissement du rythme de baisse des taux directeurs pourrait contraindre la demande mondiale de pétrole en 2025. Par ailleurs, le ralentissement chinois observé en 2024 devrait se poursuivre à mesure que la transition énergétique de la Chine s'intensifie.

- Du côté de l'offre, la poursuite des coupes de production de l'OPEP+ a été contrebalancée par la hausse de l'offre d'autres grands producteurs de pétrole et le non-respect des quotas imposés par l'OPEP+. Si les annonces de l'OPEP+ ont entraîné d'importantes fluctuations sur les marchés pétroliers en 2023, l'impact sur les prix du pétrole a été plus limité en 2024, ce qui refléterait : (i) des marges de manœuvre plus limitées dans un contexte de faible demande ; (ii) une hausse de la production de la part des pays non membres de l'OPEP+ (plus particulièrement des États-Unis et du Canada) ; (iii) et le non-respect des quotas de production imposés, à l'instar de l'Irak, les Émirats Arabes Unis ou encore la Russie, entraînant une situation de surproduction.

Ainsi, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le ralentissement de la demande mondiale, combiné à une offre des pays non membres de l'OPEP+ dynamique, conduirait à une accélération de l'excédent d'offre en 2025.

[64] La conversion entre le baril en dollar et le baril en euro se fait à partir du taux de change annuel.

GRAPHIQUE 31
Cours du baril de Brent

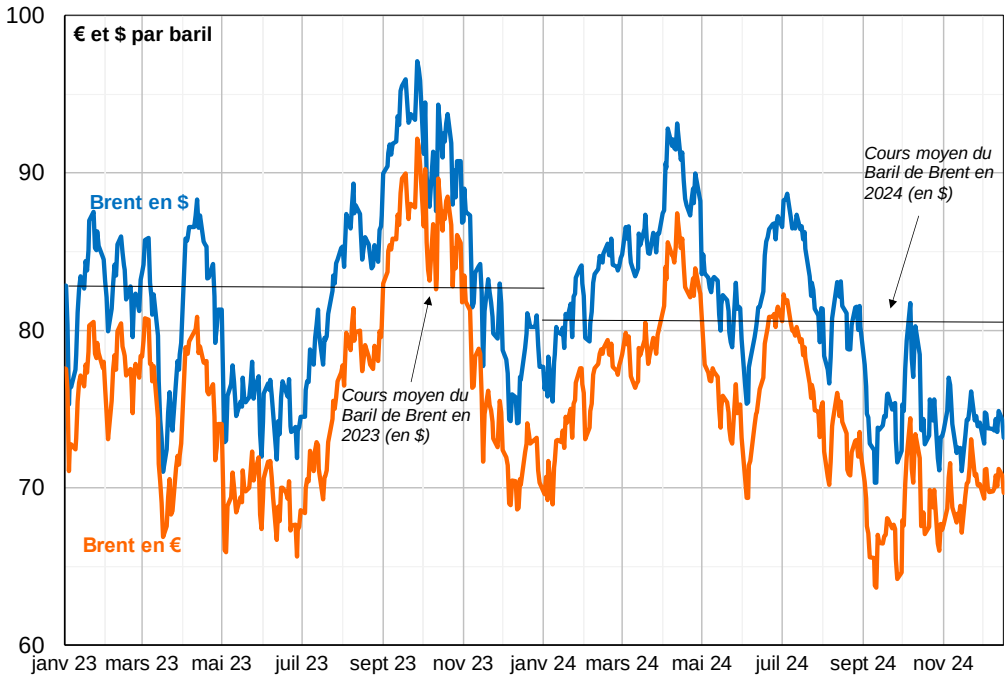

Source : Commodity Research bureau

Le prix du gaz naturel européen de référence (TTF néerlandais) a nettement reculé : il baisse de –18 % en moyenne annuelle, passant de 41,4 €/MWh en 2023 à 34,2 €/MWh en 2024 (*cf.* Graphique 32).

Le cours du gaz naturel européen a connu un épisode de nette baisse au 1er trimestre 2024, avant de repartir sur une trajectoire haussière mais de moindre ampleur que la baisse rencontrée en début d'année 2024. Plusieurs facteurs ont joué sur les prix du gaz en 2024 :

- Au 1er trimestre, après une hausse sensible enregistrée fin 2023 en lien avec le conflit entre Israël et le Hamas, les prix du gaz naturel sont redescendus à leurs niveaux de début 2021. Cela s'expliquait par l'hiver clément aux États-Unis et en Europe, le niveau de stockage européen élevé et une demande industrielle peu dynamique. Les politiques de diversification des approvisionnements et de sobriété constituent également un facteur structurel ayant joué à la baisse sur les prix du gaz naturel ;
- Des opérations ponctuelles de maintenance, notamment en Norvège, ont entraîné une forte baisse des exportations en gaz vers l'UE à la fin de l'été 2024 et ont fait augmenter les prix ;
- Des tensions sur l'approvisionnement en gaz ont en fin d'année exercé une pression à la hausse, liées : (i) à l'arrêt des livraisons de gaz russe à l'Autriche, à la suite d'une sentence arbitrale rendue par le groupe de combustible fossile autrichien OMV à l'encontre de Gazprom à la mi-novembre ; (ii) et à la fin anticipée du transit du gaz russe via l'Ukraine à partir de janvier 2025 qui suscite des craintes pour l'approvisionnement en gaz de l'UE, plus particulièrement en Hongrie et en Slovaquie ;
- Des températures moins clémentes à l'automne en Europe ont entraîné une baisse des stocks de gaz de l'UE plus rapide que les années précédentes (estimés à 77 % le 18 décembre contre 91 % en moyenne sur les cinq années précédentes).

GRAPHIQUE 32
Principaux cours de référence du gaz naturel

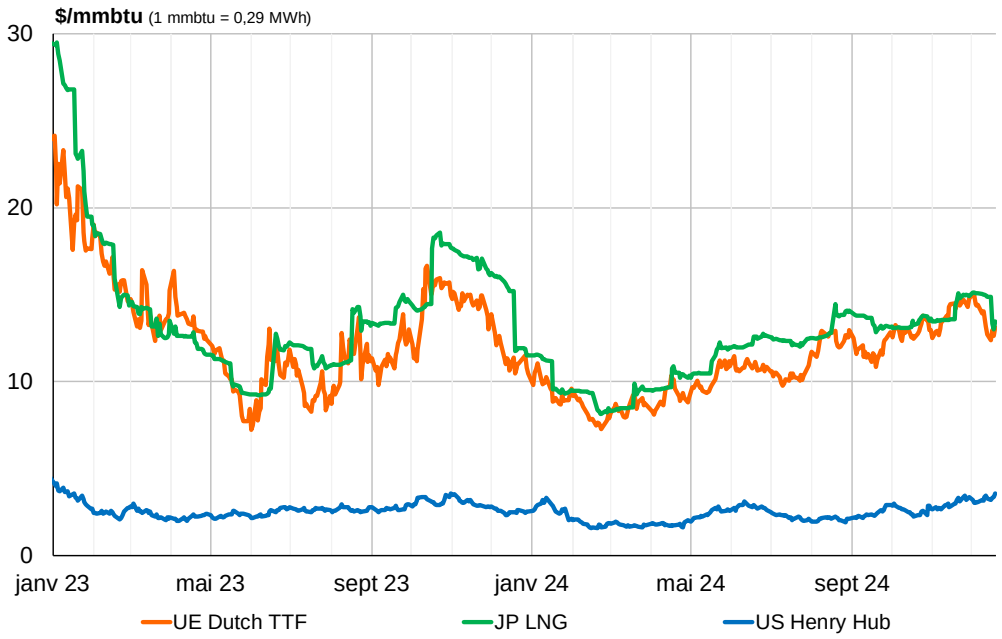

Sources : NYMEX, ICE Futures Europe

Les cours des métaux industriels (indice LME[65]) ont progressé, en moyenne annuelle, de +5,4 % en 2024 (*cf.* Graphiques 33 et 34). Après un pic à la suite de l'invasion russe en Ukraine, les tensions sur les cours des métaux industriels s'étaient rapidement estompées : les cours avaient retrouvé en juillet 2022 leurs niveaux du premier semestre de 2021. Toutefois, après une année de relative stabilité en 2023, les cours des métaux industriels sont repartis à la hausse à partir du 2ème trimestre 2024 avant de fluctuer sur le reste de l'année sous l'effet conjugué de facteurs i) de demande, notamment via l'anticipation d'un regain de la demande en Chine dans la foulée des annonces de soutien public massif du gouvernement chinois, et ii) d'offre, en raison de restrictions sur les capacités de production liées à des tensions politico-économiques (en Chine, en Asie du Sud-Est, ou en Afrique sub-saharienne). Dans son rapport publié en juillet 2023 sur les minéraux critiques[66], l'AIE estimait que si le marché devait être équilibré d'ici à 2030, plusieurs risques pourraient entraîner des tensions, notamment (i) le déficit de diversification des accès aux ressources, avec une concentration géographique importante de la production, (ii) les éventuels retards dans les projets d'extraction et (iii) une hausse plus importante que prévue de la demande dans un contexte d'accroissement de l'usage de batteries.

[65] Source : L'indice des métaux de base du London Metal Exchange reflète les prix de plusieurs métaux de base échangés sur le LME, comme l'aluminium, le cuivre, le nickel, le zinc, le plomb ou l'étain.
[66] Agence international de l'Énergie, juillet 2023, *Critical Minerals Market Review 2023*.

GRAPHIQUE 33

Cours des principaux métaux industriels (définis par rapport à une base 100 au 1er janvier 2019)

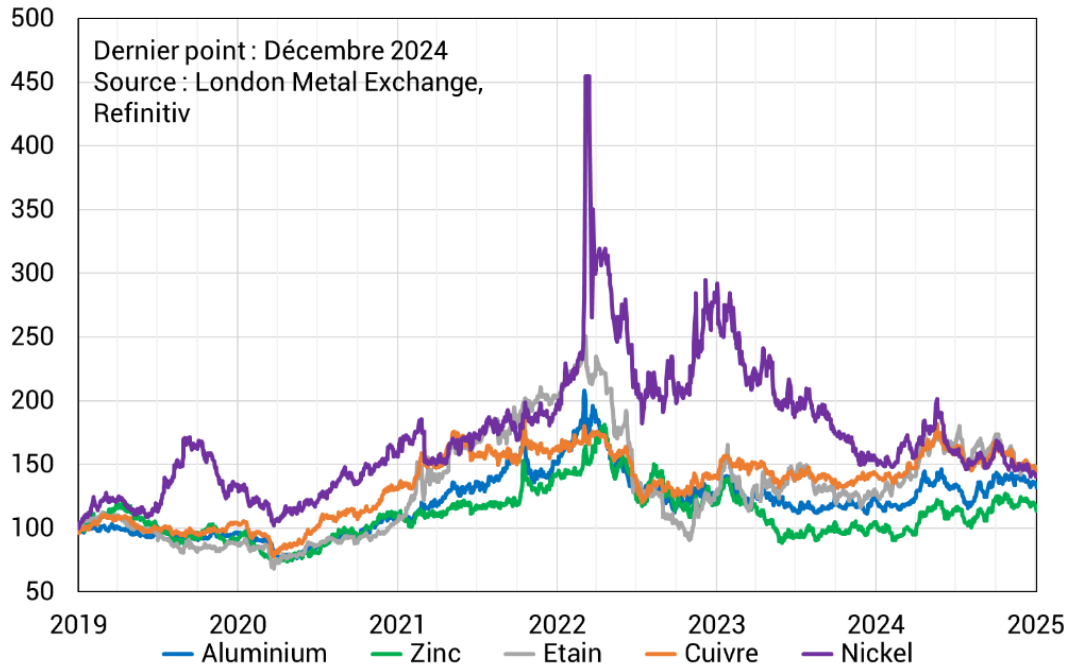

GRAPHIQUE 34

Cours des principaux métaux précieux (définis par rapport à une base 100 au 1er janvier 2019)

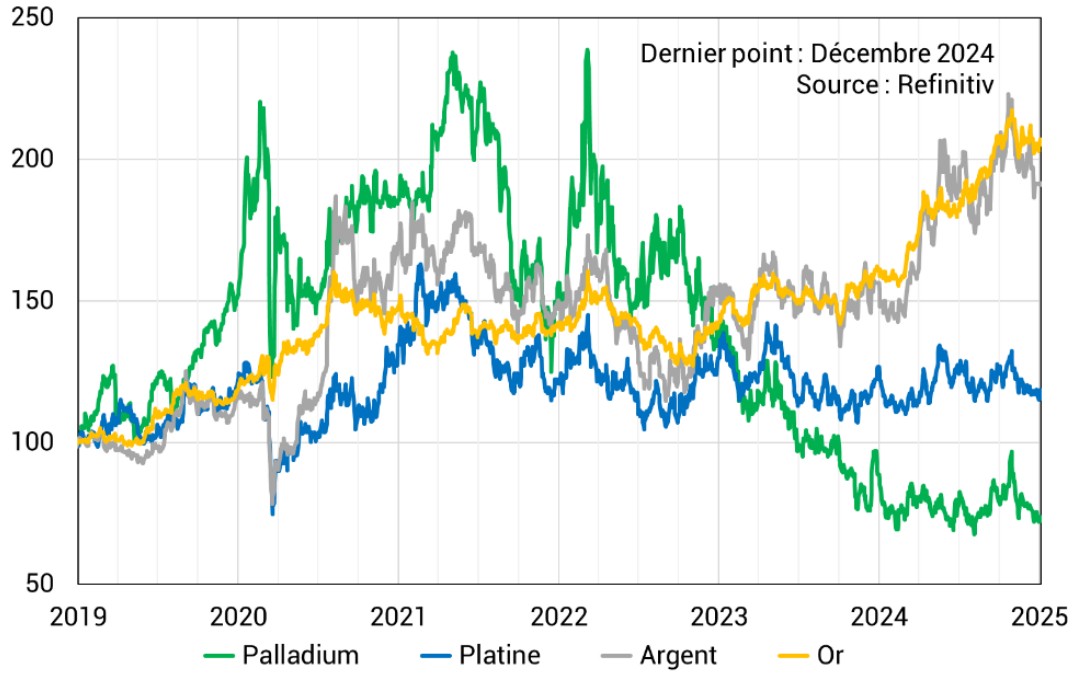

La décroissance des prix des produits agricoles (indice FAO[67]) amorcée en 2023 s'est poursuivie en 2024, bien qu'à un rythme nettement moins soutenu (-2 % en moyenne annuelle après -14 % en 2023) (*cf.* Graphique 35). Après une forte hausse à la suite de l'invasion russe en Ukraine, la mise en place de couloirs maritimes pour sanctuariser les exportations agricoles ukrainiennes et la décrue des prix pétroliers avaient fait baisser les

[67] L'indice Food Price Index de la Food Agriculture Organization (FAO, en français Organisation des Nations Unies pour l'alimentation est l'agriculture), reflète les prix des principaux produits agricoles destinés à l'alimentation, comme les céréales, les huiles, la viande ou les produits laitiers.

cours en 2023. La baisse des prix agricoles au cours de l'année 2024 en moyenne annuelle par rapport à 2023 s'explique par une production dynamique au Brésil et aux États-Unis (favorisée par des conditions météorologiques favorables) et un ralentissement de la demande.

GRAPHIQUE 35

Cours des principaux produits agricoles (définis par rapport à une base 100 au 1er janvier 2019)

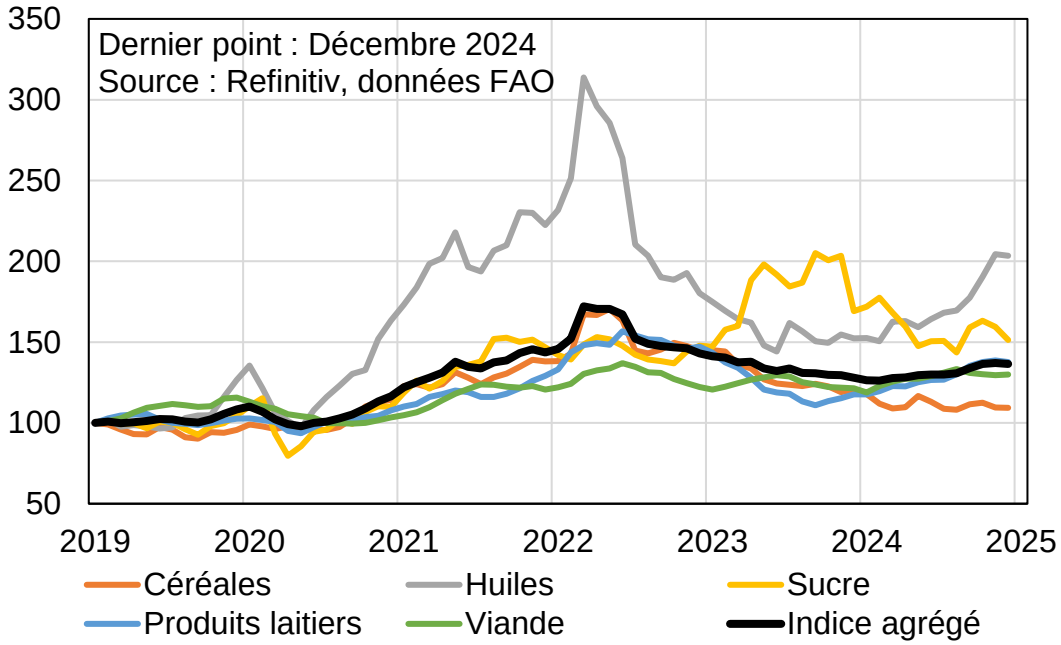

Les chaînes d'approvisionnement ont été résilientes en 2024 malgré la hausse des tensions géopolitiques.

En 2024, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été résilientes (*cf.* Graphique 36). Malgré la hausse en 2024 de +150 % en moyenne annuelle du prix du fret maritime, mesuré par le Freightos Baltic Index qui constitue l'indice mondial de référence, l'indice de tensions sur les chaînes de valeur mondiales de la Fed de New York[68] (GSPCI) s'est légèrement amélioré (–0,3 après –0,6 en 2023, pour une moyenne à 0 en 2019).

La poursuite des attaques en mer Rouge a entraîné la redirection des flux transitant par le canal de Suez et le détroit de Bab-el-Mandeb vers le cap de Bonne-Espérance. Le trafic quotidien au canal de Suez a fortement chuté, passant de 74 navires par jour en moyenne en 2023 à 33 en 2024, et reste très dégradé en fin d'année (28 navires en moyenne au 4ème trimestre 2024). L'allongement des routes maritimes, en particulier entre l'Asie et l'Europe, a provoqué une hausse des délais de livraison, une augmentation des coûts de transport, la perturbation des calendriers d'arrivées dans les ports, en partie responsable de la congestion des ports asiatiques au printemps[69], et une plus forte exposition du commerce maritime au

[68] L'indice global de pressions des chaînes de valeur (GSCPI) de la Fed de New York est un indice composite prenant en compte notamment l'évolution des coûts de transport (fret maritime et aérien) et des données d'enquêtes auprès des entreprises sur les contraintes d'approvisionnement (PMI). L'indice est calculé à une fréquence mensuelle, avec des données standardisées (centrées et réduites) sur l'ensemble de la période historique couverte, *ie* depuis 1997.

[69] Le délai supplémentaire qu'implique le contournement par le Cap de Bonne-Espérance a bouleversé les calendriers d'arrivée dans les ports : la fréquentation des ports de transbordement aux abords du détroit de Malacca, et plus largement en Asie, a chuté en mars 2024, avant de rebondir légèrement le mois suivant, engendrant une forte congestion. Dans le port de Singapour, le délai d'attente avant de pouvoir accoster était en moyenne de 5 jours en mai 2024 contre 1 jour en temps normal.

risque météorologique[70]. Toutefois, les surcapacités mondiales de porte-conteneurs ont permis de limiter la hausse du Freightos Baltic Index : bien qu'il ait presque quintuplé entre novembre 2023 et août 2024 (+375 %) il a toujours été au moins deux fois inférieur à son pic de septembre 2021 (5 552 $/TEU en août 2024 contre 11 000 $/TEU en septembre 2021).

Les chaînes de valeur américaines ont été mises sous tension en 2024. Les détaillants ont anticipé la haute saison du commerce de fin d'année en prévention de potentielles difficultés d'approvisionnement en cas de poursuite des tensions en mer Rouge et surtout de grèves prolongées dans les ports[71]. La côte est des États-Unis a en outre été frappée par des cyclones qui ont paralysé les activités portuaires en septembre. En fin d'année, la menace de l'imposition de nouvelles mesures tarifaires, après la victoire de D. Trump aux élections présidentielles de novembre, a alimenté un mouvement de constitution de stocks.

GRAPHIQUE 36

Indices de pression sur les chaînes de valeur, de coût et de trafic maritime

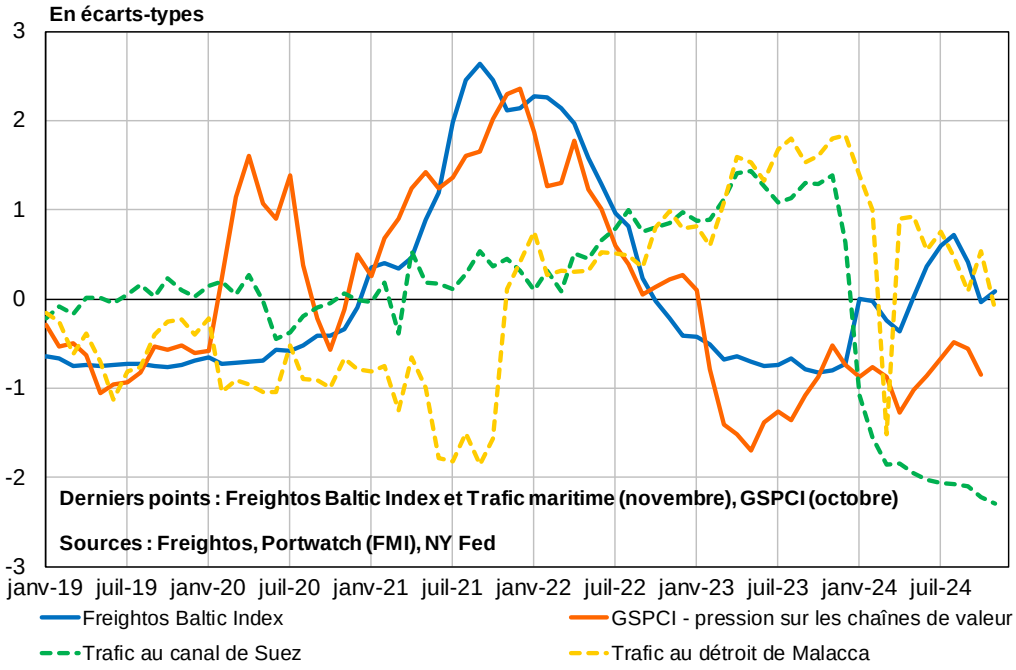

Sources : NY Fed, Freightos, Portwatch (FMI)

Note de lecture : par souci d'échelle, les séries sont centrées (moyenne fixée à 0) et réduites (déviation moyenne fixée à 1) sur la période 2019-2024.

[70] La route passant par le Cap de Bonne-Espérance est habituellement peu empruntée pendant l'été, en raison des fortes tempêtes qui y surviennent à cette période. En 2024, celles-ci ont entraîné des interruptions de trafic et des pertes de cargaison. En août 2024, selon la South African Maritime Safety Authority, deux bateaux ont perdu 46 et 99 conteneurs, soit un équivalent de 65 % des pertes totales de l'année 2023.

[71] 25 000 dockers de 32 ports de la façade Est des États-Unis, représentés par la International Longshoremen's Association, ont mené une grève entre le 1er et le 3 octobre dans le cadre de la renégociation de leur contrat. S'ils ont obtenu gain de cause au sujet de la revalorisation salariale, la question de l'automatisation des ports n'a pas été encore été réglée et pourrait justifier une nouvelle grève au moment de l'expiration du contrat actuel, le 15 janvier 2025.

Encadré 10 : Impact économique du conflit en mer Rouge

Depuis le 19 octobre 2023, les rebelles Houthis mènent, depuis le Yémen, une série d'attaques contre les navires transitant en mer Rouge, en réaction au conflit entre Israël et le Hamas. Si elles visaient d'abord les bateaux directement affiliés à l'État d'Israël, ces attaques ont touché par la suite des navires commerciaux sans distinction d'affiliation. Le Yemen Conflict Observatory[72] estime qu'*a minima* 148 attaques ont atteint leur cible depuis le début du conflit et 152 attaques ont été interceptées. La mer Rouge est un point de passage stratégique reliant l'Asie à l'Europe, via le détroit de Bab-el-Mandeb et le canal de Suez : environ 15 % du trafic maritime mondial y transitait en 2022. Dès décembre 2023, les États-Unis ont mis en place une coalition navale, l'opération *Prosperity Guardian*, qui réunit désormais plus de 20 marines nationales et vise à protéger le trafic maritime dans la zone. Toutefois, la majorité des armateurs ont préféré changer de route maritime, en passant par le Cap de Bonne-Espérance, au sud de l'Afrique.

Ainsi, le trafic maritime au détroit de Bab-el-Mandeb et au canal de Suez a chuté de 70 % au premier semestre 2024 (en glissement annuel). Le coût du fret maritime, mesuré par le Freightos Baltic Index a été multiplié par presque 5 entre octobre 2023 et août 2024, en raison de l'allongement du temps de transport (de +30 % à +50 % selon les routes) et de la hausse des coûts de carburant, d'équipage et d'assurance. Malgré la baisse marquée du nombre d'attaques sur les navires commerciaux depuis l'été, le trafic maritime en mer Rouge n'a pas repris.

Attaque des Houthis en mer Rouge par mois et prix du fret mondial

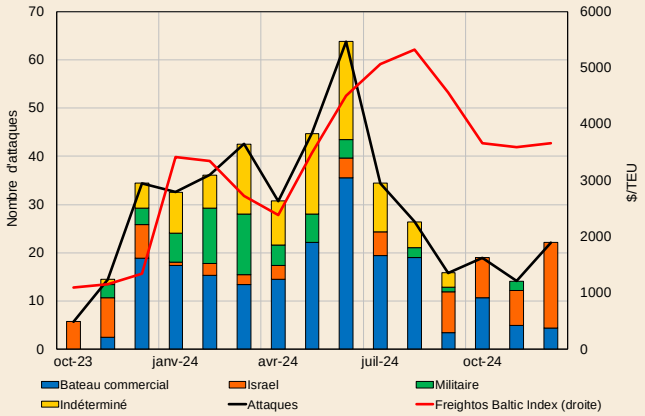

Sources : ACLED, Freightos

Trafic maritime journalier (base 100 = S1 2023, moyenne mobile sur 15 jours)

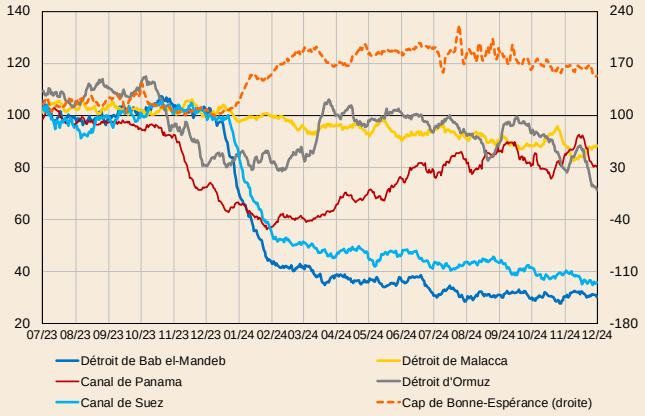

Source : Portwatch (FMI)

L'impact économique de ces attaques apparaît modéré. L'OCDE estimait que le surplus d'inflation sous-jacente induit par un doublement durable des coûts de transport maritime serait de +0,2 pt après 1 an (en moyenne pour les pays OCDE)[73]. En France, une étude de la Banque de France[74] montre que l'effet des chocs sur les chaînes d'approvisionnement aurait été faible sur l'inflation en France, de l'ordre de quelques dixièmes de point au maximum, très en deçà des effets liés à la hausse des prix de l'énergie ou des prix alimentaires. Les chiffres parus sur l'inflation en France corroborent cette idée. Par ailleurs, la réorganisation des routes maritimes a bénéficié aux exportations françaises de services de transport à partir du 2e trimestre. Toutefois, le conflit a fragilisé certains de nos partenaires, à commencer par l'Égypte : les revenus de l'exploitation du canal de Suez auraient chuté de –60 % en 2024[75], portant la contribution du canal de Suez à la croissance du PIB à –0,4 % en 2023-2024[76].

[72] Le Yemen Conflict Observatory est une plateforme issue de la collaboration de l'ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project) et du Yemen Data Project. L'ACLED est une organisation non-gouvernementale américaine créée en 2005 et notamment financée par la Commission européenne qui collecte et analyse des données sur les événements de violences politiques dans le monde. Le Yemen Data Project est un projet indépendant, fondé en 2016, de collecte de données concernant la guerre au Yémen. Les membres du projet sont anonymes, formés par l'ACLED et utilisent des données issues de rapports de marines nationales (celle des États-Unis par exemple) et de journaux locaux.
[73] Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2024)
[74] Aldama, Le Bihan, Le Gall (août 2024), « Quelles sont les causes de l'inflation post-pandémie en France ? »
[75] D'après une estimation du Chairman de l'Autorité du Canal, les revenus tirés du canal de Suez passeraient de 10,2 Md$ en 2023 à 4 Md$ en 2024.
[76] D'après les données du FMI issues de la 3e revue, datant d'août dernier. L'année fiscale s'étend de juillet à juin.

4. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales avec les principaux partenaires commerciaux

- En 2025, comme en 2024, les tensions commerciales resteront importantes dans les relations entre grands partenaires, notamment entre la Chine et les États-Unis, la Chine et l'UE.
- En outre, des tensions commerciales pourraient renaître entre les États-Unis et l'UE, avec l'entrée en fonction de D. Trump.
- La stratégie commerciale de l'UE à l'égard de la Chine vise à rétablir les conditions d'une concurrence équitable et ne cherche pas le découplage, mais le « derisking », c'est-à-dire une réduction ciblée des vulnérabilités et des dépendances excessives.

L'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine devrait se traduire par un renforcement des tensions sino-américaines

Si l'administration Biden a poursuivi[77] et même renforcé les politiques commerciales [78] à l'égard de la Chine qui avaient été mises en place par la précédente administration, des canaux de discussions ont toutefois été maintenus entre la Chine et les États-Unis, à travers la création de nouveaux groupes de travail bilatéraux sur les questions économiques et financières en octobre 2023, et des rencontres entre les présidents Biden et Xi, dont la dernière a eu lieu en novembre 2024.

En outre, l'administration Biden a étendu la palette d'outils visant à contenir le développement des capacités militaires et technologiques chinoises (renforcement du contrôle des exportations[79], mise en place d'un mécanisme de contrôle des investissements sortants[80]) et a lancé des mesures de restrictions aux importations en les justifiant par des risques pour la sécurité nationale américaine (projet de réglementation sur les véhicules connectés intégrant des composants d'origine chinoise[81]).

En parallèle, la Chine a renforcé son dispositif de contrôle-export via la réforme de son cadre réglementaire (publication du premier règlement chinois sur le contrôle des exportations de

---

[77] Sanctions tarifaires (droits additionnels de +25 % imposés par les États-Unis sur 250°Md$ et de +7,5 % sur 120 Md$ d'importations chinoises au titre de la section 301 du *Trade Act*, 1974) ; mesures non tarifaires liées à la sécurité nationale, qui pourraient conduire à un découplage ciblé qui consiste notamment à (i) élargir le champ des acteurs et biens considérés comme duaux par le Département américain du Commerce aux technologies émergentes et fondamentales avec la réforme législative *Export control reform Act* de 2018, (ii) renforcer le cadre du contrôle des investissements entrants afin d'assurer un contrôle accru des investissements chinois aux États-Unis (réforme législative *Foreign Investment Risk Review Mordernization Act* en 2018), (iii) inscrire un nombre croissant d'acteurs chinois sur *l'Entity list* et (iv) resserrer la réglementation sur les cotations d'entreprises chinoises aux États-Unis, qui pourrait venir renforcer un découplage financier avec la Chine.

[78] Notamment avec le *CHIPS and Science Act* et *l'Inflation Reduction Act,* qui conditionnent certaines subventions à l'absence de composants chinois, et avec la révision de la liste des biens chinois soumis à des droits de douane additionnels au titre de la section 301 du *Trade Act*, qui a augmenté les droits sur les semi-conducteurs, certains biens médiaux et les véhicules électriques notamment, en septembre 2024.

[79] Le *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département américain du Commerce a publié une nouvelle règle entrée en vigueur le 6 septembre 2024 destinée à renforcer le dispositif de contrôle-export américain dans les semi-conducteurs et le quantique. En outre, le 2 décembre 2024, le BIS a annoncé un nouveau renforcement du dispositif de contrôle-export américain dans le domaine des semi-conducteurs, revêtant une dimension extraterritoriale.

[80] Le 28 octobre 2024, le Département américain du Trésor a publié la règle finale du mécanisme de contrôle des investissements sortants à destination de la Chine, Hong Kong et Macao, dans les secteurs des semi-conducteurs avancés, de l'informatique quantique et de l'intelligence artificielle, qui entrera en vigueur le 2 janvier 2025. La portée extraterritoriale de ce mécanisme est acquise, car certains investissements et entités étrangères seront couverts par son champ d'application.

[81] Le *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département américain du Commerce a publié le 23 septembre 2024 une proposition de réglementation (NPRM) qui prévoit l'interdiction d'importer ou de commercialiser sur le territoire américain tout véhicule neuf intégrant des systèmes de connectivité des véhicules (VCS) ou des systèmes de conduite automatisés (ADS) conçus par des entités chinoises ou russes.

biens à double usage[82]) et l'adoption de nouvelles mesures sur certains produits[83]. En réponse à l'annonce d'un renforcement du dispositif de contrôle-export américain sur les semi-conducteurs le 2 décembre 2024, la Chine a indiqué restreindre ses exportations de certains biens à double usage (BDU) à destination des États-Unis[84].

Ces législations américaine et chinoise ont une portée extraterritoriale, faisant peser un risque sur les entreprises européennes qui pourraient se retrouver prises en situation de porte-à-faux entre les législations américaine et chinoise.

L'entrée en fonction de l'administration républicaine devrait se traduire par une politique commerciale protectionniste vis-à-vis de la Chine, à travers la poursuite de l'agenda de sécurité économique et l'utilisation de l'outil tarifaire. Durant l'élection présidentielle, D. Trump avait promis l'application d'un droit de douane de 60 à 100 % sur toutes les importations chinoises, ce qui pourrait se traduire par leur report vers le marché européen.

La relation commerciale entre l'UE et la Chine reste complexe alors que l'UE chercher à rétablir les conditions d'une concurrence équitable

La relation commerciale entre l'UE et la Chine revêt une importance économique majeure pour l'UE et la France. Deuxième partenaire commercial de l'UE, la Chine joue un rôle primordial tant pour les approvisionnements de l'UE que pour ses exportations. Cela est particulièrement le cas pour la France, dont la Chine est le premier fournisseur extra-européen tout en représentant un débouché crucial pour ses productions (notamment aéronautique, luxe, cosmétiques, vins et spiritueux, produits pharmaceutiques et agroalimentaires).

La relation commerciale avec la Chine est toutefois fortement déséquilibrée en sa faveur, avec un déficit commercial structurel pour l'UE (292 Md€ en 2023) et la France (47 Md€ en 2023). L'approche européenne vise donc à maintenir des conditions de concurrence équitable, rééquilibrer les échanges commerciaux et améliorer l'accès au marché chinois.

Le retour au pouvoir de D. Trump devrait se traduire par la mise en œuvre d'une politique commerciale offensive à l'égard de l'UE

Si le mandat de J. Biden a permis d'ouvrir des discussions entre les États-Unis et l'UE à travers le Conseil pour le commerce et les technologies, dont la dernière réunion ministérielle s'est tenue les 4 et 5 avril 2024, les irritants commerciaux transatlantiques n'ont pas été définitivement réglés. Il s'agit en particulier du différend lié aux constructeurs aéronautiques Airbus et Boeing, qui s'était traduit en 2020 par une série de droits additionnels, et du contentieux sur l'acier et l'aluminium, sur lesquels les États-Unis ont imposé des droits de douane en mars 2018, pour lequel l'UE et les États-Unis n'ont pas réussi à atteindre un accord pour un « Arrangement mondial sur l'acier et l'aluminium durables ». En outre, avec *l'Inflation Reduction Act* (IRA), les États-Unis ont développé une politique industrielle fondée sur des subventions aux critères discriminatoires défavorables aux entreprises européennes.

---

[82] Le 19 octobre 2024, le Conseil des Affaires de l'Etat a publié le premier règlement chinois sur le contrôle des exportations de biens à double usage. S'inscrivant dans le cadre de la Loi sur le contrôle des exportations promulguée en 2020, ce nouveau règlement vient compléter et renforcer le cadre réglementaire du contrôle des exportations en Chine, précédemment composé d'une multitude de dispositifs réglementaires disparates. Le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) est chargé de la mise en œuvre de cette réglementation qui est entrée en vigueur le 1er décembre 2024.

[83] Germanium et gallium en juillet 2023, drones en juillet 2023 et juillet 2024, graphite en octobre 2023, technologies pour la fabrication d'aimants à base de terres rares en décembre 2023, équipements et technologies liés à la production de pièces aéronautiques, de l'industrie spatiale et d'équipements de protection en mai 2024, antimoine en août 2024. Le 2 janvier 2025, le MOFCOM a publié un avis dans lequel il propose que certaines technologies utilisées dans la fabrication de batteries et dans l'industrie métallurgique des métaux non ferreux soient soumises à des mesures de contrôle sur les exportations.

[84] L'annonce du MOFCOM prévoit : (1) un refus de principe des licences pour les exportations vers les États-Unis de BDU composés de gallium, germanium, d'antimoine et de matériaux de superalliages (tous les quatre utilisés dans l'industrie des semi-conducteurs et de l'armement) ; et (2) un renforcement des contrôles sur l'utilisateur final et l'utilisation finale pour l'exportation vers les États-Unis de BDU composés de graphite.

L'élection de D. Trump à l'issue du scrutin du 5 novembre devrait se traduire par la mise en œuvre d'une politique commerciale offensive, telle que promise par le candidat républicain lors de la campagne électorale. Cette politique pourrait viser directement l'Union européenne. Les premières nominations[85] et annonces de D. Trump confirment les orientations données lors de la campagne électorale.

[85] Notamment au poste *d'US Trade Representative* : Jamieson Greer, ancien *chief of staff* de Robert Lighthizer USTR lors du premier mandat.

Encadré 11 : Positionnement de la Chine dans les biens verts

Le suivi spécifique de la production de certains biens verts dans le Plan France 2030 (véhicules électriques, batteries, panneaux photovoltaïque et éoliennes) se justifie notamment par la place prépondérante qu'occupe la Chine dans les exportations mondiales de ces biens. Pour les trois premiers trimestres de 2024 elle représente 53 % des exportations mondiales de batteries, 45 % pour les panneaux photovoltaïques (PV), 25 % pour les véhicules électriques (VE) et 20 % pour les éoliennes[86]. La Chine est également un fournisseur majeur des pays de l'Union européenne puisqu'elle fournit 31 % de ses approvisionnements extra-européens d'éoliennes, 49 % pour les VE, 88 % pour les batteries et même 91 % pour les PV. Cette position résulte d'une dynamique assez récente, en particulier la progression fulgurante de la part de marché mondiale des VE ne s'affirme qu'à partir de 2021 (*cf.* graphique).

La France importe aussi largement depuis la Chine et sa position dans les exportations mondiales de biens verts reste limitée. Sur les trois premiers trimestres de 2024, la France importe 72 % de ses PV de Chine, 51 % pour les batteries, 30 % pour les éoliennes et 18 % pour les VE. Elle représente 3,6 % des exportations mondiales d'éoliennes, 1,9 % pour les VE, 0,9 % pour les PV et 0,4 % pour les batteries.

Les stratégies d'internationalisation des constructeurs automobiles et de panneaux photovoltaïques masquent des dépendances indirectes, notamment des États-Unis à la Chine. D'apparence faible (2 % des importations de VE en 2023), cette dépendance est sous-estimée, car les importations américaines de VE depuis le Mexique, en forte hausse (18,4 M€ à 3,5 Md€ entre 2019 et 2023), dépendent de pièces détachées chinoises. Dans l'UE, la montée en puissance de la Pologne et de la Hongrie dans l'approvisionnement en batteries (30 % des exportations intra-UE chacun) reflète l'implantation d'usines coréennes et chinoises. Enfin si les États-Unis importent peu de panneaux photovoltaïques de Chine (1 % alors qu'elle représente 48 % des importations du reste du monde), une part significative de leurs importations est fournie par d'autres pays d'Asie du Sud-Est (23 % du Vietnam, 20 % de Thaïlande, 15 % de Malaisie, 11 % du Cambodge) où opèrent des usines chinoises à partir de composants provenant majoritairement de Chine.

Parts de marché mondiales de la Chine dans les biens verts (%)

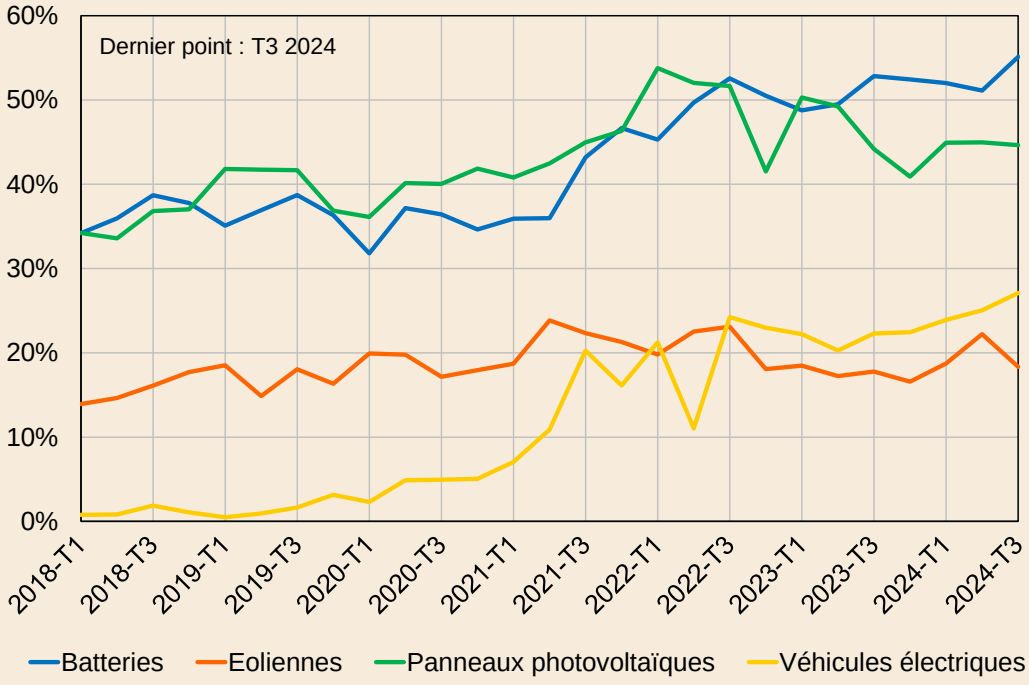

Sources : Douanes nationales, GTA

[86] Le code douanier correspondant aux éoliennes est trop restreint étant donné les difficultés à les exporter entières, nous incluons donc aussi les pièces détachées. Pour les panneaux photovoltaïques la catégorie douanière n'existe qu'à partir de 2022, nous privilégions la comparabilité avec les périodes précédentes et gardons les codes douaniers trop larges de l'ancienne classification.